

E X A M E N

C R I T I Q U E

D E S

A P O L O G I S T E S

D E L A

RELIGION CHRÉTIENNE.

Par M. F R E R E T, *cc*

*Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale
des Inscriptions & Belles-Lettres.*



A L O N D R E S.

M D C C L X X V I I .

EX LIBRIS

ALCOBATES

DE LA

RELIGION CHRETIENNE

PAR M. R. E. T.

chez M. Royer
au Palais National



LONDON

M.D.C.C.LXXVII

T A B L E

D E S

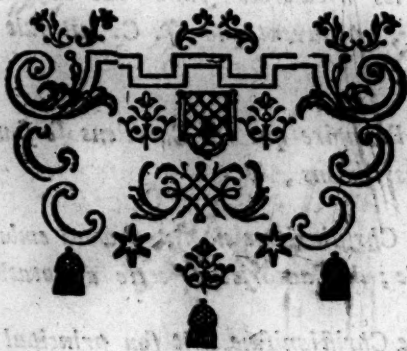
C H A P I T R E S.

- CHAP. I. **L**ES Apologistes Chrétiens ne se sont pas assez attachés à prouver l'authenticité des *Evangiles*, &c. Page. 3
- CHAP. II. Histoire des *suppositions*, d'ouvrages faits dans les premiers siècles. 24
- CHAP. III. T a-t-il eu des informations chez les Juifs & chez les Payens, pour s'assurer de la vérité des *Miracles* de J. C. &c. 59
- CHAP. IV. Si les aveux des Juifs, des Payens & des *Mahométans*, prouvent que J. C. ait fait des *miracles*. 70
- CHAP. V. De l'Empire que les Chrétiens se sont attribué sur les démons, &c. 73
- CHAP. VI. Le Christianisme ne fut d'abord embrassé que par le peuple; de l'autorité de cette acceptation. 103
- CHAP. VII. Le Christianisme doit son principal accroissement à la violence des *Empereurs Chrétiens*. 113
- CHAP. VIII. Examen de l'argument tiré de la conduite régulière des premiers Chrétiens, &c. 127
- CHAP. IX. Les hommes sont-ils plus éclairés qu'ils ne l'étoient avant l'*Evangile*? 158

TABLE DES CHAPITRES.

CHAP. X. <i>Les hommes sont-ils plus parfaits depuis l'avènement de J. C. ?</i>	177
CHAP. XI. <i>Diverses réflexions sur l'ancien & le nouveau Testament.</i>	215
CHAP. XII. <i>Comment on peut concilier la nécessité d'une religion révélée, avec l'ignorance de la plupart des hommes, & leur peu de capacité.</i>	252
CHAP. XIII. <i>Réflexions sur l'argument, qu'il faut toujours prendre le parti le plus sûr.</i>	284

Fin de la Table.



E X A.

EXAMEN

CRITIQUE

DES APOLOGISTES

DE LA RELIGION CHRÉTIENNE.

L'EXPÉRIENCE nous apprend qu'un moyen presqu'infailible de nuire aux meilleures causes, est de les soutenir par des suppositions douteuses & des argumens équivoques. Le plus grand nombre des hommes conclut que les preuves victorieuses manquent dès qu'on en apporte de foibles. Tel est le caractère de la plupart des lecteurs; un paralogisme, qu'ils auront remarqué dans un ouvrage, les occupe tout entiers, & les empêche de donner leur attention aux argumens les plus évidens. Cette découverte est pour eux un triomphe; la supériorité, qu'ils croient acquérir sur un auteur, leur inspire du mépris pour le reste de son ouvrage.

C'est un défaut dont les bons esprits se garantissent; ils distinguent une cause de

EXAMEN CRITIQUE

celui qui la soutient ; mais comme rien n'est si petit que le nombre des sages, on ne sauroit être trop scrupuleux sur le choix des preuves que l'on emploie, surtout dans les ouvrages de religion : *ce n'est que par la vérité qu'il faut combattre pour la vérité*, dit excellemment Grotius (1); & c'est avec raison que M. l'Abbé Houtteville a remarqué que quiconque écrit sur les matieres de religion, doit n'employer jamais que les preuves qui tranchent & qui décident par le fond même; & que celles qui sont foibles & contestables, à plus forte raison celles qui sont défectueuses, doivent être soigneusement évitées, parce qu'ici tout ce qui ne sert pas devient nuisible (2).

Ce n'est que parce qu'on n'a pas toujours observé cette regle, que le nombre des incrédules est prodigieusement augmenté; & c'est pour le diminuer qu'on se propose dans cet ouvrage de faire voir le foible de plusieurs preuves dont se servent communément les Apologistes du Christianisme.

(1) *De veritate relig. Christi.* Rom. 1. c. 2.

(2) Préface de la religion Chrétienne prouvée par les faits. P. 126.

Peut-être engagera-t-on par-là quelque nouvel Ecrivain à traiter ces matières avec assez d'exactitude pour qu'il ne reste plus de ressource à l'incrédulité.

CHAPITRE PREMIER.

Les Apologistes Chrétiens ne se sont pas assez attachés à prouver l'authenticité des Evangiles, quoiqu'on puisse y objecter des difficultés considérables qui méritent d'être éclaircies.

CE sont les Evangiles qui fournissent la preuve la plus complète de la vérité du Christianisme: on ne sauroit donc mettre dans une trop grande évidence l'authenticité de ces ouvrages, puisque de-là dépend le jugement que nous devons porter de la sincérité de ceux qui les ont composés.

Cette question si essentielle semble avoir été trop négligée par les Apologistes Chrétiens; ils l'ont plutôt supposée qu'ils ne l'ont traitée exactement. Ce n'est pas qu'elle soit sans difficultés; il y en a deux entr'autres qui semblent faites pour arrêter les

meilleurs esprits. On va les mettre ici dans tout leur jour; peut-être rendra-t-on par là service à la vérité; c'est du moins le but qu'on se propose.

Chacun fait que dès le premier siècle de l'Eglise les disciples de J. C. se partagerent en différentes sectes, qui, quoiqu'opposées de sentimens, se réunissoient toutes à se dire Chrétiennes. Elles se croyoient toutes également intéressées à la gloire de leur Législateur. Plusieurs chefs de ces différens partis avoient vu J. C. Or parmi ces témoins si anciens, il y en avoit plusieurs qui faisoient profession de regarder comme fausse la doctrine que l'on trouve enseignée dans les Evangiles qui nous restent présentement; & les traditions, qu'ils ont laissées après eux, sont entierement contraires à ce que nous lisons dans nos livres sacrés; c'est ce qu'on va justifier par le détail suivant.

Les Gnostiques (1), qui sont si anciens que les Peres ont cru que S. Paul les avoit connus, s'accordoient tous à nier ce que dit S. Jean, que *le Verbe s'est fait chair*. Ils prétendoient que le Verbe de Dieu &

(1) Tillemont. *Tom. II. p. 5.*

le Christ avoient paru sur la terre sans s'incarner, sans naître de la Vierge, sans avoir de corps qu'en apparence, sans souffrir réellement, & par conséquent sans ressusciter.

Cérinthe (2) étoit dans les mêmes idées; il soutenoit qu'il étoit impossible que J. C. fût né d'une Vierge; il ne doutoit pas que S. Joseph ne fût son pere; il nioit la résurrection de J. C. qu'il prétendoit ne devoir ressusciter qu'avec les autres hommes.

La créance la plus commune des Ebionites étoit que J. C. avoit Joseph pour vrai pere. Symmaque, qui embrassa cette secte (3), écrivit contre la généalogie que S. Mathieu donne à J. C. Basilide (4) disoit que Jésus ne s'étoit point incarné; qu'il s'étoit seulement couvert de l'apparence d'un homme; que dans le tems de la passion il avoit pris la figure de Simon le Cirénéen, & lui avoit donné la sienne; qu'ainsi les Juifs n'avoient crucifié que Simon; que le Christ,

(2) S. Irénée. *L. I. c. 26. no. 1. p. 11.* Epiphane. *Hom. 28. p. 110.*

(3) Tillemont. *Tom. IV. p. 108.*

(4) Tillemont. *Tom. II. p. 221.* Epiphane. *Hom. 24. p. 70 & 71.* Théodoret. *Hereticarum fabularum L. I. p. 295.*

EXAMEN CRITIQUE

qui les regardoit, se moquoit d'eux sans qu'ils le vissent, & qu'il étoit ensuite remonté dans le ciel, vers son pere, sans avoir été connu ni des anges ni des hommes.

Les Carpocratians croyoient que J. C. étoit né de Joseph, & qu'il étoit semblable aux autres hommes (5); quelques uns même d'entr'eux ne craignoient point de dire qu'ils l'égalotent, & même qu'ils le surpassoient: ils n'admettoient point la résurrection de la chair.

Les Carnistes (6), conformes en cela à plusieurs de ces premiers Sectaires, parloient de la loi de Moïse avec le dernier mépris: ils assuroient qu'elle avoit pour principe une mauvaise intelligence. Ils ne croyoient donc pas que J. C. fût venu pour l'accomplir.

Marcion (7) enseignoit que nos Evangiles étoient remplis de faussetés, & prétendoit être plus véridique que ceux qui nous

(5) Tillemont. *Tom. II. p. 257.* Irénée. *liv. I. c. 25. p. 103.* Théodoret. *Histoire, p. 196.* Epiphane. *Hom. 27. pp. 102, 103, 104.*

(6) Tillemont. *Tom. II. p. 47.*

(7) S. Epiphane. *Hom. 42. p. 309.*

ont laissé par écrit l'histoire de J. C. *Semel ipsum esse veraciorum quam sunt hi qui tradiderunt Evangelium Apostoli, suavit discipulis suis; non Evangelium sed Evangelii particulam tradens eis.* C'est ainsi qu'en parle S. Irénée, tom. I. p. 306.

Les Aloges (8), Théodote & les Théodoriens rejettoient avec mépris l'Evangile de Saint Jean; ils en parloient comme d'un ouvrage de mensonges.

L'Evangile des Valentiniens étoit tout différent de ceux que nous avons présentement. *Ut nec Evangelium quidem sit apud eos sine blasphemia,* dit S. Irénée, lib. VII. p. 192. c. 11. Enfin ces anciens Chrétiens soutenoient que ces Evangiles auroient dû souvent être corrigés, *se esse emendatores Apostolorum.* C'est ainsi que le même S. Irénée parle d'eux, lib. II. p. 174.

Voilà donc un grand nombre des premiers Chrétiens qui déclarent que ce qui est dans nos Evangiles est contraire à la vérité historique, & qui combattent, entr'autres articles, ces deux points capitaux de la foi ca-

(8) Tillemont. Tom. II. p. 438. Epiph. Hom. 34. p. 462 & 463. pp. 51. p. 424.

§ I. EXAMEN CRITIQUE

tholique, que J. C. est né par une autre voie que le reste des hommes, & qu'il est ressuscité. Il faut remarquer que ces témoins, qui déposent contre la croyance reçue présentement, avoient été, ou contemporains des Apôtres, comme les Gnostiques, les Ebionites & Cérinthe, ou prétendoient tenir l'histoire de J. C. de ceux qui avoient été à portée d'en être parfaitement instruits. Basilide (9) avoit eu pour maître Glaucia, disciple & interprete de S. Pierre; Valentin avoit été élevé par Théodat, disciple de S. Paul.

Une autre difficulté très-considérable contre nos Evangiles, c'est que les plus anciens Peres de la secte dominante ne paroissent pas avoir connu les quatre Evangiles qui nous restent, tandis qu'ils citent fréquemment, & avec une entière confiance, des livres apocryphes comme faisant autorité.

On est obligé d'entrer ici dans des discussions peu agréables, mais nous espérons qu'on pardonnera la sécheresse de cet examen en faveur de l'importance de la matiere. Il est constant, & personne n'en dou-

(9) Clément d'Alexandrie. *Liv. VII. p. 764.*

té, que les Peres apostoliques ont eu connoissance des livres apocryphes. L'auteur de l'épître à Barnabé allégué, de l'aveu même du P. Menard, diverses paroles de J. C. (10) qui ne sont point dans l'Evangile: ce qui donne lieu de croire qu'elles sont tirées de quelques-uns de ces ouvrages qui n'ont pas été jugés dignes d'être conservés à la postérité.

Clément, le disciple des Apôtres (11), cite dans ses deux lettres un passage d'une écriture différente des nôtres, & qui, selon M. Castelier, doit être de quelqu'auteur apocryphe. Ce que nous avons de la seconde épître de S. Clément, finit par ce passage d'un Evangile que Clément d'Alexandrie nous apprend être celui des Egyptiens: le voici (12).

„ Quelqu'un interrogea le Seigneur pour lui demander quand son royaume viendrait. Il répondit: *lorsque deux ne feront qu'un, lorsque ce qui sera dehors ressemblera à ce*

(10) Menard. Chap. IV. p. 59. Ch. VII. p. 24.

(11) Clément. No. 23. p. 160.

(12) Clément. No. 12. p. 188.

qui sera dedans, lorsqu'il n'y aura ni mâle ni femelle."

Jules Cassien, auteur du second siècle, cite ces mêmes paroles, & nous apprend que ce fut Salomé qui faisoit cette demande (13).

Ignace rapporte (14), dans l'épître aux Smyréens, un discours de J. C. dont nos Evangiles ne font aucune mention. Lorsqu'il vient à ceux qui étoient avec Pierre, il leur dit : *Toucher moi, & voyez que je ne fais point un esprit.* Ils le touchèrent, & ils crurent aussitôt, ayant été convaincus par sa propre chair.

Eusebe (15) cite l'endroit d'Ignace où se trouve cette citation; mais il ne savoit pas dans quel Evangile ce disciple des Apôtres avoit pris le discours de J. C. St. Jérôme (16), plus instruit, nous apprend qu'il se trouvoit dans l'Evangile selon les Hébreux, ouvrage très-fameux dans ces premiers

(13) Clément. *Stromat. Liv. III. p. 435.*

(14) Clément d'Alexandrie. *Nb. 3. p. 35.*

(15) Histoire eccles. *Liv. III. p. 37. d'Eusebe.*

(16) *De Scriptoribus ecclesiasticis.*

tems, & qui a été connu d'Hégésippe & de Pappius, disciples de S. Jean (17).

Jusqu'à Justin on ne trouve que des livres apocryphes cités; depuis Justin jusqu'à Clément d'Alexandrie, les Peres emploient l'autorité des livres supposés & de ceux qui passent maintenant pour canoniques: enfin ces derniers l'emportent, & éclipsent totalement les autres: ce n'est pas qu'il ne se soit encore trouvé des auteurs qui dans la suite des tems ont encore eu confiance aux premiers.

C'est une chose digne de grande attention, que quoique les premiers peres fassent fréquemment usage des faux Evangiles, jamais il ne nous parlent de ceux qui nous restent. Mathieu, Marc, Luc & Jean ne sont cités ni dans Barnabé, ni dans Clément, ni dans Saint Ignace, ni enfin dans aucun des écrivains des premiers siècles. Il est vrai que Victor de Capoue allègue quelques passages de Polycarpe (18) où il est parlé des quatre Evangélistes, mais on convient que ces fragmens sont faux & indi-

(17) Eusèbe, *Hist. eccles.* L. III. c. 39. *Tome IV.* c. 32.

(18) Castelier. *P.* 203.

ignes de celui auquel ils sont attribués (19).
 St. Justin est le premier de ceux qui nous
 restent qui ait eu connoissance des quatre
 Evangélistes que nous avons entre les mains.

Ce que l'on avance ici est un fait dont il
 est aisé de se convaincre par la lecture des
 Peres apostoliques ; ce qui fait voir com-
 bien il faut se défier de la bonne foi ou de
 la critique des Apologistes de la religion
 chrétienne. Il semble en les lisant que les
 premiers Peres ont rempli leurs écrits de
 citations de nos Evangélistes. *Saint Ma-*
thieu, dit Abadie, (20) a été cité par Clé-
ment, Evêque de Rome, disciple & contem-
porain des Apôtres. Barnabas le cite dans
son épître. Ignace & Polycarpe le reçoivent.
Les mêmes Peres, qui rendent témoignage à
Mathieu, le rendent aussi à Marc. Qui ne
 s'imagineroit, après ce ton décisif, que les
 Peres apostoliques parlent souvent de nos
 Evangiles ; cependant il est certain que leurs
 noms ne se trouvent dans aucuns de ces
 premiers écrivains ; & il est étonnant que
 l'Evêque de Londres ait osé avancer dans

(19) Tillemont. *Tom. II. no. 5. p. 635.*

(20) Abadie. *Tom. II, Sat. 2. c. 5.*

sa troisieme lettre pastorale , p. 19 , que Clément , le disciple des Apôtres , a cité l'Evangile de Saint Mathieu , & l'a nommé , puisque rien n'est plus faux.

La confiance , avec laquelle parlent les défenseurs de la religion chrétienne , vient sans doute de ce que les Peres du premier siecle alléguent quelquefois des passages qui sont assez conformes à ce que nous lisons dans nos Evangiles ; mais il ne s'ensuit pas qu'ils les aient connus , & il y a plutôt lieu de croire qu'ils sont tirés des livres apocryphes dans lesquels il y avoit plusieurs des sentences qui se trouvent dans les Evangiles qui nous restent.

Il est même incertain si la plupart des axiomes de J. C. répétés par les premiers Peres , sont tirés de quelques livres , ou si ce sont des sentences de J. C. qui se sont retenues de vive voix , & qui ont été transmises aux disciples par le canal de la tradition. Mais supposons que ces paroles de J. C. aient été prises dans quelque Evangile , on n'a aucune raison de décider que ce soit dans les nôtres , plutôt que dans ceux que nous avons perdus. Les plus anciens Peres ,

comme on l'a déjà remarqué, lisoient & alléguoient fréquemment les livres apocryphes; or il est constant qu'il y avoit dans ces ouvrages de mensonges plusieurs choses conformes à ce que nous lisons dans nos Evangiles, & même en propres termes.

C'est ce qu'il est facile de démontrer par le cinquieme chapitre de la seconde épître de Clément, p. 185, où on lit les paroles suivantes: *Ait enim Dominus: eritis sicut agni in medio luporum: Respondens autem Petrus, dixit: si ergo lupi agnos discerpunt? Dixit Jesus Petro; ne timeant agni post mortem suam lupos; & vos nolite timere qui occidunt vos, & postea nihil possunt vobis facere; sed timeate eum qui postquam mortui fueritis habet potestatem animæ & corporis, & mittere in gehennam.*

Le Seigneur dit: „ Vous serez comme des agneaux au milieu des loups; Pierre répondant lui dit: si les loups mettent les agneaux en pieces? Jésus dit à Pierre: les agneaux ne doivent pas craindre les loups après leur mort; ne craignez point ceux qui ne peuvent que vous tuer, & qui après votre mort ne peuvent vous faire aucun

mal; mais craignez celui qui après votre mort peut envoyer votre ame & votre corps dans la géhenne."

Tout le monde convient que ces paroles sont tirées de quelque livres apocriphes; il est constant que cette conversation de J. C. & de S. Pierre n'est point dans nos Evangelies. Le sens s'y trouve cependant. *Ecce ego mitto vos sicut oves in medio luporum.* Math. c. 10. v. 16. *Ecce ego mitto vos sicut agnos inter lupos.* Luc. c. 10. v. 3. *Nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere, sed timete eum qui potest animam & corpus perdere in gehennam.* Math. c. 10. v. 28. *Dico autem vobis amicis meis, ne timeamini ab his qui occidunt corpus, & post hac non habent amplius quod faciant. Ostendam autem vobis quem timeatis: timete eum qui, postquam occiderit, habet potestatem mittere in gehennam, ita dico vobis; hunc timete.* Luc. c. 12. v. 45.

Quoique le cinquieme chapitre de la seconde épître de Clément ait beaucoup de rapport avec quelques endroits des Evangelies de S. Mathieu & de S. Luc, il est cependant constant qu'il n'en est pas tiré; de

même, quoique Barnabé & Polycarpe emploient quelques termes semblables à ceux des Evangiles, on ne peut pas prouver qu'ils les aient connus; car quelque ressemblance qu'il y ait entre les textes de ces peres & les Evangiles, il n'y en a pas davantage qu'entre la conversation de St. Pierre avec J. C. qui est dans Clément, & qui n'est certainement pas tirée des Evangiles, & les passages paralleles de Saint Mathieu & de Saint Luc que nous avons rapportés.

On peut faire la même réflexion à l'occasion du huitieme chapitre de la seconde épître du même Clément; il cite ce discours de Jésus, d'après un Evangéliste qu'il ne nomme pas. *Ait quippe Dominus in Evangelio, si parvum non servatis, quis vobis magnum dabit? dico enim vobis, qui fidelis est in minimo, & in majori fidelis erit.* „ Le Seigneur a dit dans l'Evangile, si vous ne conservez pas bien un petit dépôt, qui est-ce qui vous en confiera un considérable? je vous dis que celui qui est fidele dans une petite chose, le sera dans une grande.” Ces dernieres paroles se trouvent dans S. Luc, chap.

chap. 16. v. 10. *Qui fidelis erit in minimo ,
& in majori fidelis erit.*

Cependant ce n'est pas cet Evangéliste que S. Clément avoit en vue, puisque le commencement de la citation ne s'y trouve point, & qu'elle doit avoir été tirée en propres termes de quelque Evangile.

La conformité de quelques passages des anciens peres avec des textes de l'Evangile ne prouve donc pas que ces premiers auteurs l'aient voulu citer lorsqu'ils écrivoient; il seroit bien surprenant qu'ils eussent connu nos Evangélistes sans en avoir jamais parlé. Le silence dont le savant Dodwell (sur Saint Irenée p. 67) est convenu, dépose d'autant plus contre l'ancienneté des Evangiles qui nous restent, que ces Peres en ont connu & cité d'autres que le mépris des siècles suivans a fait disparaître.

Les Apologistes chrétiens n'ont pas assez approfondi cette question de critique d'où dépend la vérité du Christianisme. Ils se sont imaginé avoir suffisamment prouvé l'authenticité des Evangiles, en tâchant de faire voir qu'il n'est pas possible de supposer des livres de cette nature.

C'est le grand argument de Ditton, d'Abadie, & de l'Abbé Houtteville; ce qu'ils disent pourroit faire quelque impression sur ceux qui ne sauroient pas que plusieurs Evangiles ont été supposés dans le premier siecle; mais comme on ne peut pas douter de ce fait, il en résulte qu'il n'étoit pas difficile de tromper les premiers Chrétiens & de leur donner des romans pour des livres historiques.

Examinons les preuves de la prétendue impossibilité de ces sortes de suppositions, „ Tous les partis & toutes les sectes (selon Ditton, p. 245.) en ont appelé à nos livres sacrés dans leurs disputes, & les ont reconnus pour regle de foi; ils n'ont jamais été accusés ni de supposition ni de falsification.” Si cela est vrai dans les derniers siecles, cela n'est aucunement exact par rapport aux premiers, qui méritent une toute autre considération.

Les Chrétiens, dont la doctrine contredisoit ouvertement nos Evangiles, appelloient-ils à ces Evangiles dans leurs disputes? & ces contradictions ne doivent-elles pas être regardées comme une accusation de

faux contre les livres sacrés qui nous restent ? On ne sauroit trop le répéter, l'histoire des faux Evangiles démontre l'illusion & les sophismes de la prétendue impossibilité de la supposition des nôtres.

Les raisons que M. Abadie emploie pour prouver l'authenticité des livres du nouveau testament, prouvent également celle des livres apocryphes. „ Ceux qui supposent un livre humain, dit-il, *tom. II. sect. 2. c. 1.* ont ordinairement tout le tems qu'ils veulent ; mais ici l'imagination humaine ne trouve point de tems pendant lequel elle se puisse figurer que le nouveau testament a été supposé. Si nous montons de siècle en siècle, nous trouverons que les Chrétiens ont toujours eu cette écriture devant les yeux, & nous la voyons citée dans les anciens Peres, qui la regardent comme divine.

Ce raisonnement renferme une fausseté manifeste, & est contredit par une vérité de fait qui ne peut être contestée par aucun homme habile. La fausseté est que les premiers Peres aient connu & cité nos Evangiles. La vérité de fait, est que dans le

premier siècle on supposa quantité de faux ouvrages qui furent reçus longtems comme véritables, & cités avec honneur par les Peres apostoliques. Dès qu'il est constant qu'il y a eu, dès les premiers siècles, des Evangiles supposés & reçus avec respect, il est donc possible qu'on suppose de pareils ouvrages.

„ Il n'est pas impossible, continue M. Abadie, de supposer des livres humains, parce qu'ordinairement personne n'y prend intérêt, ou n'y en prend qu'un fort médiocre; mais il auroit été difficile de supposer des livres qui obligent de courir au martyre, tels que sont ceux qui composent le nouveau testament: si un homme qui prête de l'argent cherche si bien ses sûretés, que doit faire une personne, ou plutôt que doivent faire une infinité de personnes qui renoncent à toutes choses pour l'Evangile?”

„ Ce n'est guere connoître l'homme, ni l'esprit de parti, que de raisonner de cette façon; l'expérience nous apprend que les hommes agissent avec beaucoup plus de prudence dans les affaires temporelles que dans les spirituelles. Ils se déterminent ordinai-

rement dans les premières, après avoir examiné par eux-mêmes, au lieu que dans les autres, ils sont menés, ou par la prévention, ou par la séduction. Il y a une réponse bien simple à cette déclamation.

Les faux Evangiles, qui furent reçus dès le premier siècle, n'étoient composés que dans le dessein de faire triompher la religion de J. C. & d'engager les hommes à lui tout sacrifier. Nous voyons tous les jours que ceux qui sont prévenus, reçoivent ordinairement tout ce qu'ils s'imaginent être favorable à la cause qu'ils ont épousée: voilà pourquoi les premiers Chrétiens se laissoient tromper toutes les fois que quelques fourbes vouloient prendre la peine de les séduire.

„ Il s'est trouvé des gens, ajoute encore Abadie, qui ont supposé des livres humains, mais il n'y en a point qui aient voulu mourir pour soutenir leurs fictions. Or ici on ne peut soupçonner d'avoir supposé l'écriture du nouveau testament, que des gens qui sont morts pour défendre la religion chrétienne, & par conséquent pour

confirmer la vérité des faits de l'écriture qui fonde le Christianisme."

Il semble, à entendre parler Abadie, que tous les premiers Chrétiens soient morts pour défendre la religion chrétienne. Je lui accorde que le plus grand nombre étoit disposé à mourir pour J. C. & je demande qui sont ceux qui dans le premier siècle ont supposé de faux livres en faveur du Christianisme? On ne contestera pas apparemment que ce sont les Chrétiens: si tous ceux qui professoient le Christianisme étoient dans la résolution de mourir pour leur foi, il faut donc supposer qu'il y a eu des faussaires disposés à mourir pour défendre la gloire de leurs fictions, & qui n'étoient pas retenus par la morale de leur secte lorsqu'il s'agissoit de faire valoir leur cause: ils croyoient pour lors pouvoir employer le mensonge, & c'est ce qui démontre contre Grotius & contre Abadie qu'il pouvoit se faire que parmi les premiers prédicateurs du Christianisme il y en ait eu qui aient voulu en imposer à leur siècle.

L'Abbé Houtteville, *L. I. c. 7.* n'est pas plus solide, & ce n'est pas sans raison

que son critique lui reproche d'avoir mal prouvé l'autenticité des Evangiles. La grande raison de cet Apologiste, est qu'il ne vient point dans l'esprit humain, s'il n'est dans un délire qui le trouble, d'arranger des visions, de dire à ceux qui l'écoutent: *Voilà ce que vous avez vu; voilà ce qui s'est fait dans vos murailles, & ce que vous ne sauriez contredire.* Ce raisonnement, qui prouveroit plus pour la sincérité des premiers témoins de la vie de J. C. que pour l'autenticité des écrits du nouveau testament, ne conclut ni pour l'un ni pour l'autre, & on ne peut l'employer sans ignorer entièrement l'histoire des imposteurs. Les faux Evangiles, presque aussi anciens que J. C. & qui ont séduit plusieurs de leurs lecteurs, prouvent qu'il n'est point impossible de tromper ses contemporains, même sur des faits qui semblent avoir été publics.

„ Si l'on dit que cette hardiesse n'est pas sans exemples, continue M. Houteville, que l'on en cite un, aussi-tôt je me rends.” Il y a apparence qu'il eût tenu un autre langage s'il eût écrit depuis les Vampires & les merveilles attribuées à M. Paris.

Il se prévaut encore de ce que les Juifs n'ont pas réclamé contre les faux Evangiles; mais leur incrédulité n'est-elle pas une réclamation authentique? Par cette même raison on feroit valoir les livres apocryphes. Il y a plus, l'auteur des actes des Apôtres, c. 28. v. 22. nous apprend que l'on contredisoit par-tout la nouvelle secte des Chrétiens. *Nam de sectâ hâc notum est nobis quod ubique ei contradicitur.* C'est-à-dire, que par-tout on s'inscrivoit en faux contre les œuvres miraculeuses sur lesquelles se fondaient les défenseurs de la religion nouvelle; & l'auteur ancien du dialogue avec Triphon assure que les Juifs envoyèrent partout pour déclarer qu'il ne falloit point ajouter foi aux merveilles que les Chrétiens attribuoient à J. C.

CHAPITRE II.

HISTOIRE des suppositions d'ouvrages faits dans les premiers siècles de l'Eglise.

POUR mieux faire sentir la facilité qu'il y a de séduire les hommes en leur donnant

des ouvrages supposés pour des véritables, nous allons faire une légère histoire des suppositions qui furent faites dans les premiers tems de l'Eglise; on y trouvera des preuves éclatantes de la fourberie des auteurs & de la crédulité des peuples.

Le nom de J. C. même n'a pas été respecté des imposteurs : les payens, les hérétiques & les catholiques lui ont attribué de faux ouvrages. Les payens, pour rendre odieux l'auteur de la religion chrétienne, ont prétendu qu'il avoit fait des livres de magie (1) qu'il avoit adressés à S. Pierre & à S. Paul.

Les constitutions apostoliques nous apprennent que Siméon & Cléobius firent (2) paroître plusieurs ouvrages sous le nom de J. C. & de ses Apôtres. Saint Léon dit, dans son trente-troisième sermon, que les Manichéens avoient quantité de livres supposés sous le nom des Apôtres de J. C. qui étoient remplis du venin de leurs erreurs. On trouve dans une lettre de Saint Au-

(1) August. *de consensu Evangelii*, Liv. I. part. 2. ch. 10. Tom. III. pag. 8.

(2) Liv. I. ch. 16.

gustin à Cérese quelques paroles (3) d'une hymne fort obscure que les Priscilianistes avoient dans leurs livres apocryphes, & qu'ils soutenoient être celle que J. C. dit après la cène.

Eusebe nous a donné (4), sous le nom de J. C. une lettre au Roi Abgare, qu'il assure être tirée des archives publiques de la ville d'Edesse, où il prétend qu'elle étoit en Syriaque. L'autorité d'Eusebe n'en a imposé qu'aux critiques médiocres. Peut-on croire qu'un monument si précieux pour les Chrétiens eût échappé à la connoissance des Peres des trois premiers siècles & eût été mis par le Pape Gélase au rang des livres apocryphes ? Quant au prétendu argument tiré des archives de la ville d'Edesse, M. Dupin observe sensément, qu'il est fort sujet à caution dans les histoires de cette nature.

L'épître de la Vierge aux habitans de Messine, que l'on montre dans cette ville, confirme l'observation de M. Dupin. Elle est datée de Jérusalem l'an 42. Quoique ce soit une fiction des plus insoutenables qu'on

(3) Tillemont. *ch. II. p. 494.*

(4) Histoire eccles. *Liv. I. ch. 13.*

ait jamais inventées, il y a cependant eu un Jésuite nommé Inchofer qui a fait un grand ouvrage pour prouver qu'elle a été véritablement écrite par la Vierge. On en a une d'elle, écrite aux Florentins, qui est de la même valeur. Il n'y a plus personne qui prenne la défense de celle qu'on prétendoit (5) qu'elle avoit écrite à St. Ignace évêque d'Antioche, & de la réponse de ce saint. Il y a eu divers actes faux de la passion de J. C. Les payens en supposoient pour déshonorer le législateur des Chrétiens. Ce fut vers le commencement du 4^e siècle (6) que Maximin les fit publier de tous côtés dans les villes & même dans les bourgades : il ordonna qu'on les feroit apprendre par cœur dans les écoles de grammaire, de sorte que les enfans n'avoient autre chose dans la bouche. Ils étoient faits avec si peu d'exactitude, qu'on les trouvoit remplis de fautes de chronologie (7).

Les Quarto-decimans avoient des actes

(5) Tillemont. *Tom. I. p. 70.*

(6) Eusebe, *Hist. eccles. L. IX. c. 7.*

(7) Eusebe, *Hist. eccles. Liv. I. ch. 13.*

particuliers touchant la mort de J. C. (8). Ils étoient persuadés qu'ils étoient authentiques, mais ils étoient les seuls qui les reçussent.

S. Justin paroît avoir eu connoissance de quelques actes qui regardoient J. C. (9) & que nous n'avons plus ; mais comme il avoit peu de critiques, & qu'il écrivoit dans un tems où il paroissoit tous les jours de fausses pieces, son autorité ne suffit pas pour faire croire qu'ils fussent plus légitimes que les autres.

Tertulien (10), qui n'étoit pas moins crédule, prétend que Pilate envoya à l'Empereur Tibere un procès verbal de la vie & de la mort de J. C. ce qui fit une telle impression sur ce prince, qu'il pria le Sénat de décerner les honneurs divins à J. C. Mais les Magistrats, dit-il, n'eurent point pour Tibere la complaisance qu'il auroit souhaité, parce qu'ils avoient trouvé mauvais qu'on ne se fût pas adressé directement à eux.

(8) Epiphane. *Seët.* 50. *p.* 420.

(9) Apologie. *pag.* 76.

(10) Apologie. *No.* 5.

Ce récit fournit l'occasion à quelques fauf-faires de composer des relations sous le nom de Pilate (11). Une lecture superficielle suffit pour nous en faire connoître l'imposture. Il n'y a point d'écrivain sensé qui ne les regarde à présent comme les ouvrages de gens qui ont voulu tromper leur siècle.

Grégoire de Tours s'imaginoit avoir les actes des miracles de la mort & de la résurrection de J. C. tels que Pilate les avoit envoyés à l'Empereur; mais ce qu'il en cite, prouve (selon M. de Tillemont) que ces prétendus actes de Pilate ne méritoient que du mépris, & avoient été fabriqués depuis peu.

Quoique plusieurs auteurs (12) aient admis le récit de Tertulien, & qu'ils s'en soient même servi comme d'un argument très-favorable à la religion-chrétienne, Van-

(11) Pierre de Blois. p. 480. Tillemont. Tom. I. no. 29. p. 516. Fabricius. *Biblia Græca*. Tom. XIII. pag. 477.

(12) Eusebe. *Hist. eccl.* L. II. c. 2. *chron. part. de orbis concordia*. Liv. I. c. 12. Abadie. *secl.* 2. ch. I. & II. Tillemont. Tom. I. pag. 142. Houtteville. pag. 169.

dale (13) l'a rejeté néanmoins comme une fable, & ce n'est pas sans raison; car il y a deux grandes difficultés contre cette histoire.

La première est tirée du caractère impétueux de Tibère, & de la bassesse du Sénat de ce tems. Tacite nous apprend qu'il étoit si servilement soumis à ce prince, qu'il ne songeoit qu'à prévenir tous ses caprices (14).

Secondement, Tertulien suppose qu'il y eut pour lors une persécution; ce qui ne paroît pas s'accorder avec l'histoire. Enfin cette piece, si favorable au Christianisme, n'a pas été connue des premiers apologistes chrétiens. Ils n'en firent point usage lorsqu'ils tâcherent d'engager les Empereurs à leur accorder leur protection, elle doit donc être suspecte dès lors, suivant cette regle de critique: tout fait qui est très-favorable à une cause, & qui n'a point été employé par ses défenseurs, lorsqu'ils étoient à portée d'en connoître la vérité, doit être regardé comme incertain, dès qu'il n'a pour

(13) *De ira dei & interitu.* ch. 2.

(14) Tacite. *Annales.* Liv. III. ch. 66.

garans que des auteurs qui ont écrit deux siècles après le tems où l'on suppose que le fait s'est passé; surtout si l'on ne faisoit aucun scrupule de supposer des ouvrages, & d'inventer des fables pour soutenir la cause. Eusebe rapporte cette même histoire, mais comme il ne fait que copier Tertulien, il n'ajoute point une nouvelle autorité à ce récit.

C'est au sujet de la vie de J. C. que les faussaires ont le plus exercé leurs talens: à peine fut-il crucifié, que les Chrétiens inonderent le public d'histoires dans lesquelles ils n'avoient d'autre but (15) que d'inspirer de l'admiration pour le législateur & d'autoriser leurs sentimens particuliers, sans se mettre en peine de consulter la vraisemblance. S. Luc nous apprend que plusieurs auteurs assez peu instruits avoient entrepris de faire la vie de J. C. & il nous fait entendre qu'il n'étoit point content des écrits qui avoient paru jusqu'alors. sur ce sujet, quoique cependant on convienne que son

(15) Blondel, *des Sybiles. Liv. I. ch. 7.* Cottelier, *judicium de S. Irenæi & Clementis epistolis. Tom. I. pag. 180.*

Evangile n'a été publié (16) qu'après ceux de S. Mathieu & de S. Marc.

S. Ambroise, Bede, Théophilaëte, & presque tous les interprètes de S. Luc, assurent que cet Evangéliste n'a entrepris son ouvrage que pour arrêter le progrès des faux Evangiles qui avoient déjà un très-grand cours. Le nombre en étoit si grand que S. Jérôme appréhendoit que la simple énumération n'augmentât trop la préface de ses commentaires sur S. Mathieu (17), *enumerare longissimum est*. Il ne nous reste presque plus que les titres de ces ouvrages apocryphes, & sans doute que plusieurs nous ont échappé par la suite des tems. On en trouve cependant encore une trentaine dans les divers auteurs qui en ont parlé.

Origene (18), S. Ambroise, S. Jérôme, Bede & Théophilaëte font mention d'un Evangile attribué aux douze Apôtres en commun. Il n'y a presque aucun d'eux dont le nom n'ait servi de masque à quelque faus-

(16) Tillemont. *Tom. II. art. S. Luc. p. 133.*

(17) *Præfat. incogn. super Mathæum. Tom. IV. pag. 1.*

(18) Origene sur S. Luc. *Tom. I. pag. 134.*

faire. Le décret de Galan parle des Evan-
giles de S. André (19), de S. Barnabé, de
St. Barthelemi, de St. Thadée, de S. Ma-
thias, de S. Pierre & de S. Jacques le mi-
neur. On en a encore un de cet Apôtre
sous le titre de *proto-Evangile*. Eustache
en cite une longue histoire qui contient
le détail (20) de la naissance miraculeuse de
la vierge Marie, son mariage avec Joseph,
& la mort de Zacharie tué par les ordres
d'Hérode.

On découvrit en Espagne, sur la fin du
17^e siècle, dix-huit livres parmi lesquels
(21) il y en avoit un sous le titre d'*histoire
évangélique* dont S. Jacques le majeur passoit
pour être l'auteur : cet Evangile, ainsi que
tous les autres livres qui l'accompagnoient,
fut condamné comme apocryphe, l'an 1682.
par le Pape Innocent XI.

(19) Voyez aussi Origène & Bede, sur S. Luc. Ense-
be. *Hist. eccl. L. III. ch. 25. L. VI. ch. 8. & 12.* Jé-
rôme, prol. sur S. Mathieu. *Tom. IV. pag. 1.* Théodoret.
Fab. Liv. III. pag. 319.

(20) Eustachius, *pag. 69 & 70.* sur l'Héxameron.

(21) François Barius sur la *chronique de Lucius d'Exter.*
pag. 57.

Les Caïnites avoient un Evangile sous le nom de Judas , dont S. Epiphane cite quelques passages (22).

Les Manichéens en avoient un sous le nom de S. Thomas (23). M. Cotelier a donné au public une partie d'un livre qui a pour titre *l'enfance & les miracles de J. C.* attribué à l'Apôtre S. Thomas (24).

On a encore quelques ouvrages sous le nom de S. Jean l'Evangéliste, sur (25) la descente de la croix & sur la mort de la Vierge. Ils sont dans le 453^e. des manuscrits de la bibliothèque de Colbert, qui appartient à présent au Roi de France.

S. Epiphane cite (26) quelques passages de l'Evangile de S. Philippe dont les Gnostiques se servoient : nous en avons encore un attribué à Nicodème ; il a pour titre

(22) Tillemont. *Liv. II. pag. 47.* Epiph. *Hom. 38. p. 277.* Théodoret. *Liv. I. p. 206.*

(23) Origène, Gélase, Eusebe, *Hist. eccles. Tom. III. ch. 55.* Cyrille. *pag. 107.*

(24) Cotelier, sur les constitutions apostoliques. *Liv. VI. ch. 16.*

(25) Oudin. *Tom. I. ch. 7.*

(26) Epiph. *pag. 95.*

Evangile de la passion & de la résurrection du Christ. Celui de l'enfance subsiste aussi. Il se trouve condamné dans le décret de Gélase, aussi bien qu'un autre livre qui est intitulé, *liber de nativitate Salvatoris & Mariâ obstetricis.*

Il y a deux Evangiles qui ont été en grande vénération dans l'antiquité, & qui ont eu le plus de succès après les canoniques, le premier est celui des Egyptiens. On le croit plus ancien que celui de St. Luc (27). Il en est fait mention dans la 2^e. Epître de S. Clément, dans Clément d'Alexandrie, dans Origene, & dans d'autres Peres de ce tems-là (28). Il faisoit regle de foi chez les Sabelliens.

L'Evangile selon les Hébreux se trouve aussi très-fréquemment cité (29); il est quelquefois appelé *Evangile des Nazaréens & des Ebionites.* Il avoit quelque rapport avec celui de S. Mathieu, ce qui a fait croi-

(27) Epiphane. *Hom.* 62. p. 514.

(28) Euseb. *Hist. eccl.* ch. 25.

(29) Origene, *const. eccl.* Epiph. *heres* 20. Eusebe. *Hist. eccl. Liv. III. ch.* 27.

re à S. Epiphane (30) que c'étoit le même; mais il s'est trompé, car S. Jérôme, qui les a traduits tout deux, cite (31) quelque chose de l'Evangile des Nazaréens qui ne se trouve pas dans S. Mathieu.

Toutes les anciennes sectes avoient chacune un Evangile particulier, Appelle en avoit fait un dont S. Jérôme parle. Les Marcionites s'en servoient. Basilide & Cérinthe (32) en avoient aussi composé. Les Ebionites, les Encratites, les Gnostiques, les Manichéens, les Senconiens, les Valentiniens, avoient chacun le leur: celui des Gnostiques s'appelloit *l'Evangile de la perfection* (33). Celui des Senconiens avoit pour titre *le livre des quatres coins du monde* (34). Les Valentiniens nommoient le leur, *Evangile de la vérité* (35). Les Manichéens en avoient un sous le titre d'*Evangile vivant*.

(30) Epiph. *Hom.* 29. pag. 124.

(31) *De scriptoribus eccl.* sur le ch. 22. de S. Mathieu, Tom. IV. p. 47. Les Pelag. Tom. IV. pag. 53.

(32) Epiphane & Origène.

(33) Epiphane. *Hom.* 26. p. 83.

(34) *Præfatio Arabica ad concilium Nicenum.*

(35) Irénée. *Liv. III. ch. 21. No. 9. p. 192.*

(36). On conserve dans la bibliothèque d'Oxford l'Evangile de Lucien; Grabe en cite quelques fragmens dans ses notes sur S. Irénée. Ils paroissent assez conformes à quelques endroits de l'Evangile de l'enfance.

Les fausses apocalypses furent à la mode aussi bien que les faux Evangiles. Il étoit commun dans les premiers siècles de vouloir passer pour un homme inspiré; c'est ce qui a donné naissance à toutes les fausses révélations. On a attribué une apocalypse à S. Pierre (37) & une autre à S. Paul. Cette dernière contenoit la révélation de ce que S. Paul avoit vu dans le ciel lorsqu'il y fut transporté. On en a encore une de S. Jean, bien différente de celle qui est dans les livres canoniques; elle est dans la bibliothèque de l'Empereur.

Le décret de Gélase fait mention des apocalypses de S. Thomas & de S. Etienne. L'herésiarque Cérinthe en avoit fait une: on en trouva aussi une en Espagne parmi les livres qui furent découverts l'an 1595.

(36) *Thimothée de iis qui ad Ecclesiam accedunt.*

(37) *V. Le clerc. Hist. eccles. pag. 477.*

S. Jérôme nous apprend (38) qu'on avoit fait des révélations sous le nom des patriarches & des prophètes. Il est fait mention dans S. Epiphane des apocalypses d'Adam, d'Abraham & de Moïse; Syncelle & Cédrenus citent cette dernière. Les Priscillianistes en avoient une (39) qu'ils attribuoient à Elie.

On peut mettre au nombre des fausses apocalypses le 4^e. livre d'Esdras, qui n'est rempli que de visions; ainsi que le pasteur d'Hermus & le Testament des douze patriarches, qui a été autrefois cité avec respect & qui est présentement regardé de tout le monde comme l'ouvrage d'un imposteur. Il y a peu d'Apôtres auxquels on n'ait attribué quelques faux livres. Outre l'Evangile & l'apocalypse qui ont paru sous le nom de S. Pierre, on lui a encore donné des actes (40), un livre de la prédiction & un autre

(38) Contre Vigilance.

(39) Tillemont. *Tom. VIII. pag. 4.*

(40) Clément d'Alexandrie. *Liv. I. pag. 357. Liv. VI. pag. 635.* Origène, 13. sur S. Jean. Euseb. *Hist. ecclési.* Liv. III. ch. 3. Liv. VI. ch. 14. S. Jérôme. *De scriptoribus ecclesiasticis.* Rufin. *De Symbolo Apostolorum.*

du jugement. On croit que ces ouvrages sont du second siècle.

M. Cotelier a fait imprimer, après ses récongnitions, une prétendue lettre de S. Pierre à S. Jacques, pour le prier de ne communiquer aux Gentils, ni à aucun de ceux qu'il ne connoistroit pas à fond, le livre de ses prédictions. Cette lettre est suivie d'un écrit qui a pour titre, *Contestatio pro iis qui librum accipiunt*. On y trouve l'histoire de ce qu'on prétend que S. Jacques fit en conséquence de la lettre qu'il avoit reçue de S. Pierre. Il y a eu deux apocalypses sous le nom de S. Paul. Les Carnites en avoient fait une dont S. Epiphane parle avec horreur (41). Il y en avoit une autre que Sozomene paroît estimer (42).

Un mot équivoque, dans l'Épître aux Colossiens, a fait croire à quelques uns que S. Paul avoit écrit à l'Eglise de Laodicée; il n'en a pas fallu davantage pour engager un faussaire à faire une lettre de S. Paul aux Laodicéens, & il y a longtems que cette supposition est faite; car les Marcionites

(41) Epiphane. *Liv. XXVIII. pag. 277.*

(42) Sozomene. *Liv. VII. ch. 19.*

admettoient une Epître de S. Paul à l'Eglise de Laodicée (43). On lui a supposé une troisieme lettre à ceux de Theſſalonique (44), une troisieme lettre aux Corinthiens, une seconde aux Ephéſiens, un livre des actes de ses voyages, des lettres à Sénèque, auxquelles on a joint les réponses de ce philosophe. Il y avoit aussi une prédication de S. Paul qui avoit été faite par les disciples de Siméon.

Les Enkratites, les Manichéens, les Priscillianistes & les Apostoliques avoient des actes sous le nom de S. André (45). Les Ebionites ont supposé quelques écrits à S. Jean (46); on lui a attribué un livre de ses voyages qui est cité dans le septieme concile. Les Manichéens & les Priscillianistes avoient des actes de cet Apôtre sur lesquels ils établissoient leur doctrine.

On a supposé à S. Thomas des voyages

(43) S. Jérôme, *de Scriptoribus ecclesiasticis*. Epiph. Hom. 42. pag. 309.

(44) S. Jérôme, *ibidem*.

(45) Eusebe. *Hist. eccles. Liv. III. ch. 25*. Tillemont. Tom. VIII. pag. 314.

(46) Epiphane. *Hom. 41. pag. 506*. Tillemont. Tom. VIII. p. 494.

& des actes que les Encratites admettoient (47). Le décret de Gélase nous apprend qu'on avoit fait des actes sous le nom de S. Philippe. Il y avoit des traductions attribuées à S. Mathias dont S. Clément d'Alexandrie cite quelques passages (48).

L'Eptre de S. Barnabé, plus autorisée que toutes ces pieces, n'est cependant pas regardée universellement comme autentique; plusieurs personnes (49) très-habiles la croient supposée. On trouve, dit M. de Tillemont, dans cette lettre plusieurs choses qui paroissent assez difficiles à accorder avec l'estime que nous devons avoir pour S. Barnabé; car l'auteur y cite plusieurs passages qui ne se trouvent point dans les écritures. Il dit que tous les Syriens, les Arabes & tous les prêtres des idoles pratiquent la circoncision; que toutes choses seront terminées en l'espace de six mille ans; que J. C. est monté aux cieux le dimanche (50).

(47) Tillemont. *Tom. I. p. 360. Epiph. p. 400. Lettre dans S. Léon. ch. V. pag. 232.*

(48) *Liv. II. pag. 380. Liv. VII. pag. 748.*

(49) Mainard, Cotelier, Lemoine. Le Pere Alexandre, Casimir, Oudin.

(50) Tillemont. *Tom. I. pag. 569.*

Si cette Epître n'est pas de celui dont elle porte le nom, on ne peut pas au moins douter qu'elle ne soit très-ancienne, puisqu'elle est citée comme authentique par les Peres les plus éloignés.

Il y a des actes de S. Barnabé sous le nom de Jean-Marc son cousin. M. de Tillemont décide que c'est un ouvrage supposé, plein de fables & d'impertinences (51).

On attribue aux Apôtres assemblés un symbole & un concile qu'on dit avoir été tenu à Antioche, où on a encore neuf canons qui sont regardés par les gens habiles comme l'ouvrage de l'imposture (52).

Nous avons plusieurs liturgies sous le nom de S. Pierre, de S. Jacques, de S. Mathieu, & de S. Marc, mais les moines même conviennent qu'elles sont supposées (53).

Parmi les livres qui furent trouvés en Espagne, l'an 1595, il y en avoit un sous le titre de *missa Apostolorum*, que l'on attribuoit à S. Jacques. Il n'a pas fait fortune.

(51) Tillemont. *Tom. II. pag. 101.*

(52) Pagi, à l'an 56. No. 3.

(53) Le Pere Alexandre.

Les fauffaires n'ont pas moins abusé du nom des disciples que de celui des Apôtres. Il n'est pas douteux que les livres de Denys l'aréopagite ne soient supposés. On les trouve cités pour la première fois dans le sixième siècle. Les Orientaux lui donnent une liturgie (54) que les Occidentaux méprisent, parce qu'ils ne la croient pas de ce saint. Clément d'Alexandrie est celui dont on a davantage profané le nom. Eusebe regarde sa seconde lettre comme incertaine. St. Jérôme & Photius la rejettent entièrement. On a cinq autres lettres de ce pere qui ont encore moins d'autorité. Clément mande dans la première la mort de St. Pierre à St. Jacques évêque de Jérusalem, cependant ce dernier étoit mort plusieurs années avant St. Pierre. Ruffin a pourtant cru que cette lettre méritoit la peine qu'il la traduisit. Les récongnitions qui portent le nom de St. Clément contiennent les actions de St. Pierre, ses entretiens avec Simon le magicien, & comment Clément reconnut son pere & ses freres; ce qui a fait donner à ce livre le nom de *récongnition*. On l'appelle

(54) Tillemont. *Tom. II. pag. 123.*

aussi le voyage ou l'itinéraire de S. Pierre ou de S. Clément. Elles sont présentement rejetées de tout le monde (55), & on convient que c'est un ouvrage qui n'est d'aucun prix & d'aucune utilité. Elles sont cependant fort anciennes, puisqu'Origene les cite. On prétend qu'il y en a eu plusieurs éditions différentes. M. Cotelier croit que les dix-neuf entretiens, qu'il a donnés sous le nom de *Clementius*, pourroient bien être de la seconde édition. Il y avoit sous le nom de Clément une dispute de S. Pierre & d'Appion qu'Eusebe & S. Jérôme ont cru supposée (56). L'ouvrage le plus fameux de ceux qui ont été attribués à Clément, est celui des constitutions apostoliques que quelques-uns croient être la même chose que ce que S. Athanaze & Eusebe appellent *la doctrine des Apôtres*. On y fait parler presque tous les Apôtres même. Il y a cependant quelques endroits dont la composition est attribuée à Clément. Les Ethiopiens les respectent comme un livre canonique.

(55) *Idem. ibidem. pag. 163.*

(56) Eusebe. *Hist. eccles. Tom. III. ch. 38.*

que. S. Epiphane convient (57) qu'on doutoit de l'auteur de l'*authenticité des Constitutions apostoliques*; néanmoins il les reçoit comme légitimes. Il en cite quelques passages qui sont contraires à ce que nous lisons aujourd'hui (58), ce qui nous apprend que, quoiqu'elles soient l'ouvrage d'un fourbe, elles ont été corrompues par un second faussaire. Les constitutions finissent par les 85 canons célèbres depuis longtems sous le titre de *canons des Apôtres*, mais ils leur sont bien postérieurs, puisqu'il n'est pas douteux qu'on y trouve plusieurs choses qui n'étoient pas encore en usage du tems des Apôtres & de S. Clément.

Nous n'entrerons point ici dans la question de l'*authenticité* des sept Epîtres de S. Ignace. Il suffit que nous remarquions premièrement que les huit à Marie de Carthage, celle à l'Eglise de Tarse, celle aux Philippiens, celle au diacre Héron, les deux à la Vierge & à S. Jean, sont faussement attribuées à S. Ignace; voilà sur quoi il n'y a plus de contestation.

(57) Epiphane. *Hom. VII. pag. 322.*

(58) Voyez les notes du Pere Petau.

Secondement, que celles qui sont regardées comme étant de S. Ignace, par le plus grand nombre des critiques, sont rejetées par de très-habiles gens, sur des fondemens très-graves. Elles avoient tellement été altérées il y a plusieurs siècles, qu'il n'étoit pas possible de reconnoître ce qui y avoit été ajouté. Baronius a tiré de deux manuscrits de la Bibliothèque du Vatican une priere de Héron disciple d'Ignace à ce saint; mais elle ne vaut pas mieux que la lettre d'Ignace à Héron.

On trouve dans Victor de Capoue (59) quelques passages de Polycarpe, que les critiques habiles conviennent ne pouvoir pas être de ce saint. On a encore un grand nombre de faux ouvrages sous le nom des disciples des Apôtres; tels sont *l'Abdias*, *l'histoire de la mort de S. Jean*, écrite par un prétendu Euripe, qui se qualifie le second disciple de ce Saint (60); *l'histoire des combats de S. Pierre & de S. Paul contre Simon le magicien*, par Marcel disciple de S. Pier-

(59) Tillemont. *Tom. II. No. 4.* sur Polycarpe, pag. 635.

(60) Tillemont. *Tom. I. p. 493.*

re (61); l'histoire des Juifs par Egésippe, les ouvrages d'Erodius, successeur de S. Pierre dans le siège d'Antioche, l'écrit sur la mort de S. Pierre & de S. Paul, les lettres de S. Martial aux Bourdelois, la vie de S. Jean par Procharus, la chaîne des quatre Evangélistes, le livre de Méliton sur la mort de la Vierge.

Ce fut au commencement du second siècle de l'Eglise, sous l'empire de Marc-Aurele, que les livres des Sibylles que nous avons présentement, furent produits dans le monde. Les gens habiles (62) conviennent qu'ils ont été composés par des Chrétiens. L'imposture est trop sensible pour pouvoir échapper à un homme éclairé qui voudra y apporter quelque attention. Beulchenius & Nehringius en Allemagne (63), le Chevalier Floyd en Angleterre (64), que l'on a vu depuis peu entreprendre la défense de ces ouvrages décriés, au lieu de rétablir

(61) *Id. ibid.* p. 538.

(62) Fabricius, *Bibliot. græca.* I. I. c. 35. no. 15.

(63) Fabr. *Delectus argumentorum.* ch. I. p. 33.

(64) Mém. litt. de la grande Bretagne. Tom. IX. pag.

leur autorité , n'ont fait que deshonorer leur critique. A peine les livres Sibylliens parurent-ils, que Justin les cita dans un discours adressé à Marc-Aurele & à Lucius Verus ; depuis ce tems les Chrétiens en emploient l'autorité avec la même confiance que si elle ne pouvoit pas être révoquée en doute. Théophile, Clément d'Alexandrie, Lactance & Augustin mettent les preuves qu'ils en tirent à-peu-près dans la même classe que celles que fournissent les livres de l'écriture. L'Empereur Constantin les cite avec une hardiesse extrême dans un célèbre discours (65). Il convient à la vérité , que quelques personnes doutoient que l'acrostiche qu'il allégué fût l'ouvrage d'un Chrétien ; à quoi il répond , que la vérité est si évidente qu'il n'est pas possible de l'obscurcir. On a fait , ajoute-t-il , une supputation si exacte des années , qu'il ne reste aucune raison d'imaginer que ce poëme ait été composé depuis l'avénement & la condamnation du Sauveur, tout le monde demeurant d'accord que Cicéron l'a vu, l'a traduit en latin, & l'a inséré dans ses ouvrages."

II

(65) *Ad sanctorum catum. cap. XVIII*

Il y a grande apparence que Lactance a eu part à ce discours, car on trouve dans les ouvrages de cet orateur (66) les mêmes faits que ceux que Constantin avance devant les Peres de Nicée sur l'article des Sibylles.

Il falloit bien compter sur l'ignorance de ses lecteurs pour avancer de si étranges choses. Il est vrai que Cicéron cite un acrostiche dans le second livre de *la divination*; mais il est entierement différent de celui dont l'Empereur se sert pour prouver la vérité de la religion chrétienne. Celui dont Cicéron fait mention avoit été supposé par quelque flatteur de César, pour persuader aux Romains que le seul moyen de rendre l'état florissant étoit de reconnoître cet Empereur pour Roi; & pour venir à bout de son dessein, il avoit produit une prédiction de la Sibylle, qui déclaroit que les Romains ne seroient point heureux tant qu'ils n'auroient point de Roi. Il faut rendre justice à quelques Chrétiens. Origene (67) nous apprend qu'il y en avoit qui ne vouloient pas qu'on se servît de l'argument

(66) Lactance. *Liv. IV. ch. 15. pag. 405.* M. (80)

(67) Origene contre Celse. *pag. 272.* M. (80)

fragmens. Les Gnostiques avoient des révélation sous le nom d'Adam (70), un Evangile d'Eve, plusieurs traités sous le nom de Seth. Ils en appelloient un *Novis*, du nom imaginaire qu'ils donnoient à la femme de Noé; un autre étoit intitulé *l'accouchement de Marie, des interrogations de Marie*, qu'ils distinguoient en grandes & petites.

Les Séthiens avoient de plus les livres de Seth, une apocalypse sous le nom d'Abraham, & une autre attribuée à Moïse (71). Agrippa Castor, très-ancien auteur, accusa Basilide d'avoir fait un livre sous le nom de Barcoph (72); il avoit fait aussi la prophétie de Barfabas. Ses disciples se servoient d'une prétendue prophétie de Cham.

Les sectateurs de Prodicus avoient des livres secrets sous le nom de Zoroastre. Ils contenoient les révélation & les autres mystères de la religion. Plotin & Porphyre (73) ont écrit pour faire voir que ces ou-

(70) Epiph. *Hom.* 26. pag. 84. & 89. Tillemont. *Tom.* II. pag. 52.

(71) Irénée. *Liv.* I. ch. 54. Epiphane. *Har.* 34.

(72) Eusebe. *Hist. eccles.* *Liv.* IV. ch. 7.

(73) Vie de Plotin par Porphyre dans Fabricius. *Biblioth. græca.* *Tom.* IV. ch. 262. p. 105. & 106. Pridcaux. *Hist. des Juifs.* *Tom.* I. pag. 416.

vrages avoient été supposés par les Gnostiques.

S. Irénée reprochoit aux Marcoffiens d'avoir fait une infinité de faux livres dont il cite des fragmens (74).

Les Archontiques se fondoient sur un livre qu'ils appelloient *le ravissement d'Isaïe*, & sur sept ouvrages des sept enfans du Patriarche Seth (75).

Les Elcésaïtes produisoient un livre (76) qu'ils prétendoient être tombé du ciel; ils assuroient que quiconque croiroit ce qui y est contenu, recevroit la rémission de ses péchés.

Les Nicolaïtes (77) avoient des livres sous le nom de *Jaldabaoth*, qui, selon eux, étoit le premier fils de Jarbelon. Il y avoit des choses si obscènes dans ces ouvrages de ténèbres, que la pudeur ne permet pas de les transcrire dans notre langue, quoiqu'Epiphane ait cru pouvoir les insérer dans ses

(74) Irénée. *L. I. c. 20. No. 1. p. 9.*

(75) Tillemont. *Tom. II. p. 295. Epiph. Hom. 40. pag. 291.*

(76) Eusebe. *Hist. eccles. Liv. V. ch. 38. Théodoret. Hæretic. fab. Lib. II. pag. 222.*

(77) Epiphane. *Hom. 27. pag. 78.*

livres (78). S. Léon nous apprend que les Manichéens avoient plusieurs ouvrages qu'ils attribuoient aux apôtres & à J. C. même. Ils leur faisoient détruire toute la loi ancienne (79) dans celui qu'ils appelloient *la mémoire des Apôtres*; les Priscillianistes l'admettoient aussi. Orose en cite quelque chose. On croit que les Manichéens avoient inventé quelques prophéties qui prédisoient la venue de J. C. de la manière que leur secte la soutenoit.

Le plus fameux faussaire qu'aient eu les hérétiques, s'appelloit Luceius (80). C'est celui qui a fait presque tous les faux actes attribués aux Apôtres, qui étoient remplis de miracles. Les Montanistes, les Manichéens & les Priscillianistes, recevoient ses écrits avec admiration. Ces derniers se fondoient sur quantité d'autres faux ouvrages, & le cours qu'ils leur donnoient, faisoit qu'on n'entendoit plus parler en Espag-

(78) S. Epiphane. *Hom.* 27. *pag.* 89.

(79) S. Léon. *pag.* 232. Tillemont. *Tom.* IV. *pag.* 400. *Tom.* VIII. *pag.* 494.

(80) Tillemont. *Tom.* II. *pag.* 446. Photius, 1149 *extrait.*

ne (81) que des livres de l'*Ascension d'Isaïe*, de l'*Apocalypse d'Elie*, d'*Ormagilde*, de *Barbilon*; d'*Abraxas*, de *Balzama*, du *trésor de Maniché*, du ridicule *Lacciboras*, & de tous ces autres noms qu'ils se vantoient de tirer de l'hébreu, & qu'ils inventoient à plaisir pour donner de l'effroi & de l'admiration aux ignorans.

La licence des hérétiques alla à un tel excès, qu'il y en eut qui corrompirent les ouvrages même des auteurs vivans. Denys de Corinthe se plaignoit de ce qu'on falsifioit ses lettres (82), soit en retranchant des passages, soit en y ajoutant des choses auxquelles il n'avoit jamais pensé. La même chose est arrivée à Origene (83). Un hérétique publia une conférence, où il faisoit tenir à ce docteur des discours très-opposés à ses sentimens; elle fut répandue par toute l'Eglise.

Ce fut apparemment entre le tems d'Origene & celui d'Eusebe qu'on inséra dans l'histoire de Joseph ce fameux passage

(81) Tillemont. *Tom. VIII. pag. 499.*

(82) Eusebe. *Hist. eccles. Liv. IV. ch. 23.*

(83) Tillemont, *vie d'Origene. Tom. III. art. 16. pag.*

où il rend un témoignage si avantageux à J. C. car Origene n'en n'a pas eu connoissance; cependant il se trouve dans les livres d'Eusebe (84). Il suffit d'avoir une légère teinture de la critique pour sentir l'évidence de la supposition; mais quand bien même ou la prévention ou le défaut de lumière ne permiettroient pas de prêter toute l'attention nécessaire pour entrer dans les raisons que les vrais savans en ont apportées, il me semble qu'il suffit que ce passage soit contesté par un grand nombre d'habiles Chrétiens pour ne point l'apporter en preuve. On décrédite une cause quand on l'appuie sur des motifs douteux.

Sans entrer dans cette question, qui a été épuisée, je me contenterai d'observer que tout le monde convenant que les écrits de Joseph ont été falsifiés, soit par les Chrétiens, soit par les Juifs, il est beaucoup plus naturel de croire que les Chrétiens y ont touché, que d'imaginer que les Juifs en aient retranché le témoignage qui regarde J. C. On sait que les Chrétiens se permettoient toutes sortes de licences de ce gen-

(84) Démonstration. Liv. III. pag. 174.

re, & il seroit difficile que les Juifs eussent pu supprimer un passage si favorable aux Chrétiens, sans que ceux-ci en eussent eu la moindre connoissance; quelques-uns ont cru que c'étoit Eusebe lui-même qui avoit inséré dans Joseph l'addition où il étoit parlé de J. C. Cette opinion, qui n'a point de fondement, a été réfutée par M. de Valsis (85).

Le célèbre Blondel étoit persuadé que l'endroit de Joseph dans lequel il est fait mention de Jean-Baptiste, ne pouvoit pas être de l'historien Juif. „ Le précurseur de J. C. dit-il, y est trop loué; il est aisé de s'appercevoir que les paroles qui contiennent son éloge, sont une piece ajoutée au texte de l'auteur."

Si ce savant critique, qui avoit un discernement si fin, ne se trompe pas dans cette occasion, il n'est pas difficile de deviner de quelle main part cette addition.

Le zele des Chrétiens ne s'est pas borné à faire parler Joseph comme eux, il y en eut qui trouverent dans Philon que les Juifs

(85) Sur le 11e. chap. du second liv. de l'hist. eccles. d'Eusebe.

étoient punis d'avoir méprisé & maltraité J. C. (86).

Si on vouloit détailler ici tous les faux actes de martyrs , on tomberoit dans des longueurs immenses; nous remarquerons seulement qu'il y en a très-peu d'authentiques, On en fabriqua de faux, même dans les premiers siècles.

Gélase condamne comme apocryphe un livre sous le titre *des actes de S. Paul & de Ste. Thècle* (87). Ce pourroit bien être l'ouvrage qui fut fait du vivant de S. Jean sous le nom de S. Paul, & qui fut cause de la dégradation de son auteur.

On a encore les actes (88) du martyre de S. André, dont le texte porte qu'ils ont été écrits par les prêtres & les diacres d'Achaïe, témoins oculaires de ce qu'ils rapportent, & adressés à toutes les Eglises du monde. Mais ceux-mêmes qui paroissent être les plus disposés à les admettre, demeurent d'accord qu'ils portent plusieurs caractères de fausseté.

(86) Pierre de Blois *contra perfid. Jud.* ch. 24.

(87) Jérôme. *de scriptoribus ecclesiasticis.* Tertul. *de Bapt.* Tillemont. *Tom. II. pag. 60.*

(88) Tillemont, *Tom. I. No. 2. sur S. André. p. 589.*

Les vrais actes se connoissent à un style simple & éloigné de toute affectation : on n'y trouve pas ces faits prodigieux inventés par les faussaires pour plaire ou pour séduire, & qui trahissent ordinairement, la vérité. En voici un exemple.

- S. Clément, disciple des Apôtres, est mort martyr selon ces actes, & sa passion fut accompagnée de miracles éclatans ; mais ces miracles ayant été inconnus à S. Irénée, à Eusebe & à S. Jérôme (89), qui ne paroissent pas même avoir su que ce saint fût mort martyr, c'est une preuve que l'auteur des actes a plus cherché le merveilleux que la vérité.

Sur la fin du 5^e siècle, le Pape Gélase (90) crut devoir remédier aux désordres qui avoient été causés dans l'Eglise par les faussaires ; il publia un décret dans lequel il condamne un grand nombre de livres supposés ; mais les précautions de ce Pape n'anéantirent pas l'esprit d'imposture, qui est de tous les partis & de tous les siècles.

(89) Tillemont. *Tom. II. No. 12. pag. 605.*

(90) Pagi. *ann. 494. No. 3.*

CHAPITRE III.

Y a-t-il eu des informations chez les Juifs & chez les Payens pour s'assurer de la vérité des miracles de J. C. ? Ce que l'on en doit conclure ? Si le plus grand nombre des Apôtres est mort martyr ?

SI l'on en croit les apologistes chrétiens, dès que les Apôtres prêchèrent la religion chrétienne, on les arrêta, on les mit à la torture pour arracher d'eux par la force des tourmens la vérité de l'histoire de J. C. Eusebe, & après lui Pascal & Abadie ont fait beaucoup valoir cet argument (1). „ Pourquoi veut-on se tromper soi-même, dit ce dernier, l. II. c. 5. On sait que quand on donne la question à un criminel, on lui fait confesser son crime. Les tourmens arrachent l'aveu des actions les plus secrètes, & c'est un moyen presque infallible de découvrir la vérité, que la Justice humaine met assez souvent en usage. Comment se pourroit-il

(1) *Démonstration évangélique. Liv. III. Ch. 3. pag. 112.*

done que tant d'imposteurs interrogés & sollicités par le fer & le feu de se dédire, persévérassent si constamment dans une fausse déposition; car ce n'est pas éprouver un supplice, mais toutes sortes de supplices; ce n'est pas en un seul lieu qu'on les presse par les tourmens de se rétracter, mais dans presque tous les endroits où ils prêchent; ce n'est pas dans un seul moment, mais dans tous les momens de leur vie qu'ils se trouvent exposés à cette persécution; ils n'ont pas une seule partie, ils ont pour adversaires les Juifs & les Payens, les Magistrats, les Rois, les Pontifes, & le peuple. On ne les attaque pas seulement par les souffrances, on les couvre encore d'opprobres. Cependant aucun ne se dédit, séparés ou confrontés, ils déposent unanimement que J. C. est ressuscité & qu'ils l'ont vu relevé du tombeau. Si c'est de cette manière qu'on défend l'imposture, qu'on nous apprenne de quel air on soutient la vérité."

Ce raisonnement seroit très-fort, s'il n'étoit pas fondé sur une supposition directement contraire à l'histoire. C'est dans les actes des Apôtres que les Chrétiens doivent

chercher la connoissance de ce qui se passa immédiatement après la mort de J. C. on n'y voit rien qui ait rapport à ces prétendus examens des miracles de J. C. nous y voyons seulement que les premiers Chrétiens étoient regardés avec horreur ; & la raison qui les rendoit odieux , c'est qu'ils donnoient atteinte à l'ancienne religion , & que les nouveautés qu'ils prêchoient excitoient de grands troubles. C'étoient là les griefs que les Juifs d'Asie apportoitent contre S. Paul. *Hic est homo qui adversus populum & legem & locum hunc ubique dicens insuper & Gentiles induxit in templum & violavit sanctum locum istum. Act. C. 21. v. 28.* La haine monta à un tel excès, qu'on les accusa des crimes le plus exécrables (2), d'athéisme, d'inceste, de manger de la chair humaine, & de mépriser les puissances. Leurs domestiques (3) même déposèrent contre eux. Ces accusations, quoique nullement fondées, avoient trouvé créance par-tout. Il suffisoit d'être Chrétien pour

(2) Athenagore. p. 4. Justin Apolog. p. 55. Dialogue avec Triphon. p. 337. Theophile à Antholique, Tom. III. p. 119. Minutius Felix. p. 86.

(3) Eusebe, Hist. Eccles. Liv. V. C. 1.

être réputé indigne de vivre. L'aveu de cette religion emportoit avec soi celui de tous les crimes. Ce n'étoit pas seulement le peuple qui donnoit dans ces fureurs, la contagion avoit gagné jusqu'aux plus excellens génies de ces tems là. Personne n'ignore jusqu'où alloit le mépris de Tacite pour cette secte nouvelle. „ C'étoit, dit-il en parlant des Chrétiens (4), des gens haïs par leurs infamies. Le peuple les appelloit Chrétiens à cause de Christ leur auteur, qui fut puni du dernier supplice sous le regne de Tibère, par Ponce Pilate Gouverneur de la Judée; mais cette pernicieuse secte, après avoir été réprimée pour quelque tems, se multiplia de nouveau, non seulement dans le lieu de sa naissance, mais dans Rome même, qui est comme le rendez vous & comme l'égout de toutes les ordures du monde. On se saisit donc d'abord de ceux qui s'avoient de cette religion, & par leur confession on en découvrit une infinité qui ne furent pas tant convaincus du crime dont on les accusoit, qui étoit d'avoir mis le feu à Rome, que de la haine du genre

(4) Tacite annal. Liv. XV.

humain. On insulta même à leur mort en les couvrant de peaux de bêtes sauvages, & en les faisant dévorer par les chiens, ou en les attachant à une croix, & en les brûlant pour servir de feux & de lumières pendant la nuit. Quoique ces misérables ne fussent pas innocens & eussent mérité la mort, on ne laissoit pas néanmoins d'en avoir compassion, parce que le Prince ne les faisoit pas tant mourir pour l'utilité publique que pour satisfaire sa cruauté particulière."

Suétone enchérit encore sur Tacite dans sa haine contre le Christianisme, puisqu'il loue Néron de l'aversion qu'il avoit contre les Chrétiens.

La fameuse lettre de Plin le jeune, nous apprend que le simple aveu du Christianisme passoit pour un crime capital. „ Voici, dit-il à Trajan, la conduite que j'ai tenue à l'égard de ceux qui m'ont été déferés ; je les ai interrogés pour savoir s'ils étoient effectivement Chrétiens ; quand ils l'ont avoué, je leur ai fait deux ou trois fois la même question, en les menaçant même de la mort. Ceux qui ont persisté dans leur aveu, je les ai fait mener au sup-

plice, ne doutant pas que quand le Christianisme ne les eût pas rendus criminels, leur obstination & leur opiniâtreté invincibles ne méritassent d'être punies."

Le même Pline fit tourmenter deux femmes qui étoient très-zélées pour cette nouvelle religion. L'objet de cette question n'étoit que de savoir ce qui se passoit dans les assemblées des Chrétiens, & si c'étoit avec raison qu'on les accusoit de diverses choses abominables. Il paroît, par les plus anciens actes des Martyrs, que deux motifs principaux faisoient condamner les Chrétiens à la mort. Premièrement parce qu'ils refusoient de sacrifier aux idoles (5), ce qui étoit regardé comme une apostasie; la seconde raison qui les rendoit odieux aux Magistrats & aux peuples, c'est qu'ils s'opiniâtroient à ne vouloir pas jurer par la fortune des Empereurs (6). On concluoit de-là qu'ils manquoient d'attachement pour les Princes. C'est ce qui est exprimé dans le jugement de

(5) Voyez le martyre de Ste. Symphorose. Tillemont. *Tom. II. p. 243.* Celui de Polycarpe. Tillemont. *Tom. II. pag. 338.*

(6) Tillemont. *Tom. II. p. 339.*

de mort que Saturnin, Proconsul d'Afrique rendit contre Spérat & les autres martyrs de Carthage appelés *Scillitains* l'an 207 (7).

On n'a aucune preuve que les miracles de J. C. aient été examinés par les Juifs & par les Gentils. Jérusalem & Rome n'y faisoient pas plus d'attention que Paris n'en feroit à des merveilles qu'on prétendrait aujourd'hui s'opérer dans les Cévennes.

J'ose même dire qu'insister sur ces informations, c'est nuire à la cause du Christianisme. Le critique de M. l'Abbé Houtteville l'a fort bien prouvé. „ Malgré les informations, dit-il (8), la plus grande partie de l'univers n'a pas cru en J. C. & à l'exception d'une petite poignée de Chrétiens, les faits de l'Evangile furent long-tems à ne trouver que des incrédules.”

Il faut donc que l'univers, qu'on nous dépeint si attentif, si intéressé à la découverte de la vérité de ces faits, ne les ait pas cru vrais. Pourquoi, si l'on excepte un petit nombre d'hommes, tous détestent-

(7) Tillemont, *Tom. III. p. 134*.

(8) Lettre 4.

ils J. C. tous le regardent-ils comme un séducteur? La philosophie se rit de ses sectateurs & la cour les persécute. Est-il possible que si les faits qu'on lui attribue eussent été bien constatés & bien approfondis, on en eût fait si peu de cas?

Malgré l'éclat de tous les miracles que les Chrétiens attribuent à J. C. les Apôtres ne se font suivre que d'une vile populace toujours facile à séduire. Les personnes distinguées par leur rang & par leur esprit reçoivent avec un souverain mépris cette nouvelle religion; elle est contredite par-tout dans sa naissance (9), *ubique ei contradicitur*. Les auteurs les plus célèbres de ces tems-là, qui ont occasion de dire quelque chose des Chrétiens, n'en parlent que comme d'une troupe de fanatiques. Plus on suppose les miracles de J. C. intéressans & publics, plus on donne de force au refus de les croire; car enfin tous ceux qui ne se déclarent point pour la nouvelle religion, font autant de témoins qui déposent qu'il ne faut ajouter aucune foi à tout ce qu'on dit en sa faveur; & si Eusebe a eu raison de réfu-

(9) Act. ch. 28. vs. 22.

ter l'histoire (10) de la résurrection d'une fille, opérée dans Rome par Apollonius de Thiane, parce qu'un fait de cette nature n'auroit pu échapper à la connoissance de l'Empereur & des Seigneurs Romains, & si la force de la vérité a obligé un célèbre auteur à nier (11) le miracle de la main rendue par la Vierge à Jean Damascene, pour cette raison que si la ville de Damas en eut été témoin, elle eut abjuré le Mahométisme, à plus forte raison pourrions-nous tirer un argument invincible contre les miracles éclatans de J. C. & des Apôtres, de l'incrédulité des Juifs; d'autant plus que les Chrétiens ne commencèrent à l'emporter par le nombre que lorsque l'on n'étoit plus à portée d'examiner les faits sur lesquels étoit fondée la mission de J. C. M. Ditton, qui a senti que si la résurrection de J. C. a souffert des difficultés considérables chez les Juifs, il étoit naturel que nous fissions attention à leurs objections, a prétendu prouver (12) qu'ils furent convaincus que

(10) Eusebe contre Hésiod. ch. 30. & 35.

(11) Julien. Voyez Bayle, art. Damascene.

(12) Ditton. pag. 304.

J. C. étoit vraiment ressuscité. Mais est-il bien probable qu'ils se fussent tous occupés à persécuter avec tant d'acharnement le Christianisme, s'ils eussent vu clairement que l'auteur de cette religion étoit envoyé de Dieu? On n'imagine pas aisément que les hommes veuillent se perdre de propos délibéré, & osent résister à la voix de Dieu, lorsqu'elle leur est manifestée. Qu'on suppose que quelque scélérat puisse être coupable d'une si grande impiété, du moins on se persuadera difficilement qu'une nation entière & un grand tribunal aient été capables d'un aveuglement si prodigieux. Si l'on a pu dire des Juifs que jamais ils n'eussent crucifié J. C. s'ils l'eussent connu pour le Fils de Dieu, on peut dire avec autant de vérité qu'ils ne l'auroient point persécuté après sa mort, s'ils eussent eu des preuves réelles de sa mission céleste.

Une autre illusion des Apologistes Chrétiens est de vouloir insinuer que presque tous les Apôtres sont morts au milieu des supplices, & en rendant témoignage de la vérité des miracles & de la résurrection de J. C. Cependant rien n'est plus faux, &

les plus habiles critiques conviennent présentement qu'on ignore de quel genre de mort ont péri les Apôtres, & qu'on ne fait d'eux que ce qu'en apprennent les actes des Apôtres & quelques auteurs approuvés, dont très-peu sont parvenus jusqu'à nous.

Quo mortis genere excefferint Apostoli, dit le pere Dom Thierry Ruinart (13), *planè nobis ignotum est, si nonnulla excipias quæ vel in probatis autoribus, quorum ex eâ ætate paucissimi ad nos usque pervenerunt, referuntur.* Héracléon (14), auteur ecclésiastique du second siècle, assure que Mathieu, Thomas, Philippe, & plusieurs autres Apôtres sont morts de leur mort naturelle. On ne sçait rien du détail de la mort de Mathias, de Barnabé, de Jude, de Simon, de Barthelemi, de Jean l'Évangéliste. Tout ce qu'on en dit n'est fondé que sur des ouvrages qui méritent peu de créance.

(13) *Acta sincera.* pag. 1. *Admonit. Martyr. sancti Jacobi.*

(14) Clément d'Alexandrie. *Str. Liv. IV.*

C H A P I T R E I V.

Si les aveux des Juifs, des Payens & des Mahométans prouvent que J. C. ait fait des miracles ?

LES Apologistes Chrétiens ont beaucoup insisté sur ce que les ennemis même de J. C. avoient été forcés d'avouer qu'il avoit opéré un grand nombre de prodiges. Il est vrai que Celse (1) suppose que J. C. a pu faire par science magique des choses qui paroissent au-dessus des forces humaines; Julien ne nie pas qu'il ait guéri des boiteux & des aveugles (2). Les Mahométans & les Talmudistes (3) n'ont pas contesté les miracles qu'on lui attribue.

Mais ces aveux ne sont pas aussi décisifs que se l'imaginent ceux qui sont accoutumés à recevoir sans examen toutes les preuves qu'ils croient favorables à leur cau-

(1) *Pag. 7 & 30. dans Origene. Voyez Lactance Liv. V. ch. 3. pag. 463.*

(2) *Dans St. Cyrille. Liv. VI. pag. 191.*

(3) *Voyez le Toldos Jesu.*

se; car de même que les aveux des Peres ne prouvent pas la réalité des miracles du paganisme, ceux des ennemis de la religion Chrétienne ne concluent rien en faveur de ceux de J. C.

Cétoit un principe reconnu de tous les partis, qu'un homme par le secours des esprits pouvoit faire des choses surnaturelles; les Philosophes de ces tems-là en étoient aussi persuadés que le peuple l'est présentement que ceux qu'il appelle *forciers* peuvent dominer sur la nature.

C'est par cette raison qu'ils ne faisoient aucune difficulté de faire un aveu dont ils ne croyoient point qu'on pût tirer aucun avantage; ils ne pensoient pas que ces miracles décidassent plus en faveur de J. C. que ceux de Pithagore & d'Apollonius pour ces hommes célèbres. Aussi ces aveux sont-ils faits sans examen, & il faut les regarder comme les propositions que les Théologiens & les Philosophes accordent, parce qu'ils ne veulent pas prendre la peine de les contester, persuadés qu'elles ne décident rien pour le fond de la dispute. Il paroît très-clairement, par un passage de Celse,

que c'étoit là ce qu'il pensoit. En parlant des miracles de J. C. il n'entreprend point de les discuter ; parce „ qu'on ne dit rien de lui, (ce sont ses termes) (4) qui soit au-dessus de ces faiseurs de tours qui opèrent des choses merveilleuses ; ils chassent les démons ; ils guérissent les maladies, ils évoquent les ames des héros ; ils font paroître tout d'un coup des repas magnifiques, & des figures d'animaux qui semblent se mouvoir, tandis qu'elles restent dans l'inaction.”

Quoique les miracles de Jésus Christ soient avoués par les Talmudistes, gens peu instruits de l'Histoire, & peu versés dans l'art de raisonner, il paroît certain que les Juifs des premiers siècles n'en convenoient pas. Nous lisons dans les actes des Apôtres que la religion Chrétienne ne trouva que des contradicteurs dans son origine. L'auteur du dialogue avec Triphon assure qu'à peine J. C. étoit mort, que les Juifs députerent par-tout pour avertir de se précautionner contre les récits de ses disciples, par conséquent ils feignoient, du moins dans ces tems-là, de les regarder comme des menteurs.

(4) Dans Origene. pag. 93.

C H A P I T R E V.

DE l'empire que les Chrétiens se sont attribué sur les démons. Toutes les sectes se sont imaginé avoir la même prérogative. Ce prétendu pouvoir ne seroit-il pas un des effets de l'imagination, de la fourberie, ou de la superstition de ceux qui ont cru qu'il y avoit des mots efficaces ?

UN des plus communs argumens des premiers défenseurs de la religion Chrétienne étoit tiré des exorcismes. Ceux qui peuvent commander aux démons sont avoués du ciel ; or ces esprits malins sont obligés de nous obéir, lorsque nous leur parlons au nom de J. C. Cette raison se trouve employée dans presque tous les écrits qui parurent pendant que le paganisme subsista. Nous voyons dans S. Justin que les exorcistes Chrétiens étoient répandus par tout l'Empire Romain, & ils se vantoient de chasser les démons des corps obsédés, avec tant de puissance, que ceux qui étoient gué-

ris se faisoient Chrétiens , si l'on en croit S. Irénée (1).

Octave ajoute dans Minutius Felix, que les esprits malins , pressés par ceux qui les exorcisoient , étoient obligés de convenir qu'ils cherchoient à tromper les hommes (2). „ Le plus grand nombre d'entre vous, dit-il, fait que les démons se rendent justice à eux-mêmes. Sérapis & toutes les fausses divinités que vous adorez, vaincues par la douleur , avouent ce qu'elles sont. Vous en êtes témoins vous-mêmes ; les soupçonneriez-vous d'être capables de se déshonorer par un mensonge ? Croyez-les donc lorsqu'elles assurent qu'elles ne sont que des démons. Ils ne peuvent plus rester dans les corps , lorsqu'on les conjure par le seul vrai Dieu. Ils en sortent bientôt suivant la foi du patient, ou la volonté de celui de qui dépend la guérison , & ils ne manquent pas après cela de fuir les Chrétiens qu'ils avoient coutume d'insulter par votre ministère dans les assemblées publiques.”

(1) S. Irénée. *Liv. II. ch. 32. No. 4. p. 166.*

(2) Minutius Felix. *pag. 252.*

Il pourroit bien y avoir de l'exagération dans ce discours, ou il falloit que les Payens soupçonnassent de l'intelligence entre les exorcistes & les exorcisés, puisqu'ils ne se rendoient pas à cette preuve.

Tertullien parle encore avec plus d'assurance (3). „ Qu'on fasse, dit-il, venir quelqu'un qui soit tourmenté par le démon, le premier Chrétien le forcera d'avouer qu'il n'est qu'un esprit immonde. Faites mourir les Chrétiens, s'ils ne tirent pas cet aveu des démons. Peut-il y avoir une preuve plus complète ? Vos dieux sont soumis aux Chrétiens ; nous les obligeons malgré eux de sortir des corps.”

Origene assure que telle est l'efficace du nom de J. C. que quelquefois même les méchans, en le prononçant, chassent les démons (4).

S. Cyprien (5) triomphe aussi, lorsqu'il parle sur ce sujet. „ Si vous vouliez les

(3) Apolog. ch. 23. *De Spectaculis*. ch. 29. *Ad scapulam*. No. 4.

(4) Origene. . 7. 20. 133. 261. 262. 334.

(5) S. Cyprien *ad Demetrium*. pag. 133. Voyez aussi le livre à Donat. pag. 3.

entendre, dit-il à Démétrius, lorsque nous les conjurons, & que par les fouets spirituels nous les chassons des corps, que nous les obligeons de se plaindre & d'avouer qu'ils doivent être jugés; venez en être témoin, & vous verrez que nous ne disons rien que de vrai."

Lactance (6) parle à-peu-près dans les mêmes termes, mais il ajoute des faits si peu vraisemblables, qu'ils diminuent extrêmement la foi que l'on pourroit avoir à tout ce qu'il a dit jusqu'alors pour faire voir la supériorité de J. C. sur les autres divinités. Il avance (7), comme un fait certain, „ que ceux qui ont le pouvoir d'exorciser, peuvent bien faire venir des enfers Jupiter, Neptune, Vulcain, Mercure, Apollon & Saturne; mais J. C. dit-il, n'obéira jamais à leur évocation." *Si quis studet altius inquirere, congreget eos quibus peritia est ab inferis ciere animas, evocet Jovem, Neptunum, Apollinem, patremque omnium Saturnum, respondebunt ab inferis omnes, &*

(6) Lactance. *Liv. II. ch. 15. Liv. IV. ch. 27. Liv. V. ch. 21.*

(7) Lactance. *Liv. IV. ch. 27.*

interrogati loquentur de se, ac fatebuntur; post hæc evocet Christum, non aderit, non apparebit.

Il en rend cette raison, que J. C. n'a été que deux jours aux enfers, *quia non amplius biduo apud inferos fuit.* Et comme s'il n'y avoit rien à répliquer, il finit par cette demande: „ peut-on apporter une preuve plus complète? *quid hæc probatione certius afferri potest?* Enfin Arnobe (8), Julius Firmicus Maternus (9), Eusebe (10), Grégoire de Nazianze (11), Cyrille de Jérusalem (12), S. Jérôme (13), Cyrille d'Alexandrie (14), Zachée (15), & l'auteur de la dispute de Gregentius avec Herban triomphent de ce pouvoir d'exorciser, qu'ils regardent comme une preuve incontestable de la divinité de la religion Chrétienne. Jean Pic de la

(8) Arnobe p. 27.

(9) *De err. prof. relig.* p. 29 & 30.

(10) *Demonst. Evang. Liv. III. p. 132. cont. Hierock.* ch. 4.

(11) No. 1. p. 3. No. 3. p. 76 & 77.

(12) *Cath. ch. IV. sect. 13. p. 58.*

(13) *Epist. 44. ad Marcellum.* Tom. IV. p. 550.

(14) Contre Julien. *Tom. VI. p. 201.*

(15) *Spicilege.* Tom. X. p. 7.

Mirandole l'a fait valoir dans les derniers siècles. Il en est moins question dans les ouvrages faits depuis, & je ne connois que le Pere Baltus (16), entre les auteurs modernes, qui parle du pouvoir de chasser les démons, comme d'une des preuves les plus frappantes de la vérité de la religion.

On ne voit pas que cet argument ait fait aucune impression sur les Payens : & comment en eut-il fait, puisqu'ils avoient aussi des exorcistes, auxquels ils croyoient que les démons obéissoient ? Plutarque en parle (17), & il nous apprend que ceux qui se mêloient de ce métier, ordonnoient comme un remede excellent, de lire les *lettres Ephésiennes* : c'étoient des mots barbares ; Clément d'Alexandrie en rapporte quelques-uns ; on peut les voir dans Hesychius.

Lucien plaïsante de ce pouvoir d'exorciser dans son *Philophende*. Il se pourroit fort bien que dans le passage que nous allons citer, il eût en vûe les Chrétiens ; quoi qu'il

(16) Réponse à l'Histoire des oracles, 2e. partie p. 314.

(17) Simpos. 7e. Liv. V. Question.

en soit, il suppose dans plusieurs autres endroits de cet ouvrage que les Payens avoient recours aux exorcismes. „ Tout le monde, dit-il, connoît ce Syrien de la Palestine; qui pour de l'argent délivre les lunatiques & les possédés; car tandis qu'ils sont couchés par terre, qu'ils roulent les yeux, & qu'ils écument, il interroge le démon, qui lui répond en grec, ou en une autre langue, sans que le patient remue les lèvres, jusqu'à ce que le démon soit contraint de fortir par la force de ses conjurations & de ses menaces, & j'en ai vu fortir un qui étoit tout noir & tout enfumé.”

Lucius badine encore les exorcistes dans une de ses épigrammes, lorsqu'il dit, qu'ils chassoient moins les démons par la vertu de leurs paroles que par la puanteur de leur haleine.

Il y a eu de fameux exorcistes chez les Payens, entre autres Apollonius (18), Porphyre, & Isidore (19). Damascius rapporte que ce dernier chassa un démon du corps

(18) Symmaque, vie de Porphyre.

(19) Justin. p. 45. *Apolog.* dialogue avec Triphon, p. 302. & 310.

de sa femme, en lui parlant du Dieu des Hébreux, que ce diable avoua qu'il respectoit comme les autres divinités.

Les Peres n'ont point contesté ce pouvoir d'exorciser dans les payens. Justin (20) en convient, mais il prétend que les Chrétiens avoient chassé des démons contre lesquels toute la vertu des exorcistes payens avoit échoué.

Origene ne nie pas que les Egyptiens ne fissent sortir les démons des corps (21). Il nous apprend qu'ils employoient le nom d'Abraham dans leurs conjurations. Celui de J. C. tenoit aussi sa place dans les formules des autres exorcistes payens, ainsi que S. Augustin l'affure dans son 7^e traité sur S. Jean.

Eusebe avoue (22) que ce que les admirateurs d'Apollonius disoient en sa faveur à ce sujet, étoit vrai; mais il prétend qu'il tiroit ce pouvoir des démons même.

La mode de s'ériger en exorcistes avoit telle-

(20) Origene contre Celse.

(21) Eusebe contre Hieroclès. *ch.* 30 & 35.

(22) *Leg. I. tit. de extraord. causis.*

tellement prévalu, qu'il fallut que les loix impériales réprimassent cette frénésie (24).

Il y a encore des exorcistes chez les peuples plongés dans l'Idolâtrie. Les Chinois ont des moines qui se mêlent d'exorciser. Ils sont de l'ordre d'un nommé *Sanfie* qui a fait une regle qu'observent tous ceux qui veulent chasser les diables. Voici comment ils s'y prennent. Ils peignent des figures affreuses sur du papier jaune, ensuite ils les collent tout autour des maisons où l'on dit que le diable vient, puis ils y entrent faisant un bruit horrible avec lequel ils disent qu'ils ont épouventé & chassé le diable du logis & du corps de ceux où il étoit.

Le Pere Tachard rapporte qu'étant à Batavia il alla voir un sacrifice des Chinois. „ Nous voulions voir tout jusqu'à la fin, dit-il (25), mais ayant appris que le sacrifice se faisoit pour chasser le diable du corps d'un malade, & que la cérémonie dureroit jusqu'au soir, après avoir demeuré

(24) Ambass. des Hollandois au Japon. p. 109.

(25) Voyages. Liv. III. pag. 130.

là près d'une heure, nous nous retirâmes avec beaucoup de compassion de l'aveuglement de ces peuples."

Les Bonzes chassent non seulement les démons, mais ils vendent aussi des fauve-gar-des (26) par lesquelles ils défendent aux démons d'inquiéter certaines personnes. Les Prêtresses de l'isle de Formose ont la réputation de chasser le diable (27). Il y avoit parmi les Juifs des gens qui faisoient profession d'exorciser (28). Ils couroient le monde. S. Jérôme avoue qu'ils réussissoient (29).

Il y a des moines en Barbarie que l'on appelle *Exorcistes* (30). Lorsqu'ils veulent renvoyer le diable en enfer, ils forment des cercles où ils écrivent certains caracteres, & ils font des empreintes sur la main, ou au visage du possédé, puis l'enferment dans

(26) Lettre du Pere Chavagnas, 9e. recueil des lettres édifiantes. pag. 346.

(27) Candidius & Auterrenus, de la compagnie des Indes. Tom. IX. p. 207.

(28) Joseph. antiq. judaïq. Liv. VIII. ch. 22. Traité d'Origene sur S. Mathieu. p. 67 & 68.

(29) Liv. II. ch. 6. N. 2. pag. 122.

(30) Marneol. Tom. I. Liv. II. ch. 3. p. 133. Vicans. Liv. II. ch. 15. pag. 142.

un lieu rempli de mauvaises odeurs, & font leurs conjurations. Ils demandent à l'esprit de quelle maniere il est entré dans le corps, d'où il est, comment il s'appelle, & enfin ils lui commandent de sortir. Il y a aussi des exorcistes dans le Royaume de Fez (31).

On voit par-là que les hommes se ressemblent dans tous les pays, & que toutes les religions peuvent s'appuyer des mêmes argumens; mais un privilege commun à toutes les sectes n'établit point de prérogatives pour aucune d'elles en particulier. Si l'on examinoit cette matiere avec une attention dégagée de préjugés, on trouveroit que presque tout ce qu'on débite du démon, & du pouvoir que les hommes ont sur cet esprit malin, n'a d'autre principe qu'une imagination dérangée, ou la mauvaise foi de ceux qui trouvent leur avantage à entretenir les erreurs populaires.

Hippocrate (32) rapporte qu'il y a des gens à qui la peur trouble tellement la tête, qu'ils s'imaginent voir des esprits, dont ils sont si effrayés qu'on en a vu se pendre,

(31) Léon d'Afrique. *Damitis. Tom. I. p. 39.*

(32) Lettres de M. de S. André. *pag. 256.*

pour se garantir des maux que leur causoient ces visions.

Possidonius (33), fameux médecin du quatrième siècle, rapportoit à des maladies naturelles ce qu'on appelle *possessions*. M. de S. André, qui a écrit depuis peu très-sensiblement sur ce sujet (34), n'est pas fort éloigné de ce sentiment. „ Regardez, dit-il, ce que je viens de rapporter, comme des effets du dérèglement de l'imagination, des vapeurs, d'une bile noire, d'une semence corrompue..... Un fol, un mélancolique, une femme, une fille travaillée de vapeurs, s'imaginent qu'ils sont obsédés : l'idée qu'ils s'en forment leur fait faire mille extravagances, & leur fait souffrir mille peines de corps & d'esprit. Persuadés qu'ils sont que le diable les tourmente & les poursuit par-tout, ils en font mille contes & ils les assurent si positivement, qu'on a peine à ne les pas croire. Le peuple surtout croiroit faire un crime, s'il n'ajoutoit pas foi à tout ce qu'ils disent, s'il n'attribuoit pas au démon tout ce qu'il leur voit

(33) Philostorge. *Liv. IV.*

(34) *Lettres de M. S. André, pag. 254.*

faire , ou leur entend dire d'extraordinaire. Il nous est ordinaire, continue M. de S. André, *pag.* 256, de voir des filles & des femmes malades de cette maladie qui consiste à voir des esprits. On en guérit quelques-unes par la saignée du pied & par le bain; il y en a d'autres à qui tous les remèdes sont inutiles, dont l'imagination est si vivement frappée, que si l'on ne veilleoit continuellement sur elles, elles se déferoient, & encore le font-elles souvent, quelques précautions qu'on puisse prendre pour les en empêcher. Ceux qui ont voulu jouer le genre humain, ont trouvé de grandes ressources dans la matiere des exorcismes. L'histoire & l'expérience nous apprennent que dès que les hommes voient quelques effets extraordinaires, auxquels ils ne sont pas accoutumés, ils les mettent sur le compte du diable; que quelqu'un s'avise de faire des grimaces & des contorsions effrayantes, & qu'il ait assez d'effronterie pour insinuer que son état n'est pas naturel, aussi-tôt il sera mis au rang des possédés; tout le monde voudra le voir, & si lorsque cette nouvelle commence à faire

impression sur les esprits, un homme sensé entreprend de faire voir la fourberie, il sera traité comme s'il ne croyoit pas en Dieu."

De tout tems l'on a fait intervenir le diable, lorsqu'on a voulu tromper les hommes. Nous avons vu que les Exorcistes furent fort à la mode dans les premiers siècles, ils ne manquèrent pas d'occupation dans la suite des tems. L'imposture s'en mêla hautement, & fut souvent découverte. Amoslon dit que dans son siècle les pauvres se plaignoient d'être possédés pour exciter la compassion des riches, & qu'en recourant aux coups on leur faisoit confesser la vérité. Il y a eu des impostures éclatantes dans les siècles précédens. Du tems du Roi Louis XI. furent grandes nouvelles, dit la chronique scandaleuse, par-tout le Royaume & autres lieux, d'une fille de dix-huit ans, ou environ, qui étoit en la ville du Mans, laquelle fit plusieurs folies & merveilles, & disoit que le diable la tourmentoit & la failloit en l'air, crioit, écumoit & faisoit moult autres merveilles, en abusant plusieurs personnes qui l'alloient

voir ; mais enfin on trouva que ce n'étoit que tout abus, & qu'elle étoit une méchante folle, & faisoit lescites folies & diableries par l'exhortement, conduite & moyens d'aucun des officiers de l'Evêque dudit lieu du Mans, qui la maintenoient & en faisoient ce que bon leur sembloit, & qui aux dites folies faire l'avoient ainsi induite."

Du tems du Pape Paul IV, 89 Juives (35) embrasserent à Rome le Christianisme. Quelques personnes, qui auroient été bien aises d'avoir le bien des Juifs, persuaderent à ces néophytes de feindre que les Juifs leur avoient envoyé des démons qui les tourmentoient cruellement, parce qu'elles s'étoient fait baptiser; c'est ce qu'elles répondirent à un moine bénédictin qui les exorcisoit. Le Pape en ayant été informé, prit la résolution de bannir tous les Juifs des terres de son obéissance. Un Jésuite lui représenta qu'il pourroit bien y avoir de la supercherie. Sur cet avis on fit de plus

(35) Basnage hist. des Juifs. L. IX. c. 21. no. 18. Réponses aux quest. d'un Provincial. T. I. c. 33.

amples informations. Les démoniaques avouerent, dès les premiers coups de fouet qu'on leur donna, qu'elles n'avoient contre-fait les possédées qu'à l'instigation de quelques courtisans. Sur cet avis ils furent punis de mort, ainsi que nous l'apprend Louis Guyon auteur contemporain. Voici une autre histoire dans le même genre, que l'on tient de Pierre Pigray, chirurgien du Roi Henry III.

„ L'an 1587 le Roi me commanda, dit-il, de voir une fille âgée de 27 ans qui étoit dans le couvent des Capucins de Paris, travaillée de telle sorte, qu'elle avoit le diable au corps. Sa Majesté me commanda de prendre aussi avec moi deux de ses médecins, qui furent MM. Leroi & Botalt : nous l'allâmes trouver audit couvent où elle étoit fort désolée & abbatue de travail, ce sembloit ; & après avoir interrogé la fille, je pris la mere à part : elles soutinrent toutes deux la fourberie, & après tous leurs discours vint le Prieur de là-dedans, qui nous raconta avoir vu des choses étranges en elle, & que si nous voulions, il l'exorciferoit devant nous, ce que j'ac-

cordai volontiers. Il la fit entrer dans le temple, les portes fermées, où il l'exorcisa; mais elle faisoit des cris admirables & mouvemens étranges & horribles, principalement lorsque le Prieur disoit l'Evangile. Ce diable, par la bouche de la femme, répondoit à quelques mots de latin, mais non pas à tous, car il n'étoit pas des plus savans. Sa Majesté la voulant voir, elle commanda qu'elle fût menée hors la ville en un petit village près S. Antoine des champs. Le Roi me commanda de parler à elle en particulier, & nous enferma tous deux dans une chambre, mais il tenoit la porte entr'ouverte, & regardoit. Il y eut un jeune garçon qui me dit qu'elle avoit eu le fouet à Amiens il y avoit deux ans. Je le dis au Roi, qui incontinent envoya chercher l'Evêque qui étoit à Paris, de quoi la mere & la fille furent fort étonnées. Le Roi demanda à l'Evêque s'il les connoissoit; voici les paroles de l'Evêque. Sire, il y a environ deux ans que cette fille, accompagnée de son pere & de sa mere & d'un petit garçon, son frere, vint à Amiens. On me demanda congé de l'exorciser, ce qui fut fait avec

une grande admiration du peuple qui les suivoit. Voyant cela, je pensai qu'il y avoit quelqu'imposture, je la fis venir à l'Evêché pour la voir exorciser, & reconnoître ce diable. Je fis habiller un de mes gens en habit de prêtre, avec une étole, auquel je baillai un livre qui étoit les épîtres de Cicéron. Cette fille se met à genoux pour être exorcisée, comme elle l'avoit été deux jours auparavant. Quand mon homme commença à lire les épîtres de Cicéron, le diable, qui ne fut pas discerner ce latin d'avec celui de l'Evangile, fit les mêmes effets qu'il avoit accoutumé. Alors je fis prendre le petit garçon son frere, lequel, après l'avoir bien interrogé, nous découvrit tout le fait. Il nous dit comme son pere l'instruisoit la nuit, & lui apprenoit quelques mots de latin, auxquels elle répondoit aucunement; quoi voyant, je la fis fouetter par ce Gentilhomme que voilà présent, duquel elle endura deux coups de verge des plus forts & des plus violens qui se puissent voir, aussi patiemment & aussi constamment que l'on pouroit dire, sans rien confesser; mais quand elle vit que l'on vou-

loit recommencer, elle se mit à genoux & confessa tout. Son pere & sa mere firent le semblable. Le Roi, après ce discours, ordonna qu'elle fût mise en prison perpétuelle."

Ce fait a quelque rapport avec ce qu'on lit dans *la Confession de Sancy ch. 6.* „ Que deux jeunes religieux pleins de zele ayant amené à l'Evêque d'Angers une jeune Dame instruite de démonologie, il avoit demandé à quels signes on reconnoissoit qu'elle étoit farcie de diables; à quoi on lui avoit répondu que c'étoit lorsqu'on lui touchoit la peau de quelque croix où il y avoit du bois de la vraie croix. L'autre preuve se voyoit à ses tressaults & mugissemens, qu'elle rendoit, quand on lisoit quelque texte de l'Evangile, ce sont les termes de d'Aubigné. L'Evêque avoit dans son col une de ces croix, le conducteur de la démoniaque, qui voyoit cette croix au col de l'Evêque, troussa la galante, qui étoit couchée à terre, jusqu'au-dessus du jarret, & fit signe au Prélat qu'il la touchât de la croix subitement. Mais ce mauvais homme arracha bien la croix de son col & avec l'autre main

il tira bien subitement une clef de sa poche. La bonne Dame ne sentit pas plutôt la froideur de la clef à la cuisse, qu'elle effraya les assistans de ses gambades. Il fallut, pour la seconde preuve, lire l'Evangile devant elle. L'Evêque tira de sa poche *Petronius Arbitrator*, qu'il portoit au lieu de bréviaire, & commença à lire *Matrona quædam Ephesi*, & la Dame d'écumer & faire miracle. Et quand ce fut à *Placitone etiam pugnabis amori*, lors elle tomba évanouie. L'Evêque, ne pouvant plus douter de l'imposture, l'a dit à qui l'a voulu entendre."

On voit, sur la fin du siècle passé, la plus célèbre imposture en fait de possession; c'étoit Marthe Brosnier qui en étoit la principale actrice: l'histoire en est trop longue pour être détaillée ici. Ceux qui voudront être instruits des moindres circonstances pourront recourir au 133^e. livre de M. de Thou, & ils auront lieu d'être contents. On peut voir aussi le 6^e. chapitre de la confession de Sancy & les notes. On peut voir aussi dans Bayle, Diction. art. *Radziwil*, l'effet que produisirent sur de prétendus dé-

moniaques des os de bêtes, qui avoient été substitués à des reliques perdues.

Le Prince Radziwil avoit été à Rome; le Pape lui avoit donné des reliques; le Gentilhomme qui en avoit la garde, les laissa perdre, & n'y fut d'autre remède que de mettre à leur place les premiers os qu'il trouva. Lui seul savoit le secret. Lorsque le Prince fut arrivé dans ses terres, les moines de ce pays là lui fournissoient des démoniaques, sur lesquels ces reliques opéroient des miracles. Le Prince, ayant été informé de la vérité dans la suite des tems, mit un démoniaque entre les mains de ses pallefreniers Tartares, qui l'obligèrent d'avouer que les moines l'avoient porté à contrefaire le possédé. Radziwil, non content, livra les moines même à ses Tartares, & ils confessèrent l'imposture. La raison qu'ils apportèrent, pour se justifier, fut qu'ils avoient voulu empêcher le cours de l'hérésie.

Il n'y a plus de doute présentement sur la diablerie de Loudun. Tout le monde convient qu'elle fut une invention des moines qui servoient à la vengeance qu'on vou-

loit tirer de Grandier, & à laquelle les religieuses se prêterent. Lorsque M. de Laubardemont informoit de la possession, le diable prétendu avoit menacé d'élever le lendemain jusqu'à la voute de l'église les incrédules qui se présenteroient, lorsqu'il voudroit tourmenter la religieuse par la bouche de laquelle il parloit. Quillet, qui entendit cette menace, ne dit mot; mais le lendemain, à l'heure précise, il se présenta dans l'église, & en présence de Laubardemont & d'une grande assemblée, il défia le diable de tenir sa parole, & il protesta qu'il se moquoit de lui; de sorte que le pauvre diable se trouva fort embarrassé, & toute la diablerie fut fort interdite. Laubardemont décréta Quillet, qui, voyant qu'il ne faisoit pas bon pour lui en France, en sortit le plus promptement qu'il put, & passa en Italie. Cette circonstance, quoique fort intéressante, a été omise par Lamonardaye, historien des diables de Loudun.

Monconis a rendu fort célèbre la visite qu'il fit à la supérieure des Ursulines de Loudun. On le fit attendre longtems au

parloir. Lorsqu'elle fut venue, elle lui montra sur sa main gauche, écrit en lettres de sang, *Jésus, Marie, Joseph. François de Sales*: lorsqu'il étoit prêt de sortir, il souhaita revoir la main de la religieuse. Elle la lui donna au travers de la grille. „ Alors, dit-il, je lui fis remarquer que le rouge des lettres n'étoit pas aussi vermeil que quand elle étoit venue; & comme il me sembloit que les lettres s'écaïlloient, & que toute la peau de la main sembloit se lever, comme si c'eût été une pellicule d'eau d'empois desséchée, avec le bout de mon ongle j'emportai, par un léger attouchement, une partie de la jambe de la lettre M, dont elle fut fort surprise, quoique la place restât aussi belle que les autres endroits de sa main; je fus satisfait de cela, & je pris congé d'elle.”

M. le Prince de Condé éprouva aussi par lui-même qu'il y a bien de la tromperie dans les possessions: ayant eu la curiosité de voir les prétendues possédées de Bourgogne, & d'examiner lui-même les choses qu'on en disoit, il arriva dans le tems (36)

(36) Lettres de M. de S. André, pag. 264.

qu'une des démoniaques jouoit son personnage. Il s'approcha d'elle. On lui dit que, lorsqu'on lui mettoit sur la tête un reliquaire, elle nommoit tous les saints & toutes les saintes dont il y avoit des reliques. M. le Prince, qui se ressouvint alors que sa montre n'étoit pas montée, la tira de sa poche & la mit comme un reliquaire sur la tête de la possédée, qui commença à réciter la légende & à nommer un grand nombre de saints & de saintes dont il devoit y avoir des reliques. M. le Prince lui laissa dire tout ce qu'elle voulut, & la légende finie, il lui montra sa montre. La démoniaque entra en fureur, déclama contre le Prince, & fit comme si elle vouloit se jeter sur lui; c'est alors qu'il dit ce bon mot : *Monsieur le diable (37), si tu ne te tiens en repos, je rosserai ton étui d'importance.*

Ce siècle-ci ressemble à ceux qui l'ont précédé. L'Avocat Chaudon a insinué qu'il avoit connoissance d'une imposture dans ce genre, dont il ne nous apprend point le détail. Il nomme seulement le principal auteur,

(37) Segreliana, pag. 151.

teur, qui étoit le Pere Dubois Jésuite, & il dit que le fruit de ses exorcismes sur la prétendue possédée se réduisit à une grosse. La scene étoit à Nevers.

Depuis quelques années, un Prélat célèbre par son zele pour *la cause*, & par sa crédulité, n'a pu s'empêcher de s'écrier (37): „ Quel est l'Evêque qui ait gouverné avec soin pendant plusieurs années, & qui n'ait plus confondu & rejeté de fausses possessions, de miracles douteux, de visions équivoques, que la malignité des hommes du siècle n'en a critiqué ? ”

Ce sont des histoires de pareille nature qui ont fait dire au judicieux Cardinal d'Ossat (38) „ qu'il fait si obscur dans cette matiere pour les fraudes qui se commettent, & pour la similitude des effets de l'humeur mélancolique avec ceux du diable, que de dix qu'on prétend être possédés, à peine s'en trouve-t-il un qui le soit véritablement.” Le plus souvent les médecins ne s'accordent pas entr'eux, non plus que les théologiens & les autres savans. M. de

(37) Discours à la tête de Marie-à-la-coque. pag. 19.

(38) Lettre 220. Tom. III. pag. 407 & 408.

S. André (39) pense de même , lorsqu'il dit : „ Je n'ai presque jamais rien vu qui puisse caractériser une véritable possession , je n'ai ordinairement trouvé qu'imposture , artifice & blasphème. ”

Longtems avant la naissance du Christianisme , c'étoit une opinion répandue partout le monde , qu'il y avoit des noms & des mots auxquels une vertu étoit tellement attachée , qu'en les prononçant , on guérissoit les maladies , & on faisoit fuir les malins esprits. Ce fut à Ephèse que prit naissance , ou que fut perfectionnée cette chimère (40) ; voilà pourquoi ces mots furent appelés les *lettres Ephésiennes*. Origène (41) nous apprend que les sages Egyptiens , les Mages de Perse , les Bracmanes & les Samanéens chez les Indiens , étoient persuadés de l'efficace de certains mots. Cette doctrine passa d'eux aux Chrétiens. On sait combien Basilide attribuoit d'efficace au nom *Abraxas* , & que l'*Abracadabra* a passé longtems pour un puissant talisman.

(39) *Lettres particulières* , p. 256.

(40) *Basnage* , *hist. des Juifs*. L. III. c. 24.

(41) *Origène contre Celse* , p. 19.

Les Héracléonites (42) avoient une formule composée de mots barbares qu'ils conseilloient de réciter à l'article de la mort, parce qu'ils les croyoient capables de repousser les puissances invisibles. On les trouve dans S. Epiphane (43). Origène (44) enseigne que les noms de *Sabaoth* & d'*Adonai*, prononcés avec respect, ont une vertu admirable. On s'en servoit comme d'un remède certain dans quelques maladies. Marcel (45) assure que pour se guérir des douleurs d'entrailles, il n'y a qu'à mettre à son col une lame d'étain avec ces paroles, *In nomine Dei Jacob, in nomine Dei Sabaoth.*

Les Egyptiens avoient divisé le corps humain en 36 parties. Ils avoient mis chacune de ces parties sous la protection de quelque dieu; & lorsqu'elles étoient affligées, ils s'imaginoient qu'il n'y avoit qu'à prononcer le nom barbare de cette divinité pour être soulagé sur le champ. Voici quel-

(42) Clément d'Alexandrie. *Liv. VII.*

(43) Hom. 36. p. 260.

(44) Origène contre Celse. p. 19. 170 & 171.

(45) *De medicamentis empiricis. L. XII.*

ques-uns de ces noms. *Ehnaccebunna, Encetficut, Bin, Eris, Crebin, Romanor, Recanoas* (46).

Les anciens (47) ne doutoient pas qu'ils ne pussent détourner les maux dont ils étoient menacés, en prononçant certaines paroles. Enfin, c'étoit un principe reçu chez les médecins, qu'il y avoit des maladies dont on guérissoit en récitant certains vers. *Veteres medici*, dit Apulée, *etiam carmina remedia vulnerum norunt*. Cette folle imagination a eu cours dans les derniers tems.

Les prophanes même se servoient du nom de J. C. dans leurs superstitions. L'auteur inconnu du *traité sur le baptême des hérétiques*, soutient que l'efficace de ce nom est si grand, que les payens mêmes faisoient des miracles en le prononçant. S. Epiphane assure (48) qu'il y avoit des Juifs qui guérissoient des malades par la prononciation de ce nom. Les magiciens méloient aussi autrefois le nom de J. C. avec ceux dont

(46) Origene contre Celse. p. 19, 178 & 184.

(47) *De medicamentis empiricis*. L. XXI.

(48) Epiphane, *Liv. XXX. No. 5.*

ils se servoient dans leurs conjurations (49). C'est S. Augustin qui nous l'apprend. *Illi ipsi qui seducunt per ligaturas, per cantationes, per machinamenta inimici, permittunt per cantationibus suis nomen Christi.*

Il y avoit une chose à observer pour que les mots conservassent toute leur force. Il falloit qu'ils fussent prononcés dans la langue originale ; car , transportés dans une autre, ils étoient sans vertu (50). Origène lui même le croyoit. Lucien plaisante agréablement sur ce sujet dans son *philophrasie*. Il introduit Dynomaque qui soutient gravement que la graisse d'une biche jointe à son pied droit & au poil de son menton, a de grandes vertus, pourvu que l'on sache les paroles qu'il faut dire. „ Tu ne fais donc pas, ajoute-t-il, qu'on charme tous les jours la fièvre, qu'on enchante les serpens, & qu'on guérit les maladies avec des paroles que les vieilles savent.”

Cette façon de guérir par des paroles a souvent été défendue. Léonard, Duvair

(49) *Tract. 7 in Joan.*

(50) Vandale, *de divinât. i. col. p. 504. Jambl. Liv. VII. ch. 5.*

& Dulaurent (51) parlent d'une loi des Athéniens, qui portoit que personne n'eût à faire profession de guérir par certains mots. Tellement, ajoutent-ils, qu'étant un jour avertis qu'en Achaïe il y avoit une femme qui guérissoit à l'aide de quelques paroles, ils la condamnerent à être lapidée, disant que les dieux immortels avoient bien donné la puissance de guérir aux pierres, aux herbes & aux animaux, mais non pas aux paroles. Quoi qu'il en soit de ce fait, il est constant que l'Empereur Valentinien fit mourir une vieille femme (52), parce qu'elle entreprenoit de guérir des fièvres intermittentes avec des paroles. Il fit aussi couper la tête à un jeune homme qui vouloit guérir un mal caduc, en prononçant sept lettres de l'alphabet.

(51) Thiers, des Superstitions. Liv. VII ch. 3. Tom. 1.
p. 493.

(52) Ammien Marcellin. L. IX.

C H A P I T R E VI.

Le Christianisme ne fut d'abord embrassé que par le peuple. De l'autorité de cette acception.

LES Apologistes Chrétiens mettent au rang de leurs argumens triomphans l'accueil favorable que firent les peuples à la religion de J. C. St. Augustin décide que la conversion du monde, c'est ainsi qu'il s'exprime, est le plus grand de tous les miracles, & qu'il n'en faudroit pas d'autres pour engager un homme raisonnable à préférer la religion Chrétienne à toute autre. Pour juger de la valeur de ce raisonnement, il faut se transporter dans les premiers siècles de l'Eglise, & examiner comment le Christianisme s'est introduit dans le monde.

Le peuple toujours crédule, & par conséquent plus aisé à séduire que les grands & les philosophes, embrassa d'abord la religion Chrétienne. Les évangélistes avouoient que J. C. n'étoit suivi que du petit peuple, & lui-même rend grâces à Dieu d'avoir don-

né la préférence aux petits sur les sages & sur les prudens. S. Paul nous apprend qu'il y avoit dans la société Chrétienne peu de sages selon la chair, peu de puissans, peu de nobles; que Dieu avoit choisi ce qui paroissoit au monde, fol, foible & méprisable.

C'est ce que reprochèrent aux Chrétiens leurs premiers ennemis. A entendre Cécilius, ceux dont Octavius prenoit la défense, étoient dans la misère & dans l'indigence. *Ecce pars vestra, egetis, algetis, opere, fame laboratis.* Celse parloit de même; il ajoute, qu'il n'étoit pas difficile de tromper une multitude d'hommes sans esprit & sans lettres. Il prétend que les Chrétiens ne vouloient avoir pour prosélites que des imbécilles, des esclaves, des femmes & des enfans, aussi les compare-t-il à ces joueurs de gobelets, qui ne veulent pour témoins de leurs tours que des enfans & des gens grossiers.

Julien ne manqua pas de faire valoir ce reproche. Il assura que les premiers prédicateurs du Christianisme n'avoient pu convertir que des esclaves, que des hommes

de peu de mérite. Les auteurs Chrétiens n'ont pas fait difficulté de convenir que le Christianisme dans sa naissance n'étoit presque composé que d'un tas de misérables.

„ Il est certain, dit Puffendorf, qu'après l'ascension du Sauveur du monde dans le ciel, lorsque les Apôtres commencèrent à répandre fort loin la doctrine de la religion Chrétienne, suivant l'ordre qu'ils en avoient reçu de leur maître, ils firent en peu de tems de très-grands progrès dans la conversion, tant des Juifs, que des autres nations, mais principalement des gens du commun du peuple, qui jusqu'alors avoient croupi dans les épaisses ténèbres de l'ignorance & de la superstition, qui menaient une vie de misère & de calamité, & qui pour cela embrassèrent avec d'autant plus de joie & d'avidité la doctrine de l'Evangile, qu'ils y découvrirent une grande lumière & de si puissantes consolations contre les incommodités de la vie. Les Apôtres même trouverent d'autant plus facilement accès dans l'esprit de cette sorte de gens, qu'étant eux-mêmes de basse condition, & sans apparence extérieure, ils avoient occa-

sion de converser familièrement avec eux , comme avec des égaux ; mais entre ceux qui étoient élevés en naissance & en dignité , ainsi qu'entre les doctes , il ne s'en trouva presque point au commencement qui voulussent recevoir cette religion , ou qui la crussent digne de leur recherche (1)."

Le Pere Mauduit parle de même. „ On a remarqué , dit-il , que peu de grands & de riches entroient dans une société qui avoit si peu de complaisance pour toutes leurs inclinations (2).” MM. Abbadie (3) & Le Clerc (4) font le même aveu. Les expressions de ce dernier méritent d'être rapportées. „ Quand J. C. prêchoit l'Evangile aux Juifs , dit-il , il sembloit que les docteurs de la loi dévoient être les premiers à l'embrasser , parce qu'ils étoient plus capables d'examiner les miracles de J. C. & de reconnoître l'excellence de sa doctrine , que ne l'étoit le vulgaire ; cependant le con-

(1) Puffendorf , introduction à l'hist. Tom. VI. pag. 174.

(2) Traité de la religion contre les Athées. ch. VII. pag. 78.

(3) Abbadie. Tom. II. ch. 2. pag. 8.

(4) Pharrasiana. Tom. II. pag. 104.

traire arriva ; on vit de même, lorsque l'Evangile fut prêché, que peu de philosophes l'embrasserent, & qu'au contraire quantité de personnes sans lettres s'y soumirent avec joie (5)."

Le critique de l'Abbé Houtteville a fait à ce sujet des réflexions dignes d'être pesées, „ Il ne laisse pas d'être étonnant, dit-il (6), que les premiers disciples de J. C. aient été les derniers des hommes & les plus grands ignorans de la terre, & par conséquent les gens les plus capables de crédulité grossière. Ce ne sont point les doctes Pharisiens, les vertueux Esséniens, qui prennent son parti, qui ajoutent foi à sa doctrine & se laissent entraîner à ses miracles ; ce sont des hommes de la lie du peuple, des pécheurs stupides & grossiers, des Publicains sans lettres & sans goût, comme les gens de cette espèce le sont toujours, des femmes de mauvaise vie & décriées par leur libertinage. Voilà, dit-on, les fondateurs du Christianisme, les auteurs de la réforma-

(5) De l'incrédulité. *part. I. ch. 1. pag. 21.*

(6) Lettre 10. *pag. 163.*

tion de l'univers, les ministres, les Apôtres de J. C."

On a vu la même chose arriver à la Chine & au Japon, lorsque la religion chrétienne y fut annoncée dans ces derniers siècles. Les gens de qualité & les Chinois lettrés n'écoutaient les missionnaires qu'avec mépris, comme en convient le P. Le comte, qui dit à ce sujet (7), que ce n'est pas d'aujourd'hui que les pauvres sont dans l'Eglise la portion chérie & le précieux héritage.

Il n'y a eu tant de Chrétiens au Japon que parce qu'il y avoit un grand nombre de misérables. C'est l'auteur de l'ambassade mémorable de la compagnie des Indes Hollandoises, qui l'assure. On peut dire que jamais nation ne fut plus disposée & plus âpre au *Christianisme* que la Japonoise, ce sont les termes (8), & que la foi n'a jamais fait de plus grands progrès qu'au Japon. La première raison qu'on en donne, & qui est aussi la principale, c'est qu'il y a en ce pays-là un prodigieux nombre de pau-

(7) *Tom. II. pag. 294 & 359.*

(8) *Tom. III. pag. 188.*

vres qui se font Chrétiens par désespoir, espérant voir finir bientôt la misère où ils se trouvent, par la mort qu'ils sont assurés de souffrir pour cela.

Non seulement les histoires anciennes sont remplies de faits qui nous apprennent que le peuple ne manque jamais de se laisser tromper, dès que quelqu'un a la hardiesse de vouloir le séduire, & qu'il reçoit presque toujours les plus grandes absurdités sur le plus léger fondement & sans aucun examen: mais une expérience toute récente nous démontre que le témoignage de la multitude n'est d'aucun poids, lorsqu'il s'agit de miracles & de choses extraordinaires. Toute l'Europe vient de voir avec quelle facilité on en a imposé à la moitié d'une des plus grandes villes du monde, au sujet des miracles attribués à M. Paris, & les rapides progrès que ces prétendues merveilles ont fait en un instant dans tout le royaume de France. On voyoit, au dire d'un des plus respectables Prélats de l'Eglise Romaine (9), une foule de personnes de tout

(9) Instruction pastorale de M. l'Evêque de Montpel.
 Dec. 1733. p. 12.

âge, de tout sexe & de tout état, qui auroient avoir été guéries miraculeusement.

Il y a même une différence remarquable entre ce qui est arrivé à Paris & à Jérusalem, dont les défenseurs des nouveaux miracles peuvent se prévaloir. Ceux-ci ont été crus non seulement par le peuple, mais aussi par des gens en place, par des Magistrats, par des Prêtres, que l'on convenoit avoir de l'esprit & de la probité, au lieu qu'on ne produit, en faveur des premiers miracles, qu'une populace aussi crédule qu'incapable d'examen. Les miracles de M. Paris ont eu l'avantage d'être discutés & examinés par des chirurgiens, des ecclésiastiques, par des gens éclairés, qui, après plusieurs réflexions, se sont imaginés y trouver du surnaturel.

Il n'en est pas de même des autres; nous ne les savons que sur le rapport de gens légitimement suspects de fraude, lorsqu'il s'agissoit de faire valoir leur cause; & ils n'ont pour garans que des livres dont l'authenticité n'est pas aussi bien prouvée que le vulgaire le croit.

Quand on voudra faire le parallele de

ceux qui crurent à J. C. dans le premier siecle, & de ceux qui refuserent d'ajouter foi à toutes les choses merveilleuses que les Chrétiens débitoient, il me semble qu'il ne sera pas avantageux aux premiers. D'un côté, l'on verra des payfans, des artisans, des mendiens, qui avancent des faits dépourvus de vraisemblance; de l'autre, on entendra des Prêtres, des Magistrats, un Tribunal respectable, une nation entiere, tout ce qu'il y a de gens d'esprit dans le monde, ou mépriser toutes ces histoires, ou crier à l'imposture. Il est bien plus aisé de concevoir qu'un peuple léger & ignorant ait été trompé, que d'imaginer que, si ces miracles eussent eu quelque fondement, il ne se fût pas trouvé un homme de considération qui se fût proposé de les examiner, & qu'aucun de ceux qui étoient respectables par leur naissance, par leurs talens & par leurs emplois, ne les eût crus véritables. Ce seroit bien ici le lieu de faire valoir ce que les plus grands hommes ont dit contre le jugement de la multitude, que Charron a judicieusement qualifié de

méchante caution (10). Sénèque l'avoit dit avant lui, *argumentum pessimi turba*; & il n'avoit été que l'écho de Cicéron: *Quasi tibi ipsi in judicando placeat multitudo* (11). Lactance (12) a profité de ces réflexions, lorsqu'il a remarqué que le jugement de quelques hommes éclairés méritoit bien plus d'attention que le témoignage d'une multitude ignorante. *Quis autem nescit plus esse momenti in paucioribus doctis, quam in pluribus imperitis?*

Ce n'étoit pas seulement en Judée, où l'esprit de parti pouvoit nuire aux progrès de la vérité, que cette prodigieuse incrédu-
lité subsistoit, on l'avoit aussi à Rome & dans toutes les principales villes de l'Empire, quelque effort que fissent les Chrétiens pour obliger de croire les miracles de l'auteur de leur religion. Les grands hommes de ces premiers tems, qui ont eu occasion de parler de cette secte naissante, la traitent avec autant de mépris que nous traiterions

les

(10) Charron. *L. II. ch. 1. p. 277.*

(11) *De divinitate. L. 1. c. 39.*

(12) Lactance. *L. IV. c. 2. p. 85.*

les prophètes du Dauphiné, ou les fanatiques des Cévennes, si nous avions à parler d'eux dans quelque histoire.

CHAPITRE VII.

Le Christianisme doit son principal accroissement à la violence des Empereurs Chrétiens.

Ce n'est pas sans raison que M. Jurieu a assuré que le paganisme subsisteroit encore, & que les trois quarts de l'Europe seroient encore payens, si Constantin & ses successeurs n'avoient pas employé leur autorité pour l'abolir & pour y substituer le Christianisme. Ils se contenterent d'abord de protéger l'Eglise. Les sacrifices furent regardés de mauvais œil à la cour; enfin l'exercice en fut défendu, sous peine de la vie. Telle est ordinairement la gradation de la persécution. Tous ces faits sont aisés à établir d'après les loix impériales qui subsistent encore, & dont on va donner une légère esquisse.

Le rescript à Amulinus (1) est un des premiers privileges qui aient été accordés aux Chrétiens. Constantin ordonna par cette loi, qui est de 313, que les clercs de la province où commandoit Amulinus, qui appartenoient à l'Eglise catholique, dont Cécilien Evêque de Cartage étoit chef, seroient déchargés généralement de toutes sortes de fonctions civiles, afin que rien ne les détournât du ministere de leur loi, & ne les retirât, par un crime & un sacrilège, du service qu'ils rendoient à la divinité, „ sachant, dit-il, que les affaires publiques retireront un très-grand avantage de l'application qu'ils donneront au culte divin.”

A ce style on n'a pas de peine à reconnoître le ton des ecclésiastiques ; c'est là leur langage ordinaire. Ces mêmes exemptions furent accordées dans la suite par Constantin à toutes les autres églises. Il ordonna, l'an 321, de cesser le Dimanche tous les actes de judicature, tous les métiers, & toutes les occupations ordinaires des vil-

(1) Tillemont. *Tom. IV, Vie de Constantin. art. 321*
pag. 148.

les (2) ; celles de l'agriculture en furent exceptées. Il avoit eu aussi l'intention de faire regarder le vendredi & le samedi comme des jours de fêtes ; mais il ne paroît pas que cela ait eu des suites.

Après avoir vaincu Lucinius , il envoya l'an 323 , dans la plupart des provinces , des Gouverneurs Chrétiens , & il étoit défendu à tous les grands officiers , même au Préfet du prétoire , de sacrifier , ou de faire aucun acte d'idolâtrie. Il fit ensuite une loi qu'il confirma souvent , par laquelle il défendoit de consacrer de nouvelles idoles , & de faire aucun sacrifice. Il composa lui-même un édit latin , qu'il adressa à tous les peuples de l'empire ; il y représentoit l'aveuglement de ses prédécesseurs dans le culte qu'ils avoient rendu aux idoles. Il exhortoit ses sujets à adorer l'unique créateur de l'univers , & à mettre en J. C. l'espérance du salut. Il laisse cependant aux payens leurs temples ; mais il fait entendre qu'on les avoit déjà abbatus en quelques endroits , & qu'il auroit souhaité qu'on en eût

(2) Tillemont. *Art. 45. pag. 186.*

fait par-tout de même: comme il craignoit que l'obstination de quelques-uns dans l'erreur ne causât des troubles, il recommanda aux Chrétiens de ne pas employer la contrainte ni la violence. Le zele de cet Empereur augmenta avec le tems (3). Il dépouilla les temples de leurs richesses; il en fit enlever les principales statues, & même n'épargna pas toujours les temples. Il fit abbatre aux uns les vestibules, & aux autres les toits qui les couvroient, pour les laisser tomber en ruines. Il fit même démolir, jusqu'aux fondemens, quelques-uns de ceux qui étoient les plus célèbres, & il en donna les revenus aux églises.

Il défendit ensuite les fêtes & les solennités payennes (4), & il eut le plaisir de voir que son zele n'étoit pas sans fruit; mais le desir de lui plaire, & de mériter ses faveurs contribuoit plus au changement extérieur qu'aucun autre motif. M. de Tillemont en convient, & l'on ne peut en douter, lorsqu'on voit que plusieurs de ces nouveaux Chrétiens ne cessoient pas d'être

(3) Vie de Constantin. *Art.* 54. p. 204. & *art.* 55.

(4) La même. *Art.* 56. p. 204. & *art.* 57.

payens dans le cœur. Enfin ce Prince assouvit son zèle par la mort du philosophe Sopatre, qu'il fit mourir, si l'on en croit Suidas, pour faire voir combien il haïssoit le paganisme.

Constant & Constantius, qui succéderent à Constantin leur pere, témoignèrent encore plus d'ardeur pour la religion Chrétienne. Ils firent une loi, en 341, par laquelle ils défendoient absolument la superstition (5) & la folie des sacrifices, sous peine d'éprouver sans miséricorde la rigueur des loix. On croit que cet édit (6) est de Constant, qui est loué, quelques années après, par Julius Firmicus Maternus, d'avoir démoli les temples.

Une autre loi de Constantius, que l'on dit être de huit ans postérieure à celle dont nous venons de parler (7), défend les sacrifices sous peine de la vie; elle veut que les temples soient fermés à tout le monde; elle menace du dernier supplice les Gouverneurs des provinces qui ne feront pas observer

(5) Cod. Théod. Tom. VI. Liv. VI. Tom. X. pag. 251.

(6) Tillemont, vie de Constantin. Art. 7.

(7) Cod. Théod. Tom. VI. pag. 263.

ce règlement. Cette loi fut confirmée l'an 356, par le même Constantius (8).

Julien étant parvenu à l'Empire, se déclara pour le paganisme, qui, par-là, redevint la religion dominante. Jovien son successeur, quoique bon Chrétien, permit l'idolâtrie (9).

Valentinien, plus zélé, défendit sous peine de la vie les cérémonies payennes, les superstitions magiques, & les sacrifices de nuit (10). On croit qu'il eut part à la loi qui ôte aux temples des idoles toutes les terres que Julien leur avoit restituées (11).

Valentinien devint moins rigoureux, sur les remontrances qui lui furent faites: en effet, on a un édit (12) de lui, par lequel il déclare qu'il ne défend ni la discipline des aruspices, ni tout autre exercice de religion permis par les anciens, pourvu qu'on n'y mêle point la magie. Par une autre loi du 25 Juin de la même année, il accorde

(8) *Idem* *ibid.* p. 266.

(9) Tillemont. *Tom. VI. art. 5. pag. 585.*

(10) *Idem.* *Tom. V. art. 3. pag. 6.*

(11) *Idem.* *pag. 7.*

(12) *Idem.* *pag. 9 & 10.*

plusieurs privileges aux Pontifes des provinces , & il leur donne les mêmes honneurs qu'aux Comtes. Cette conduite modérée n'a pas trouvé grace devant les historiens Chrétiens: Baronius est persuadé qu'elle fut la cause des malheurs de la famille de Valentinien , & de la funeste mort de ses enfans.

Valens son frere ne persécuta point les payens. Il ne tourmentoit , dit Théodoret , que ceux qui soutenoient la doctrine des Apôtres (13).

Théodose imita le zele de Constantin. Il interdit l'adoration des idoles dans l'Orient & dans toute l'Egypte (14). Ce fut Cyrige, Préfet du Prétoire , qui fut chargé de cette commission, dont il s'acquitta très-exactement. La destruction du temple de Sérapis (15) fut cause d'une grande sédition à Alexandrie, dans laquelle il y eut beaucoup de sang répandu.

Dans le tems qu'on renversoît les temples , l'Empereur défendoit les sacrifices &

(13) Tillemont, vie de Théod. art. 17. p. 250.

(14) *Id. ibid.* art. 19.

(15) *Id. ibid.* art. 52.

ordonnoit aux Gouverneurs des provinces, & à leurs officiers (16), de veiller à l'exécution de cette loi, menaçant ceux qui n'y auroient pas assez d'attention, de les punir par des amendes très considérables.

Enfin le 8 Octobre de l'année 392, Théodose défendit absolument les immolations, des bêtes sous peine de la vie (17), & les moindres actes d'idolâtrie, comme l'encens, sous peine de confiscation des maisons & des terres où ils auroient été exercés. Théodoret dit même qu'il avoit fait une loi pour ordonner qu'on démolît tous les temples des idoles; & il paroît que les Magistrats alloient avec main-forte dans toutes les villes pour exécuter cet ordre. Les payens s'y opposoient le plus vigoureusement qu'ils pouvoient, mais à la fin l'autorité souveraine l'emportoit.

Marcel, Evêque d'Apamée, se rendit célèbre par son zèle contre les temples. Il fut tué dans une expédition qu'il étoit allé faire contre le temple d'Aulonne dans le

(16) *Cod. Théod. Tom. VI. pag. 271.*

(17) *Id. Tom. VI. pag. 273. Tillemont. art. 57.*

territoire d'Apamée (18). Il avoit avec lui des foldats & des gladiateurs. On n'a pas manqué de le mettre au nombre des martyrs.

Aussi-tôt qu'Arcadius fut Empereur, il confirma les loix de son pere contre les payens (19), & les menaça même d'un traitement plus rigoureux (20); ce qui déterminâ beaucoup d'idolâtres à se faire Chrétiens. En conséquence des ordres du nouveau Prince (21), les temples, qui étoient encore sur pied, furent renversés de fond en comble.

Les payens n'étoient pas mieux traités dans l'Occident (22); ils furent exclus de toutes les charges; les lieux consacrés à l'idolâtrie furent confisqués au profit du Prince, aussi bien que tous les revenus & toutes les places destinées pour les festins & les autres dépenses qui regardoient le paganisme. Il fut ordonné qu'on ôteroit

(18) Tillemont, vie de Theodose, art. 59.

(19) Cod. Théod. Tom. VI. p. 277.

(20) *Ibid.*

(21) Tillemont, vie d'Arcadius, art. 6.

(22) *Id.* Vie d'Honoré, art. 2.

des bains & des autres lieux publics les statues honorées autrefois par des sacrifices , de peur que ce ne fût une occasion de retomber dans l'idolâtrie.

Théodose le jeune fut encore plus rigoureux. Il condamna à l'exil, & à perdre leurs biens, ceux qui s'opiniâtroient à professer la religion payenne (23); il croyoit leur faire grace en leur laissant la vie. Il ne s'en tint pas là, car l'an 426, il prononça peine de mort contre ceux qui feroient quelque exercice de la religion payenne.

L'Empereur Marcien confirma cet édit l'an 451, & il paroît par sa loi (24) qu'il n'y avoit plus de temples dans l'Orient où les faux dieux fussent adorés. Le dernier règlement, que l'on ait sur cette matière, est de l'Empereur Léon. Il doit être de l'an 468. Il y est ordonné que ceux qui, après avoir été baptisés, resteront dans les erreurs des payens, seront punis de mort, & il est enjoint à ceux qui n'ont pas encore reçu le baptême, de le recevoir sans délai.

(23) Cod. Théod. Tom. VI. p. 280.

(24) Cod. Justinien.

Il ne falloit pas moins de violence pour convertir les payens ; car on voit que malgré la protection que les Empereurs accorderoient à la religion Chrétienne, ce qu'il y avoit de plus illustre dans le sénat étoit fort attaché à l'ancienne religion. C'est ce qui paroît par la tentative qui fut faite pour le rétablissement de l'autel de la victoire, & par la requête que Symmaque présenta à ce sujet au nom de tout le sénat (25) *Ubi primùm Senatus amplissimus semperque vester, subacta legibus vitia evomuit diu pressum dolorem, atque iterum me querelarum jussit esse legatum.*

On convient qu'il y eut des Sénateurs Chrétiens qui n'eurent point de part à cette démarche, mais elle prouve que le parti payen prévaloit encore dans le sénat. Ce qui est clair aussi par la députation que le même corps fit (26) en 392 à Valentinien second, pour lui demander le rétablissement des privileges que Gratien avoit ôté aux temples des idoles. Les séditions continuelles, qui arrivoient, lorsqu'on détruisoit

(25) Oeuvres de Symmaque. p. 287.

(26) Tillemont, vie de Théod. art. 67.

les temples des faux dieux, font voir que la conversion des payens n'a pas été si volontaire que le voudroient faire croire les Apologistes Chrétiens.

Dans une seule petite ville appelée l'*Uffile*, les Chrétiens ayant abattu une statue d'Hercule (27), les payens se jeterent sur eux & en tuerent soixante, qui ont été mis dans le martyrologe Romain au nombre des martyrs, le 30 Août.

Ce n'est donc que par les plus grandes violences qu'on a pu détruire le paganisme & lui substituer entièrement la religion Chrétienne.

Ce qui doit diminuer la surprise que pourroit causer le progrès du Christianisme, c'est de voir que pour peu qu'un hérésiarque s'élève, les peuples avides des nouveautés s'empressent à le suivre, & s'il arrive que quelque Prince embrasse sa doctrine, bien-tôt la moitié de son état changera de religion. C'est ce que prouve l'histoire des anciennes sectes; c'est ce qui se démontre aussi par les révolutions auxquelles Luther

(27) Tillemont. *art.* 14.

& Calvin ont donné lieu. Tous les pays dont les Princes ont approuvé la doctrine de ces hommes célèbres, ne sont remplis que de Luthériens & de Calvinistes. Supposons que, lorsque Calvin & Luther déclamoient contre la religion Romaine, toute l'Europe eût été sous la domination d'un seul Prince qui eût penché pour la nouveauté, les catholiques seroient aujourd'hui réduits à un très-petit nombre. L'Angleterre, la Hollande, divers états d'Allemagne, les royaumes du Nord, sont de fideles garans que la plus grande partie des sujets se laissent bien-tôt entraîner par l'exemple du Prince; & c'est une chose digne de remarque, qu'il s'en faut beaucoup dans les pays, où la réforme domine, qu'on ait employé les mêmes violences contre les catholiques, que celles dont se sont servi les Empereurs Chrétiens pour faire abjurer le paganisme.

On se retranchera sans doute sur ce que les persécutions des Empereurs Romains n'ont jamais pu détruire le Christianisme, & c'est sur quoi il y a plusieurs réflexions à faire. La plupart de ces persécutions ont

été d'une si courte durée, qu'il n'est pas étonnant qu'elles n'aient pas produit les effets que les Empereurs en attendoient, d'ailleurs l'étendue de l'Empire Romain mettoit un grand obstacle à la mauvaise volonté des ennemis des Chrétiens. Il n'étoit point aisé d'envoyer par-tout des inquisiteurs en même tems. Il étoit facile aux persécutés de se soustraire à la rage de leurs bourreaux; mais malgré tant de difficultés, si les Empereurs Romains eussent employé pendant une longue suite d'années la même sévérité & la même exactitude contre les Chrétiens, que celle dont on s'est servi au Japon pour les exterminer, il y a toute apparence qu'ils auroient également réussi. Pourquoi ne pourroit-on pas faire dans les autres pays ce que les Empereurs du Japon ont fait dans leurs états? La religion Chrétienne y avoit été très-florissante, & présentement on n'y trouve pas un seul Chrétien (28).

(28) Ambassade & mémoire des Hollandois. p. 107.

CHAPITRE VIII.

*Examen de l'argument tiré de la conduite ré-
gulière des premiers Chrétiens, de leur at-
tachement à leur religion & des malheurs
arrivés à leurs persécuteurs.*

ON dira, sans doute, que les progrès de la religion Chrétienne sont accompagnés de circonstances qui prouvent clairement qu'elle a quelque chose de surnaturel. Les nations abandonnent des religions commodes pour en embrasser une très-génante. La puissance souveraine les persécute en vain, & la providence témoigne en diverses occasions qu'elle déteste leurs persécuteurs. Voilà des déclamations capables d'éblouir les génies superficiels, mais elles ne veulent point être approfondies.

Il est vrai qu'on apperçut dans les premiers Chrétiens un grand amour pour la vertu ; le Christianisme eut cela de commun avec toutes les sectes naissantes, que plusieurs se sont déterminés à l'embrasser par le desir de la perfection. Ce seroit cepen-

dant se tromper , que d'imaginer qu'il n'y eût pas un très-grand nombre de malhonnêtes gens parmi les premiers Chrétiens. Le nouveau testament même , l'histoire des hérésiarques du premier siècle , & les suppositions qui se firent dans ce tems là , ne prouvent que trop la multitude des imposteurs & des faussaires.

Au reste la régularité des conduites & les austérités sont des preuves peu concluantes pour la vérité d'une religion. Le P. Mauduit, dans son *Traité de la religion* (chap. 9. p. 110.) en est convenu. „ Dieu, dit-il, a permis qu'entre tant de religions, il n'y en eût peut-être pas une qui ne pût produire quelque'exemples des vertus extérieures, qui ont le plus éclaté dans la véritable. La générosité , l'intrépidité , la modestie , la tempérance dans un pouvoir absolu, l'invincible fidélité , la constance dans les tourmens jusqu'à la mort , la pauvreté volontaire , le mépris sincere des richesses , la foi & la chasteté conjugale , la libéralité envers les indigens , la compassion envers les misérables , & généralement toutes les vertus dont les actes frappent les yeux de quelque'éclat,

clat, se trouvent dans toutes les sociétés, dans les fausses religions aussi bien que dans la véritable. C'est par cette raison que les payens ont eu autrefois leurs Vestales, & leurs Stoïciens, qu'aujourd'hui les Turcs ont encore leurs Dervis. On a vu des sectes entières de philosophes pratiquer les plus hautes vertus avec un zèle admirable, & être suivies d'un grand nombre de gens qui ne respiroient qu'après la perfection."

Les Pythagoriciens en sont un exemple sensible. Pythagore ne fut pas plutôt arrivé à Crotone (1), qu'il en chassa le luxe, y rétablit la frugalité, engagea les Dames à quitter leurs habits magnifiques & à les consacrer à Junon, en leur persuadant que la pudeur étoit le plus digne ornement des femmes.

Quant à l'austérité, les Chrétiens ne l'ont jamais portée si loin que les Gentils des Indes. Nous aurions même de la peine à le croire, si cela n'étoit attesté par des témoins oculaires:

(1) Justin. *Liv. XXXX. ch. 4.*

Il y a déjà long-tems que Strabon (2) a célébré la haine que les Brachmanes ont pour les plaisirs. L'ancien auteur des relations publiées par M. Renaudot, avoit vu des pénitens Indiens, & il en parle en ces termes, *pag.* 89.

„ Il y a dans les Indes des hommes qui font profession de vivre dans les bois & dans les montagnes & de mépriser ce que les autres hommes considèrent le plus. Ils ne mangent que des herbes & des fruits crus qui naissent dans les bois : ils se mettent une boucle de fer aux parties naturelles, pour se rendre incapables de tout commerce avec les femmes. Il y en a qui sont tout nus, & quelques-uns se mettent en cet état debout & le visage tourné vers le soleil, d'autres sont seulement couverts d'une peau de Léopard.”

Ces bisarres pénitences sont encore à la mode dans les Indes. Les derniers voyageurs en font mention. Voici ce qu'en dit Bernier *Tom. I. pag.* 121. „ Entre une

(2) Strabon. *Liv. XV. pag.* 713. Voyez Bayle *art.* des Brachmanes.

infinité de Fakirs, ou, comme on voudra
 dire, de pauvres Derviches, Religieux, ou
 Santons Gentils des Indes, il y en a un
 grand nombre qui ont comme une espece
 de couvent où il y a des supérieurs & où
 ils font une sorte de vœu de chasteté, de
 pauvreté & d'obéissance, & qui menent une
 vie si étrange, que je ne fais si vous pour-
 rez le croire. Ce sont pour l'ordinaire ceux
 qu'on appelle *Foghis*, comme qui diroit,
ami avec Dieu. On en voit une quantité
 tout nuds, assis & couchés les jours &
 les nuits sur les cendres, & assez ordinaie-
 rement dessous quelques-uns de ces grands
 arbres qui sont sur les bords des *taluts* ou
 réservoirs, ou bien dans des galeries qui
 sont autour de leurs *Entas*, ou temples
 d'idoles. J'en ai vu, en plusieurs endroits,
 qui tenoient un bras & quelquefois tous les
 deux élevés & tendus perpétuellement en
 haut par-dessus leur tête, & qui avoient au
 bout des doigts des ongles entortillés qui
 étoient plus longs, suivant la mesure que
 j'en ai prise, que la moitié de mon petit
 doigt. Leurs bras étoient petits & maigres,
 comme ceux des personnes qui meurent éti-

ques, parce qu'ils ne prenoient pas assez de nourriture dans cette posture forcée & contre nature, & ils ne les pouvoient abaisser pour prendre quoique ce soit, pour boire, ou pour manger, parce que les nerfs s'étoient retirés & les jointures s'étoient remplies & séchées; aussi ont-ils de jeunes novices qui les servent avec un très-grand respect, comme de très-saints personnages.

J'en ai vu plusieurs, continue toujours Bernier, qui, par dévotion, faisoient de fort longs pèlerinages, non-seulement tout nus, mais chargés de grosses chaînes de fer, qu'on met aux pieds des éléphants; d'autres, par un vœu particulier, se tenoient sept ou huit jours debout sur leurs jambes, qui devenoient enflées & grosses comme leurs cuisses, sans s'asseoir, ni se coucher, ni se reposer autrement qu'en se penchant quelques heures de la nuit sur une corde tendue devant eux. D'autres qui se tenoient des heures entières sur leurs mains, sans remuer, la tête en bas & les pieds en haut, & ainsi je ne fais combien d'autres postures tellement contraintes & tellement difficiles, que nous n'avons aucuns bateleurs

qui les puissent imiter , & tout cela, ce semble , par dévotion, comme j'ai déjà dit, & par motif de religion, où on n'en sauroit seulement découvrir l'ombre.

Entre tous ceux que je viens de dire, il s'en trouve, qu'on croit de vrais saints illuminés & parfaits, *Yoghis*, ou parfaitement unis avec Dieu ; ce sont gens qui ont entièrement abandonné le monde, & qui se retirent d'ordinaire à l'écart dans quelques jardins fort éloignés, comme des hermites, sans jamais venir à la ville. Si on leur porte à manger, ils le reçoivent, sinon, on dit qu'ils s'en passent, & on croit qu'ils vivent de la grace de Dieu, dans les jeûnes & dans les austérités perpétuelles, & sur-tout habitués dans la dévotion, ils passent des heures entières ravis en extase, leurs sens externes étant sans aucune fonctions, & dans cet état, ils s'imaginent voir Dieu."

Tavernier, *Tom. 5. ch. 6.* assure qu'il a vu un Fakir qui logeoit dans une fosse, où il ne recevoit de la lumière que par un petit trou. Il y demeueroit quelquefois neuf ou dix jours sans manger. Il parle d'un

autre pénitent Indien qui passoit plusieurs années sans se coucher, ni jour, ni nuit, s'appuyant seulement quelquefois sur une corde suspendue en l'air, qui lui passoit sous les bras. Il en représente d'autres qui tiennent jusqu'à la mort leurs bras élevés en l'air, de sorte qu'il se forme dans les jointures des duretés si fortes, qu'ils ne peuvent plus abaisser les bras. Leurs cheveux croissent jusqu'à passer leur ceinture, & leurs ongles égalent leurs doigts en longueur. Ils demeurent tout nus en cette posture nuit & jour, hiver & été, exposés aux pluies, aux chaleurs, & aux piquûres des mouches, sans qu'ils puissent se servir de leurs mains pour les chasser. Voilà donc plus de deux mille ans que les Indiens s'exercent dans les plus étonnantes austérités. „ Il ne faut pas croire, dit Bernier, qu'aucun de nos religieux, ou hermites Européens, l'emportent du côté de la pauvreté, des jeûnes & des mortifications sur ces gens-là, ni même en général sur tous les religieux Asiatiques.”

C'est ce qui a fait faire à Justin, (3) cet-

(3) Préjugés légitimes. *Tom. I. ch. 29. p. 363.*

te judicieuse réflexion, que l'esprit d'illusion peut faire tout ce qu'on attribue au S. Esprit, & qu'il y a long tems qu'on a remarqué que ces austérités & ces guerres cruelles que l'on déclare à son extérieur, ne sont pas des preuves de la vraie religion.

C'est après avoir réfléchi sur toutes ces bisarreries, que Chardin a dit (4) qu'il avoit observé dans ses voyages que les plus mauvaises religions sont les plus austères & les mieux servies. On voit par-là que les hommes peuvent s'habituer à des cérémonies pénibles, sans en avoir de bonnes raisons. L'imposture & le caprice peuvent produire ces effets étonnans.

La circoncision n'étoit-elle pas en usage chez les Egyptiens & chez un grand nombre de peuples de l'Asie? Le 34^e. ch. de la Genèse nous apprend que les Sichémites s'y assujettirent sur la simple exhortation que Jacob & Sicheu leur en firent, c'est pourquoi je suis surpris qu'un aussi grand homme que Grotius (5), ait tiré un argument en faveur de la religion des Juifs, de

(4) Description de la Perse. 2. part. ch. VIII. sect. 6.

(5) De verit. relig. Christ. Liv. I. sect. 14.

leur facilité à recevoir la circoncision, après avoir lu dans l'écriture que leurs voisins s'y étoient soumis sans aucune raison religieuse. Les prêtres de Cybele, pour honorer leur déesse, renonçoient à être hommes (6). Les Assyriens se brûloient par religion au poignet, ou au bras.

Mais pour ne parler que des choses récentes, on ne peut douter qu'il n'y ait des Mahométans si zélés & si superstitieux, qu'ils se crévent les yeux, après avoir fait le pèlerinage au tombeau de Mahomet, pour ne les pas souiller par d'autres regards. Paul Lucas (7) assure avoir vu un aveugle de cette espèce à Rozette. On connoît des peuples entiers qui sacrifient tout à leurs superstitions. Il y a chez les Canarins une procession solennelle, dans laquelle on porte les idoles en triomphe sur un char magnifiquement orné de fleurs & monté sur quatre roues d'une grandeur extraordinaire (8); on attache aux rayons de ces roues,

(6) Lucianus. *de Dea Syria*.

(7) Voyage d'Italie & du Levant, par M. de Serment, pag. 153. Voyage de Lucas, en 1714. pag. 190.

(8) Délon. *Tom. I. pag. 371.*

entre le moyeu & le plus grand cercle, plusieurs crochets de fer, sur lesquels se jettent à corps perdu, ceux qui veulent signaler leur zele envers les dieux. Lorsqu'ils y sont une fois accrochés, ils tournent en suivant le mouvement des roues, jusqu'à ce qu'ils aient perdu la vie; d'autres se couchent par terre aux endroits, par où le char doit passer, pour avoir le bonheur d'être écrasés par son poids. Les uns & les autres s'immolent avec joie pour la gloire de leurs divinités, dans l'espérance d'obtenir une heureuse immortalité, ou une fortune distinguée dans une autre génération.

On voit à-peu-près la même chose dans la ville de Jagrenate, qui est située sur le golfe de Bengale (9). Il y a une idole de même nom, qu'on honore tous les ans par une fête qui dure huit ou neuf jours. Il s'y assemble une quantité innombrable de peuple : l'on fait une superbe machine de bois, avec un grand nombre de figures extravagantes. On la pose sur quatorze ou seize roues : sur le milieu est en évidence l'ido-

(9) Bernier, *Tom. I. pag. 142.*

le de *Jagrenate*. Le premier jour qu'on la montre en cérémonie dans le temple, la foule est ordinairement si grande, qu'il ne se passe presque point d'année, que quelques-uns de ces misérables pèlerins, qui viennent de loin, lassés & fatigués, ne s'y trouvent étouffés, tout le monde leur donne mille bénédictions, pour avoir été assez heureux pour mourir dans une si sainte occasion; & lorsque ce chariot marche, il se trouve des personnes qui se jettent le ventre à terre sous ces larges & pesantes roues qui les écrasent; ils sont persuadés qu'il n'y a point d'action plus héroïque & plus méritoire, & que *Jagrenate* les recevra comme ses enfans & les fera renaître dans un état plus heureux.

Les Chinois pensent de même (10); ils célèbrent tous les ans une grande fête en l'honneur de leur dieu Amida. Il s'y rend une foule incroyable de monde. Ceux qui sont étouffés, sont regardés avec envie par les autres.

(10) Ambassade mémorable des Hollandois au Japon, pag. 218.

Les Indiens orientaux, de même que les anciens prêtres de Baal, se déchiquetoient tout le corps, lorsqu'ils vouloient fléchir leur dieu & en obtenir une abondante récolte (11).

Gaspard Vitella assure (12) qu'il a vu de ces Indiens se noyer, dans l'espérance d'aller au ciel; d'autres s'enfermer dans un tonneau & s'y laisser mourir de faim.

Les Mahométans n'ont pas encore pu détruire dans le Mogol la barbare coutume qui y est établie depuis les tems les plus éloignés, en conséquence de laquelle les femmes se brûlent avec les cadavres de leurs maris. C'est par l'effet de ces folles idées sur la divinité, qu'on a vu plusieurs peuples s'abstenir de diverses viandes par principe de religion. Sextus Empiricus a recueilli les bisarreries des nations de son siècle à ce sujet. Ce qu'il dit est fort curieux; voici ses paroles (13). „ Si nous examinons maintenant les distinctions dans le boire ou le manger, qui sont des suites

(11) *Petrus Martyr. c. VII. pag. 452 & 453.*

(12) *Manuel Acofta. pag. 152. & 170.*

(13) *Institut. Pyrrhon. Liv. III. ch. 23.*

du culte des dieux, & que les hommes observent fort régulièrement, nous trouverons beaucoup de diversité. Un Juif, ou un prêtre Egyptien, mourroit plutôt de faim que de manger du porc. Un Lybien croit que c'est le plus énorme de tous les crimes que de manger de la brebis; il y a des Syriens qui croient faire un grand péché s'ils mangent des pigeons ou de la chair des victimes. C'est une chose pieuse de manger du poisson dans de certains temples, & dans d'autres, ce seroit une grande impiété; si l'on consulte les sages d'Egypte, les uns croient que c'est une profanation que de manger la tête d'un animal; d'autres, d'en manger je ne fais quelle autre partie. Aucuns de ceux de Péluse, qui sont initiés dans les mystères du mont Carius, ne mangeroient jamais d'oignons.

Un prêtre de Vénus de Lybie ne voudroit pas seulement goûter de l'ail. On s'abstient, dans certains temples, de manger de la menthe; dans d'autres, de manger de l'ache; enfin il y a des personnes qui disent, qu'elles aimeroient mieux manger la tête de leur pere, que de manger des fèves."

L'extrême attachement des Chrétiens pour

leur religion (14) est encore un de ces argumens qu'on a beaucoup fait valoir. „ Plus on nous persécute, disoit Lactance, plus le nombre des Chrétiens augmente. Ce seroit être dépourvu de sens commun, que de n'en pas conclure que les gens sages doivent se déclarer pour nous.”

On ne peut douter que les premiers Chrétiens n'aient été très-attachés à leur religion; mais il est aisé de prouver que plusieurs de ceux qui ont professé des cultes méprisables, n'ont pas poussé moins loin leur persuasion. On disputa de la validité de cette preuve dans le premier siècle de l'Eglise. Les Montanistes prétendirent autoriser leur parti par la multitude des martyrs qu'ils pouvoient produire; & effectivement, ils étoient si entêtés, qu'on les a vus se renfermer dans leurs églises, & y mettre eux-mêmes le feu, pour se dérober à la violence des Catholiques, qui vouloient les obliger de revenir à l'orthodoxie,

(14) Dialogue avec Triphon. p. 349. Origene contre Celse. p. 24. Euseb. *pro Evang.* L. I. ch. 4. p. 9. Lactance. *L. V. c. 3.* p. 494. c. 19. p. 158.

aimant mieux se brûler tout vifs, que de courir les risques de changer de sentimens (15). Un ancien auteur, ecclésiastique (16), qui a écrit contre les Montanistes, a soutenu que l'erreur & le martyre n'étoient point incompatibles.

Origene (17) avoue qu'un Egyptien auroit autant aimé mourir, que d'être obligé de ne point regarder comme des divinités les animaux qu'il étoit accoutumé d'adorer, qu de manger des viandes qui lui étoient interdites par sa religion.

Les Mahométans ne cèdent en rien aux Chrétiens du côté du respect pour leur législateur, & de la persuasion intime qu'ils ont pour la divinité du culte qu'il a établi (18). Un capucin, qui avoit demeuré long tems à Ispahan, a montré plusieurs fois au célèbre voyageur Chardin un *Souffi* qui étoit tellement persuadé de la vérité de sa religion & de la fausseté de toutes les autres, qu'il lui proposa de faire épreuve qui des deux

(15) Anecdotes. ch. 11.

(16) Eusebe, hist. eccles. Liv. V. ch. 16.

(17) Origene contre Celse, p. 116 & 190.

(18) Voyage de Chardin. Tom. V. c. 11. p. 162.

étoit le bon chemin, en se précipitant du haut en bas de sa maison. Le R. P. Raphaël ne jugea pas à propos de tenter Dieu.

Les bons Musulmans croient leur religion d'une telle évidence, qu'ils s'imaginent que tous les savans en connoissent la vérité (19). C'est ce qu'on peut prouver par le témoignage d'Azis Nezepi, auteur tartare Mahométan, dans un ouvrage qu'André Muller a fait imprimer en turc & en latin, à Cologne sur la Sprée en 1665. „ Qu'il n'y ait point d'autre Dieu que Dieu, & que Mahomet soit son serviteur & son envoyé, ô âmes religieuses ! cela n'est point difficile à comprendre, mais l'éducation nuit à cette vérité, comme l'enseigne l'envoyé de Dieu, tous les hommes naissent avec les principes de la vraie foi, mais les peres & les meres elevent les uns dans le Christianisme, & les autres dans la religion des Mages.”

Les derniers siècles nous ont donné en Europe le barbare spectacle d'un grand nombre d'hommes qui ont mieux aimé mourir,

(19) Differt. historiq. de M. de la Croze. p. 133.

que d'abjurer des sentimens que la secte dominante des Chrétiens croit être des erreurs dignes des supplices éternels.

Les Anabaptistes (20) ont leur martyrologe qui fait un gros volume. Celui qui a recueilli leurs erreurs, raconte qu'il en a vus „ attroupés, jetés poings & pieds liés à l'eau & au feu, sans pousser seulement un soupir témoin de leur douleur. Ils avoient ordinairement cette sentence en la bouche: bienheureux sont ceux qui souffrent la persécution, car à eux appartient le royaume des cieus. Vous eussiez dit, continue Florimond de Raymond, que c'étoient des agneaux qu'on menoit à la boucherie, sans se plaindre, ni s'agiter (21). Cette constance étonna tellement plusieurs des assistans, qu'ils ne se pouvoient ôter de la tête que ce ne fût une chose peu chrétienne que de faire mourir ces gens. Leur vie simple, leurs bonnes mœurs, l'innocence es choses extérieures & la persévérance au combat de la mort, l'écriture citée à tout coup, jetoient

(20) Bayle, dict. art. *Anabaptiste*. note 5.

(21) Florimond de Raymond, de la naissance de l'hérésie. *Liv. I. ch. 6. Liv. II. ch. 6. No. 4.*

toient le peuple en de merveilleux doutes. Le P. Catrou avoue que la fermeté dans les supplices étoit un caractère commun à tous les Anabatistes."

Les Luthériens firent paroître autant de constance. Florimond de Raymond, un de leurs plus violens ennemis, n'en disconvient pas. „ Les feux, dit-il (22), étoient allumés par-tout. L'opiniâtre résolution de ceux qu'on traînoit au gibet, auxquels on voyoit plutôt emporter la vie que le courage, en étonnoit plusieurs ; car comme ils voyoient les simples femmelettes chercher les tourmens pour faire épreuve de leur foi ; &, allant à la mort, ne crier que le Christ, le sauveur, chanter quelques psaumes ; les jeunes vierges marcher plus gaiement au supplice qu'elles n'eussent fait au lit nuptial ; les hommes se réjouir, voyant les terribles & effroyables apprêts & outils de mort qu'on leur avoit préparés ; &, demi-brûlés & rotis, contempler du haut des buchers, d'un courage invaincu, les coups des tenailles reçus, porter un visage & un main :

(22) *Idem.* Liv. I. ch. 6. No. 31.

rien joyeux entre les crochets des bourreaux, être comme des rochers contre les ondes de la douleur, bref mourir en riant. Ces tristes & constans spectacles jettoient quelque trouble, non seulement en l'ame des simples, mais même des plus grands, ne se pouvant la plupart persuader que ces gens n'eussent la raison de leur côté, puisqu'au prix de leur vie, ils la maintenoient avec tant de fermeté. Il arrivoit de-là que plusieurs personnes, qui jusque là n'avoient pris aucune part à ces disputes, étoient tentées d'examiner ce qui pouvoit donner tant de mépris de la mort à ces malheureux, & cet examen finissoit par embrasser leurs sentimens. Ainsi plus on en voyoit au feu, plus on en voyoit renaitre de leurs cendres."

M. de Thou rapporte à ce sujet une chose bien digne de remarque (23). Un homme avoit été condamné au feu pour avoir embrassé la réformation; on le lia à un poteau pour être brûlé; le bourreau plus humain que les juges mettoit le feu par-derrière, de peur de l'effrayer. *Viens*, lui dit-il, & l'al-

(23) M. de Thou, préface de son histoire.

lume par devant; si j'avois craint le feu, je ne serois pas ici. Il n'a tenu qu'à moi de l'éviter.

Il n'est pas nécessaire de recourir au surnaturel pour rendre raison de ces faits. „ La nature, dit Florimond, c. 1. p. 5. est suffisante pour nous faire supporter toutes peines & tourmens, ni plus, ni moins, que ces jeunes gentilshommes Lacédémoniens, il n'y avoit que la seule nature qui leur fît endurer les coups de fouet dont ils étoient flagellés, portant cependant parmi ces écourgées une face gaie & riant. La seule nature avoit assez de force en Scevo-la, pour, sans apparence de douleur, livrer ses mains au feu, regarder la graisse fondre d'un air indigné & non douloureux, afin d'éterniser son nom par cet acte.”

Nous nous sommes servis des propres termes d'un auteur dont le témoignage ne doit pas être suspect aux Catholiques, lorsqu'il parle avantageusement des protestans. On peut recourir au même auteur, & l'on y trouvera plusieurs autres faits; d'où il résulte que l'opiniâtreté des hommes est un des plus foibles argumens qu'on puisse employer.

Il n'y a pas jusqu'aux Athées même qui n'aient eu leurs partis. Ricaut nous apprend qu'il y en eut un exécuté de son tems à Constantinople , que l'on appelloit *Mahomet Effendi* (24). „ Ce qu'il y eut de plus étonnant, dit-il, c'est que pouvant sauver sa vie en défavouant sa doctrine il aimait mieux mourir dans son impiété que de se rétracter ; & il disoit que l'amour qu'il avoit pour la vérité, l'obligeoit à souffrir le martyre , quoiqu'il fût assuré qu'il n'avoit aucune récompense à espérer.”

Concluons donc avec Montaigne , „ que toute opinion est assez forte pour se faire épouser au prix de la vie. Le premier article, continue-t-il, du courageux serment que la Grece jura & maintint en la guerre Médoise, ce fut que chacun changeroit plutôt la mort à la vie, que les loix Persiennes aux leurs. Combien vit-on de monde, en la guerre des Turcs & des Grecs, accepter plutôt la mort très-âpre, que de se circoncrire pour se faire baptiser ? Exemple

(24) Ricaut, hist. de l'état présent de l'Emp. Ottoman, Tom. II, ch. 14.

de quoi nulle sorte de religion n'est incapable."

Il y a plus de vérité dans ce discours que dans ce qu'assure l'Abbé Houtteville, qu'il n'est point vrai qu'il y ait eu des martyrs autre part que chez les Juifs & les Chrétiens (25).

Il est plus raisonnable de dire avec M. Jurieu (26), qu'il y a quelque chose d'équivoque dans la preuve que l'on tire de l'attachement d'une secte à ses sentimens; parce qu'il n'est pas impossible que des gens s'entêtent d'une erreur ou d'une hérésie, jusqu'à vouloir mourir pour elle. Il ne nous faut pas d'autres preuves de ce prodigieux entêtement que les hommes ont pour leur religion, que de voir que les plus anciens cultes & les moins fondés ont encore des sectateurs. Il y a encore actuellement des Sabéens dans l'Orient. Ils prétendent avoir reçu leur doctrine de *Sabée* fils de Seth (27). Il y a encore des Ma-

(25) La religion prouvée par les faits. p. 408.

(26) Hist. du Calvinisme & du Papisme. I. part. ch. II. pag. 164.

(27) Pridcaux, hist. des Juifs. Liv. III. ch. I. pag. 323.

ges en Perse & dans les Indes, qui observent la même religion que Zoroastre leur a autrefois enseignée. Ils ont cependant essuyé de très-grandes persécutions de la part des Sarrazins; mais ils ont mieux aimé tout risquer que de changer de culte (28). Les Arméniens, qui vivent dans ces mêmes pays, ont toujours persisté dans leurs cérémonies, malgré les vexations des Mahométans & les sollicitations des missionnaires de Rome; néanmoins leur religion est très gênante, & ceux qui ont voyagé chez eux, assurent qu'ils n'ont d'autres motifs de leur croyance que les préjugés de l'enfance (29).

On a aussi tiré un grand avantage des malheurs arrivés aux persécuteurs des Chrétiens. Personne n'ignore que Lactance a fait un traité sur ce sujet, mais rien n'est plus capable d'anéantir cette preuve, que de démontrer que les sectes qui sont regardées avec horreur par la secte dominante, peuvent se l'approprier pour la défense de leur parti. C'est sur quoi les Ministres Ju-

(28) *Idem.* L. III. c. 1. 23.

(29) Chardin. *Tom. VI. pag. 232.*

rieu & Léger triomphent , lorsqu'ils disputent contre les Catholiques.

Le premier rapporte (30) qu'un nommé Giles le pere , Prevôt des Marechaux de S. Pierre-le-Moutier , s'étant saisi de plusieurs réformés qu'il avoit condamnés à être brûlés vifs , il les conduisoit lui-même à Paris sur l'appel qu'ils avoient interjeté de sa sentence , il devint enragé en chemin , & l'on ne put trouver de remède à sa maladie.

On a remarqué que ç'a été la punition ordinaire que la providence a employée contre les persécuteurs altérés du sang humain , & on en donne pour preuve Antiochus-Epiphanes , Hérode , Maximin , Galérius , & le Roi Huneric.

Les deux plus fermes appuis du parti Catholique , les deux plus grands ennemis du Calvinisme , le Duc de Guise & le Cardinal son frere , furent massacrés à Blois : Brantôme assure avoir ouï dire à un Prince , que le Marechal de Tavannes , le premier

(30) Hist. du Calvinisme & du Papisme. *part. I. chap. 14. pag. 194.*

bourreau de la S. Barthelemi, mourut enragé; & l'auteur des additions à Castelnau, dit que les principaux auteurs & les plus ardens persécuteurs de la cruelle journée de la S. Barthelemi, sont presque tous périés de mort violente.

Le Ministre Léger, dans lequel on trouve plusieurs faits semblables, en circonstance un entre autres qui mérite d'être rapporté par sa singularité, & il l'appuie de l'autorité d'un acte public (31).

„ Il ne faut pas non plus que j'oublie en cet endroit, dit-il, l'exemple d'un capucin missionnaire du Perrier, en la vallée de S. Martin : voici ce qu'en déposent six des principaux anciens & Consuls de cette vallée, dans une attestation dont je conserve l'original, datée du 13 Octobre 1636. Es années 1626, 1627 & 1628, il y avoit au Perrier, en val-S.-Martin, un prédicateur capucin dont les Romanistes faisoient un fort grand état, & qui avoit aussi bien le don d'impudence & de déguisement, pour

(31) Hist. gen. des Eglises Vaudoises. *Liv. I. ch. 26.*
pag. 314.

nuire aux fideles de la vallée , que celui d'amadouement , de souplesse & de libéralité pour séduire les ignorans , gagner les pauvres & attirer les foibles & tous ceux qu'il favoit être en quelque sorte dépités contre leurs pasteurs , à cause de la discipline qu'ils exerçoient contre leurs crimes , si bien qu'il en avoit gagné quelque petit nombre , auxquels il avoit promis qu'il ne leur resteroit plus aucun scrupule , dès qu'ils l'auroient entendu prêcher. Ils allerent donc à son sermon ; mais il leur restoit encore quelques difficultés. Le moine leur dit , si ce que je vous ai prêché n'est point la vérité , je veux que tout à l'heure le diable m'emporte. Il n'eut pas plutôt prononcé ces paroles , que tout à l'instant il changea de couleur , devint noir comme une cheminée , trembla & frissonna , & fut secoué d'une façon étrange. Ce que voyant les auditeurs , ils furent tous aussi remplis de frayeur & tellement étourdis , qu'il n'y eut qu'un nommé Siméon de Brigue qui eut le courage de s'approcher pour secourir le pauvre capucin. Il ne l'eut pas plutôt abordé , que voilà le moine en l'air avec une

telle vîteſſe, que tout ce qu'il put faire, fut de l'attraper par les pieds & de le tirer par le bas. Il diſputa ainſi environ un quart-d'heure avec le diable, à qui l'auroit, & pendant que les autres ſ'amuſoient à faire force ſignes de croix; enfin le diable le lâcha, & on ne fait pas trop ce que devint le moine après cette aventure." On en croira ce que l'on voudra, mais il eſt vrai de dire qu'il n'y a aucun fait favorable à la religion Chrétienne, mieux prouvé que celui-là: ceux qui l'attellent, étoient de la première conſidération dans le pays. On peut voir leur nom dans Léger. Ils parlent avec la plus grande confiance. „Ce que deſſus eſt publiquement notoire, tant aux Réformés, qu'aux Papistes de cette vallée de S. Martin qui vivoient en ces tems-là, diſent-ils, & ne peut être contredit; ce que nous ſouſſignés attellons avec vérité, comme choſe triviale & incontestable, & que nous avons ſouvent ouï raconter aux ſpectateurs eux-mêmes, en foi de quoi nous avons donné le préſent témoignage de notre propre main, le 13 Octobre 1636."

Les Quakers ou Trembleurs ſe ſont auſſi

cru favorisés sensiblement du ciel; ils ont soutenu que le juge Bennet, (32) qui étoit fort opposé à Fox, avoit été puni de Dieu miraculeusement.

Enfin il n'est pas jusqu'aux payens qui n'aient pu autoriser l'idolâtrie par cette même preuve. Aulus Pompeius, Tribun du peuple, ayant insulté Partobace, prêtre de Cybele, qui étoit venu annoncer la victoire de la part de la déesse, tomba malade aussitôt qu'il fut de retour à sa maison, & mourut.

Ménophanès, un des Généraux de Mithridate, ayant pillé Délos (33), ni lui ni son maître ne purent échapper à la vengeance du dieu; car après cette expédition, Menophanès étant déjà en pleine mer, des négocians, qui s'étoient sauvés du massacre, trouverent moyen de joindre son vaisseau, d'y entrer & de le tuer. Quant à la mort de Mithridate, chacun en connoît les circonstances.

Ceux qui volèrent l'or sacré de Toulou-

(32) Ezechius, *Liv. I. pag. 47.*

(33) Pautarque, *vie de Marius.*

se, furent tous malheureux; ce qui donna même occasion à un proverbe fameux. Celle se vançoit de pouvoir produire un grand nombre d'exemples d'impies punis pour avoir méprisé la religion payenne (34). On peut en voir quelques-uns dans Lactance & dans Eusebe (35).

Voilà comme dans tous les partis on prétend justifier ses prétentions. Ces faits ne prouveroient, qu'autant qu'il seroit constant que la providence a ordonné que les persécuteurs des justes doivent être malheureux dès cette vie; mais comme ceux qui emploient cet argument, conviennent que les jugemens de Dieu sont impénétrables, & qu'il y a des criminels qui vivent & meurent en paix, tandis qu'il y a des saints dont la vie n'est qu'une suite continuelle de malheurs, on ne peut tirer aucun avantage des faits de cette nature, dont il y a des exemples dans toutes les sectes. C'étoit le sentiment de Montaigne, qui s'exprime à ce sujet avec un grand sens.

(34) Origene. *Tom. V.*

(35) Lactance. *Liv. II. ch. 7. pag. 164.* Eusebe, *prép. Evang.* *Tom. IV. pag. 130.*

„ Je trouve mauvais , dit-il (36) , ce que je trouve en usage , de chercher à affermir & à appuyer notre religion par la prospérité de nos entreprises ; car le peuple étant accoutumé à ces argumens plausibles & proprement de son goût , il est dangereux , quand les événemens viennent à leur tour contraires & désavantageux , qu'il en ébranle sa foi , comme aux guerres où nous sommes pour la religion , ceux qui eurent l'avantage aux rencontres de la Roche-Abeille (en 1569) , faisant grande fête de cet accident , & se servant de cette fortune pour certaines approbations de leur parti ; quand ils viennent après à excuser leur défortune de Moncontour & de Jarnac , sur ce que ce sont verges & châtimens paternels , s'ils n'ont un peuple du tout à leur merci , ils lui font assez aisément sentir que c'est prendre d'un sac deux moutures , & souffler le chaud & le froid. Il vaudroit mieux l'entretenir des vrais sentimens de la vérité.”

(36) Montaigne. *Tom. I. ch. 31.*

C H A P I T R E IX.

Les hommes sont-ils plus éclairés qu'ils ne l'étoient avant l'Evangile?

UN des articles fondamentaux de la religion Chrétienne , est que Dieu prenant pitié du genre humain , & le voulant tirer de la misere & de l'ignorance où il étoit réduit , a envoyé son fils unique sur la terre pour éclairer les hommes & leur inspirer l'amour de la vertu. S'ils ne sont pas plus éclairés & plus sages qu'ils ne l'étoient avant l'incarnation du Verbe , n'aura-t-on pas raison de dire qu'elle étoit inutile ?

Pour examiner si les hommes sont plus éclairés qu'ils ne l'étoient avant J. C. il est nécessaire de faire une courte récapitulation de la théologie payenne.

Toutes les nations policées admettoient une divinité , ce qui a fait dire à Aristote (*De cælo* , L. I. c. 3. p. 434) que tous les hommes soutenoient qu'il y avoit des dieux , & à Velleius (*De natura deorum* , L. I. pag. 184. édit. estrad. de Dolivet). „ Quel

peuple, quel sorte d'homme n'a pas indépendamment de toute étude une prénotion des dieux ? En effet, puisque ce n'est point une opinion qui vienne de l'éducation, ou de la coutume, ou de quelques loix humaines, mais une croyance ferme & unanime parmi tous les hommes, sans en excepter un seul, c'est donc par des notions empreintes dans nos ames, ou plutôt innées, que nous comprenons qu'il y a des dieux ; or tout jugement de la nature, quand il est universel, est nécessairement vrai ; il faut donc reconnoître qu'il y a des dieux, & puisque les plus savans & les ignorans s'accordent là-dessus, il faut donc reconnoître aussi que les hommes ont naturellement une idée des dieux, ou, comme j'ai déjà dit, une prénotion.

Cicéron s'exprime de même, en parlant en son nom dans le premier livre des Tusculanes, & dans le premier livre des loix.

Il n'est pas question d'examiner ici le principe sur lequel il s'appuie, ou de savoir si nous avons effectivement une *idée innée* de Dieu. Ce n'est pas là le fait dont

il s'agit actuellement ; & quoiqu'il soit vraisemblable qu'il y ait encore des peuples barbares & sauvages, qui ne reconnoissent pas de Dieu, & qui n'admettent aucun culte, cependant l'existence d'un être suprême a été regardée, chez tous les peuples policés, comme le premier article de la religion (1).

Platon & les Platoniciens avoient des idées très-saines sur la nature de Dieu (2). S. Augustin convient que leur Dieu est incorporel. „ Ces philosophes, dit-il (3), que la renommée & la gloire ont élevés avec raison au dessus des autres, ont bien vu que Dieu ne pouvoit point être corps. Ils ont cherché Dieu dans ce qui étoit immuable.”

Le dogme de la spiritualité de Dieu a été admis par les plus excellens philosophes, comme le remarque l'ancien auteur de la vie d'Homere (4); il ne faut pas cependant le conclure de tous les endroits où Dieu est appelé *Automatos*; car souvent ce mot n'exclut pas un corps léger & subtil; ce qu'il feroit

(1) Hist. de la philosophie payenne, Tom. 1. p. 8.

(2) Phædon, Tom. I. p. 71. Rep. Tom. II. p. 281.

(3) *De civitate Dei*, Liv. VIII. c. 6. Tom. 7. pag. 195.

(4) Pag. 336. Edit. de Gete.

seroit facile de prouver par divers témoignages des anciens (5).

Les Indiens pensent de même que les Chrétiens sur la nature de Dieu, & on trouve dans leurs livres que Dieu est une substance spirituelle, immense & éternelle (6).

Les poètes mêmes ont bien compris qu'il ne pouvoit y avoir qu'un vrai Dieu. Le Jupiter d'Homere est plus fort que tous les dieux & les hommes ensemble (7); celui de Virgile gouverne les dieux & les hommes (8).

..... O! qui res hominumque deumque,
Æternis regis imperiis & fulmine terras.

Platon ne reconnoît proprement qu'un Dieu (9); il l'appelle le pere & l'auteur de toutes choses. Il n'y a qu'un Dieu, dit Aristote (10), à qui l'on a donné plusieurs noms.

(5) Hist. de la philosophie payenne. Tom. I. p. 624.

(6) Délon. voyages. Tom. III. pag. 1.

(7) Iliades. Liv. VIII. v. 29.

(8) Eneïde. Liv. I. v. 233.

(9) Plutarque. Tom. II. pag. 1000.

(10) Aristote, de mundo, ch. VII. p. 655.

Ceux qui étoient plus éclairés que les autres, chez les payens, convenoient que c'étoit déshonorer la divinité, que d'admettre la pluralité des dieux. Tertullien nous l'apprend lui-même, lorsqu'il fait cette interrogation (11). *Nonne conceditur de estimatione communi, aliquem esse sublimiorem & potentiorem, velut principem mundi, perfectæ potentiaæ atque majestatis? nam & plerique sic disponunt divinitatem & imperium summæ dominationis esse penes unum, ut officia ejus penes multos esse velint.* Ne convenez-vous pas assez généralement qu'il y a un être plus puissant que les autres, que l'on peut appeller le Prince du monde, dont la puissance & la majesté sont parfaites? Le souverain empire n'appartient qu'à un seul, qui se sert des autres divinités comme de ses ministres.

Le payen Maxime, écrivant sur ce sujet à S. Augustin, avoue que c'est une folie que de nier l'unité de Dieu; il prétend même excuser les Gentils, en soutenant que, selon eux, les diverses divinités ne sont que

(11) Apol. ch. XXIV.

les différentes vertus de l'Etre suprême (12). *Equidem esse unum Deum summum, sine initio, sine prole naturæ, seu patrem magnum atque magnificum, quis tam demens, quis tam mente captus neget esse certissimum?*

Selon Sénèque, la divinité est immuable, parce qu'il ne lui est pas permis de ne pas suivre ce qu'il y a de plus parfait, *quia non licet ab optimis aberrare* (13). Il n'y a point de philosophe, qui, en admettant la divinité, n'ait avoué que l'Etre suprême devoit être éternel.

Plutarque croit qu'il est possible (14) qu'il y ait quelque nation qui ne reconnoisse point Dieu; mais qu'il est impossible d'en trouver une, qui, croyant en Dieu, ne convienne de son éternité & de son immortalité.

Les plus célèbres philosophes ont cru que Dieu étoit par-tout; c'est d'après eux que les poëtes ont dit: *Foots omnia plena.*

(12) Dans S. Augustin, *épître 15. Tom. II. pag. 201.*

(13) *De beneficiis. Liv. VI. ch. 23. p. 26.*

(14) *Tom. II. p. 105.*

C'est en supposant l'immortalité de Dieu que Themistius & Simplicius enseignent que les pèlerinages sont des dévotions peu convenables. „ Dieu, disent-ils (15), que vous prétendez aller honorer au loin, est chez vous; il est par-tout. Les poètes mêmes ont enseigné que Dieu avoit une science sans bornes.” Cette doctrine se trouve établie dans presque tous les écrits qui nous restent de la philosophie payenne. Un philosophe, interrogé si les hommes pouvoient cacher leurs actions à Dieu, répondit que les pensées mêmes des hommes étoient connues à la divinité, Valere Maxime attribue cette réponse à Thalès. D'autres la donnent à Psittacus. *Nihil Deo clusum*, disoit Sénèque.

C'étoit non seulement un dogme presque universellement reçu, que Dieu avoit une connoissance parfaite de tout ce qui étoit arrivé & de tout ce qui arrivoit; mais aussi le peuple & les plus fameux philosophes convenoient qu'il connoissoit l'avenir. Les oracles, si honorés chez tous les peuples,

(15) Themistius. *ora.* 4. p. 49. Simplicius. p. 2. ch. 9.

prouvent quel étoit le sentiment du vulgaire. Les dernières paroles de Socrate font voir qu'il étoit persuadé que ce qu'il y a de plus caché dans l'univers n'étoit pas inconnu à Dieu. „ Je vais mourir, dit-il, il vous reste encore du tems à vivre; Dieu seul fait lequel de nous s'en trouvera le mieux.”

Ammonius Hermès s'exprime (16) sur cette matière aussi exactement que le pourroit faire un Théologien Chrétien. „ Il faut dire, ce sont ses termes, que Dieu connoît le passé & l'avenir de la manière qui lui convient; c'est-à-dire, par une seule connoissance immuable, & il ne faut pas penser que les contingens doivent arriver, parce que Dieu les a prévus, puisqu'il ne les prévoit que comme ils doivent arriver.”

La toute-puissance divine étoit un dogme de la philosophie de Socrate, & Xénophon fait dire à Cléarque (17), que tout est soumis

(16) *Comment. art. de interpret. Liv. 2, 5, 6. p. 207 & 208.*

(17) *Expédition de Cyrus. Tom. II. pag. 285.*

aux dieux, & que leur souverain pouvoir s'étend sur toutes choses.

Dieu est la bonté même, selon les Platoniciens (18). Les hommes sont l'objet de cette bonté. Il faut chercher une autre cause du mal, que cet Etre bienfaisant.

Platon pensoit si orthodoxement sur la providence, que les Peres se sont imaginés qu'il avoit puisé sa doctrine chez les Juifs. Il prouve au long, dans le traité des loix, que la providence s'étend jusqu'aux plus petites choses (19).

„ Voyez donc, Cébès, disoit Platon, si de tout ce que nous venons d'expliquer, il ne s'ensuit pas nécessairement que notre ame est très-semblable à ce qui est divin, immortel, intelligible, simple, indissoluble, & toujours semblable à lui, & que notre corps ressemble parfaitement à ce qui est humain, mortel, sensible, enfin à un composé dissoluble; cela étant, ne convient-il pas au corps d'être bien-tôt dissous, &

(18) *Plato de republ. Liv. II. p. 377.* Munnius dans Eusebe. *Ev. Liv. XI. p. 744.*

(19) *De legibus. p. 900.*

à l'ame de demeurer indissoluble (20)."

Les Grecs & les Romains croyoient que l'immortalité de l'ame est une de ces vérités que l'on ne peut contester sans impiété. Encore actuellement, presque tous les peuples, même les plus barbares sont d'accord avec les Chrétiens sur ce dogme.

Le paganisme, sans le secours de la révélation, a eu des idées faives sur la divinité, sur la spiritualité & sur l'immortalité de l'ame. Voyons maintenant s'il a eu une connoissance exacte des vrais principes de la morale.

Il est certain que les plus célèbres philosophes ont enseigné que l'homme étoit libre; ils croyoient, comme nos Théologiens, que sans liberté il ne pouvoit y avoir de morale. Proclus a fait un livre (21) pour concilier la liberté avec la prévision.

L'élite des philosophes a toujours cru qu'il y avoit des choses justes & injustes en

(20) *Phædon*, trad. de Dacier. p. 80.

(21) *Fabricij bibliot. græcæ*. Tom. VIII, p. 496.

elles-mêmes, & qu'il y avoit une loi éternelle qui devoit être la règle de nos actions. Cette loi éternelle, qui doit être la règle de nos actions, est Dieu même, auquel les Pythagoriciens, suivis en cela par Platon, vouloient que nous tâchassions de ressembler, autant que cela étoit possible à l'infirmité humaine.

Les mêmes philosophes se sont bien aperçus que nos actions, pour être parfaites, doivent être rapportées à la source de la perfection ; ce qui a fait dire à Pythagore (22), que nous devons avoir Dieu incessamment en vue, à Plutarque (23), qu'il faut référer le principe de nos actions à Dieu ; & à Marc Antonin (24), que nous ne ferons jamais aucune bonne action, si nous ne la rapportons à Dieu : aussi défendoit-il de se laisser déterminer par le seul motif du plaisir, lorsqu'on devoit agir, parce que c'est le principe de tous les crimes.

(22) Jamblique. *ch. XXVIII. No. 137. p. 113.*

(23) *De genio Socratis. p. 580. trad. d'Amiot.*

(24) *Liv. III, sect. 13. p. 87.*

S. Augustin convenoit (25) qu'il se trouvoit des vérités dans les livres des payens sur le culte de Dieu. *Deque ipso uno Deo colendo, nonnulla vera inveniuntur apud eos.* On peut voir à ce sujet les loix de Zaleucus, & sur-tout la préface, qui en est admirable. M. Bayle assure (26) que ce n'est pas sans raison que Scaliger l'a traitée de divine; elle marque le plus clairement du monde, selon lui, la nécessité du culte intérieur & la pureté de l'ame, si l'on veut servir les dieux légitimement. En effet Zaleucus ordonne (27) de se purifier l'ame de toutes sortes de crimes, parce que Dieu n'étoit point honoré par les sacrifices des méchans, quelques dépenses qu'ils fissent, mais seulement par la vertu & par l'exercice des bonnes actions; ce qui est conforme à ce que l'on lit dans Cicéron. (28) *Cultus autem deorum optimus, idemque certissimus,*

(25) *De doctrina Christi.* Liv. II. ch. 40. Tom. III. pag. 42.

(26) *Pensées diverses.* Tom. III. pag. 236.

(27) Diodore de Sicile. Liv. XII. pag. 84. Stobæos I. pag. 279.

(28) *De natura deorum.* Tom. II. pag. 228.

etque sanctissimus, plenissimus pietatis, ut nos semper purâ, integrâ, incorruptâ, & voce & mente veneremur. Ce ne sont pas les seuls philosophes qui ont connu le prix & la nécessité du culte intérieur,

Les Egyptiens demandoient à Dieu la purification & le salut de l'ame (29). On li-soit, au rapport de Porphyre, ces deux vers dans le temple d'Epidaure (30).

*Castus adorati conscendat limina templi,
At Castum dicat, si modo sancta sapit.*

L'amour de Dieu, cette importante vérité, que des théologiens ont tâché d'anéantir parmi les Chrétiens, a été recommandé par plusieurs philosophes célèbres.

Aimez Dieu plus que votre ame, disoit Sextus le Pythagoricien. Le vrai philosophe, selon Platon, c'est celui qui aime Dieu: c'est S. Augustin qui a trouvé cette doctrine dans le disciple de Socrate. Ipsum autem verum ac summum bonum Plato dicit Deum: unde vult esse philosophum amatorem Dei, ut, quoniam philosophia ad beatam vi-

(29) *De abstinentiâ. Liv. II. f. 19. Voyez aussi S. Cyrille contre Julien. Liv. IX. pag. 311.*

(30) Jamblique, *de mysticis. f. 10. ch. IX. pag. 178.*

*tam tendit, rursus ideo sit beatus qui Deum
amaverit (31).*

L'amour du prochain étoit regardé comme une vertu indispensable. *Dum inter homines sumus*, dit Sénèque (32), *colamus humanitatem, non timori cuiquam, non periculo sumus.* C'étoit un principe reçu non seulement chez les philosophes, mais chez tous les peuples qu'il falloit traiter les autres hommes, comme nous souhaiterions être traités.

C'est en conséquence de cette vérité, que l'hospitalité étoit respectée dans les tems reculés; tous les hommes se croyoient frères, & on auroit eu autant d'horreur de celui qui auroit refusé sa maison à un étranger, que nous en aurions présentement d'un pere qui refuseroit de recevoir son fils chez lui.

Il y avoit, dans l'île de Crète des maisons publiques destinées pour les étrangers, & l'on punissoit chez les Lucaniens ceux qui refusoient leur maison à un voyageur après le soleil couché.

(31) *De civitate dei.* T. VIII. c. 8. p. 197.

(32) *De ira.* Liv. III. ch. 43.

Il n'y a point de Pere de l'Eglise qui ait parlé avec plus de force contre ceux qui refusent de secourir les pauvres, qu'un philosophe Chinois, qui disoit que le riche (33), *celui même qui s'est légitimement enrichi, est un voleur, lorsqu'il a laissé souffrir l'indigent; ce qui a beaucoup de rapport avec l'expression de S. Ambroise: „vous ne l'avez pas nourri, donc vous l'avez tué.” Non pavisti, ergo occidisti.*

Le pardon des injures & l'amour des ennemis n'ont pas même été inconnus aux payens. Pythagore vouloit qu'on ne se vengeât de ceux qui nous ont offensés, qu'en tâchant de les rendre nos amis. Socrate dit dans le Criton, qu'il n'est pas permis à un homme, qui a été offensé par une injure, de s'en venger par une autre; & c'est par ce passage que Celse prouve que la défense de se venger n'a pas été introduite dans le monde par J. C.

Le précepte que Pythagore recommandoit le plus, c'est de dire la vérité. Selon Marc Antonin, l'homme de bien dit tou-

(33) Legat. Tom. II. pag. 109.

jours vrai. Cet Empereur ne craint pas même d'affurer que l'on ne peut mentir, sans commettre une impiété. Le mensonge étoit mis, par les Perses, au rang des plus grands crimes.

„ Qui est-ce qui voudroit se parjurer, dit Aristote (34); les parjures doivent craindre la punition divine, & ils sont déshonorés chez les hommes; quand bien même leur crime seroit caché aux mortels, les immortels ne l'ignoroient pas.”

On avoit une si grande horreur du parjure, qu'on a vu des gens n'oser consommer un mensonge par ce crime. C'est ce qui arriva à Lucius Flaminus (35), qui fut chassé du sénat pour avoir fait mourir un criminel dans une débauche, par complaisance pour une femme de mauvaise vie; il le nia, mais dès qu'on voulut s'en rapporter à son serment, cet homme, qui n'avoit pas craint de mentir, n'osa se parjurer.

Marc Antonin rendoit grâces aux dieux de ce qu'il avoit conservé la chasteté dans

(34) Rhétorique. Liv. XVIII. Tom. II. pag. 267.

(35) Plutarque.

la jeunesse. Les poètes, même les plus licentieux, ont célébré cette vertu. On trouve ces deux vers dans Tibulle.

*Casta placent superis, pura cum veste venite,
Et manibus puris sumite fontis aquam.*

Aristote (36) veut qu'on punisse les jeunes gens qui s'accoutument à tenir des discours propres à blesser la pudeur, & qu'on traite avec ignominie les gens âgés, lorsqu'ils ne seront pas plus retenus : sa raison est que l'habitude de dire le mal conduit à celle de le faire. Rien n'est plus sage que la sentence d'Epictète sur cette matière (37). Il blâme tous les discours contraires à la chasteté, il veut que l'on reprenne ceux qui en tiennent, si l'on a quelque supériorité sur eux, sinon, il conseille que, par un silence triste & morne, on témoigne qu'on n'approuve pas leur conversation. „ L'homme de bien selon Ménandre (38), ne doit ni corrompre, ni commettre d'adultère.”

(36) *De Repub.* Liv. VIII. ch. 17. pag. 448.

(37) *Simplificus.* pag. 285.

(38) *Séneque. Ep.* 94. pag. 498.

La fidélité conjugale n'est pas moins un devoir pour le mari, que pour la femme, si l'on en étoit Sénèque. *Sicut illi nil cum adultero, sic tibi nil esse debere cum pellice.* Il y avoit des loix, dans presque tous les pays, qui punissoient sévèrement ceux qui ne respectoient pas la couche nuptiale. La loi Julienne condamnoit à la mort ceux, qui *cum masculis nefandam libidinem committere audent.*

Les livres moraux des Chinois, des Japonois, & des Siamois, contiennent les plus grands principes de la morale. Confucius est rempli de sentences, qu'il seroit à souhaiter, pour le bonheur du genre humain, que tous les hommes pratiquassent.

Les Siamois ont une loi composée de plus de deux cents articles, dont quelques-uns s'accordent avec ce qu'il y a de plus excellent & de plus difficile dans la morale évangélique, comme le mépris de soi-même, de ne rien réserver pour le lendemain, de n'avoir qu'un seul vêtement.

Le Pere Tachard convient qu'un Chrétien ne peut rien enseigner de plus parfait,

que ce que la religion des Siamois (39) prescrit par rapport aux mœurs & à la conduite: elle leur ordonne, dit-il, de faire le bien, & ne leur défend pas seulement les actions mauvaises, mais encore tous desirs & toutes pensées criminelles (40).

Un voyageur moderne, qui a été au Japon, & qui paroît fort instruit (41), dit que la nation Japonoise, considérée en général, fournit une preuve évidente que les lumières de la raison naturelle & les loix du Magistrat peuvent sûrement diriger & conduire tous ceux qui veulent pratiquer la vertu, & conserver la pureté de leur cœur,

On auroit pu traiter ce sujet plus au long; rien n'est plus aisé que de trouver dans les ouvrages des payens, & sur-tout dans ceux des philosophes des dogmes aussi purs que ceux que le Christianisme enseigne. Il y a des livres entiers sur ce sujet. On peut voir entr'autres les *quæstiones Alnetanæ* de M. Huet, l'histoire de la philosophie payenne, & le

12^e.

(39) Hist. nat. & polit. du royaume de Siam. 2. part, pag. 7.

(40) Voyages. Tom. VI. pag. 368.

(41) Kempfer, hist. du Japon. Liv. III. ch. 2.

12^e. chapitre du 4^e. livre de Grotius, sur la vérité de la religion Chrétienne, & on trouvera que Lactance a eu raison d'avancer (42), que si quelqu'un vouloit recueillir toutes les vérités que les philosophes ont enseignées, on en feroit un corps de doctrine qui seroit conforme aux principes de la religion Chrétienne. Cette comparaison même n'auroit pas flatté Celse (43), puisqu'il soutenoit que les philosophes avoient traité avec beaucoup plus d'esprit & de clarté les vertus morales, que les Chrétiens.

CHAPITRE X.

Les hommes sont-ils plus parfaits depuis l'avènement de Jésus-Christ ?

NOUS venons de voir, que de l'aveu même des Chrétiens, J. C. n'a appris aucune vérité nouvelle aux hommes, & que tous les devoirs que la religion prescrit, ne sont autre chose que ce que la lumière naturelle

(42) *De vitâ beatâ*. Liv. VII. li. 1. p. 664.

(43) Origene. pag. 274.

nous enseigne : examinons présentement si les hommes sont meilleurs depuis que Dieu a envoyé son fils pour les réformer. Il semble que leur perfectionnement devoit être un des principaux objets de la sagesse divine dans l'incarnation.

Origene (1) le croyoit, Eusebe (2) l'a bien compris, lorsqu'il a dit qu'elle a corrigé les peuples barbares, & qu'elle a détruit les coutumes impies qui s'étoient introduites chez eux. C'est aussi ce que pensoit S. Augustin (3); en parlant des infideles, & voulant exalter les Chrétiens, il fait remarquer leur équité, leur droiture, leur candeur, leur bonne foi, leur piété, leur retenue, leur union, leur charité, leur force, leur patience, leur désintéressement.

Cette matiere faisoit le sujet d'un livre que Théophane, Archevêque de Nicée, composa dans le 14^e siècle contre les Juifs; on en conserve le manuscrit à Rome (4).

(1) Origene contre Celse. pag. 2 & 55.

(2) Préf. Evang. Liv. I. ch. 4. pag. 11.

(3) Bourdaloue, Dominicales. Tom. IV. pag. 249.

(4) Gudin. Tom. XIII. p. 133. Fabricius, de larg. p. 125.

L'auteur cherchoit à prouver dans le 4.^e livre de son ouvrage, que l'Evangile avoit Dieu pour auteur, puisqu'il avoit rendu les hommes plus sages que la loi ancienne n'avoit pu faire; mais si l'on faisoit voir que les hommes sont au moins aussi méchans qu'ils l'étoient avant la loi nouvelle, on pourroit objecter à ceux qui se sont servi de cet argument, que l'arrivée de J. C. sur la terre étoit inutile, ou n'a point eu d'effet; c'est ce qu'il n'est pas difficile de démontrer. Le Christianisme a eu cela de commun, dans son commencement, avec toutes les sectes naissantes, que l'on y remarqua un très-grand zele & beaucoup d'union. Le zele fut même porté au-delà de ses justes bornes, puisqu'on lui sacrifia plusieurs fois la vérité; & quoiqu'il y eût des hommes très-corrompus parmi ceux qui prenoient le nom de Chrétiens, on peut dire en général qu'il y avoit dans cette société beaucoup de gens remplis de respect pour Dieu & d'amitié pour les autres hommes. On retrouvoit chez eux ce que l'on avoit déjà vu chez les Pythagoriciens & chez les Esséniens.

Les derniers siècles ont donné un pareil spectacle (5). Les plus grands ennemis des Luthériens, des Calvinistes, des Anabaptistes & des Quakers, n'ont pu s'empêcher de donner des éloges à la piété & à la régularité de ces sectes naissantes.

Cet état de perfection ne dura pas longtemps chez les premiers Chrétiens; les Pères se plainquirent bientôt qu'il n'y avoit plus de charité dans leur vie, ni de discipline dans leurs mœurs; que le tems avoit effacé toutes les vertus chrétiennes; que les Sarrazins & les payens gardoient leurs loix & leurs coutumes avec plus d'exactitude que les Chrétiens. Ce sont les propres expressions de S. Cyprien (6), de S. Grégoire de Nazianze, & du Pape Grégoire VII. Les disputes sur la religion sont presque aussi anciennes que J. C. même. Parmi ses disciples, chacun chercha à faire triompher ses sentimens propres. Ces querelles donnerent lieu à ces assemblées qu'on a appelées

(5) Florimond de Raymond, de la naissance de l'hérésie. pag. 227. Grotius. Liv. I. pag. 117.

(6) Voyez la préface de la fréquente communion, Art. 36.

Conciles, où souvent la violence & la brigue firent rendre des décisions que l'on força de respecter, comme si elles fussent descendues du ciel. Les prêtres ayant été admis à la confiance des Princes, portèrent l'ambition & l'ingratitude jusqu'à vouloir persuader aux peuples que l'autorité souveraine étoit subordonnée à la juridiction ecclésiastique; &, à la faveur d'un principe aussi séditieux, on a vu plusieurs fois des Etats bouleversés, & des Princes détrônés.

L'histoire de l'Empire d'Allemagne en fournit plusieurs exemples. Ce n'est pas sans étonnement qu'on lit dans Silhon, *que la religion Chrétienne est venue confirmer la santé languissante des Etats sous le regne de l'idolâtrie, & serrer davantage les nœuds de l'obéissance que les peuples doivent aux Princes.* C'est ce qui a été réfuté très-solidement par Bayle (7). „ Depuis le quatrième siècle jusqu'au nôtre, dit-il, les conspirations, les séditions, les guerres civiles, les révolutions, les détrônemens, ont été des cho

(7) Réponses aux questions d'un Provincial. ch. XXI.
p. 300.

ses aussi fréquentes parmi les Chrétiens, que parmi les infidèles. Si certains pays y ont été moins sujets, ce n'est pas la loi Chrétienne qui en a été la cause; il faut attribuer cette différence aux divers génies des peuples, & à la diverse constitution des gouvernemens: les émotions & les catastrophes qui ont troublé, ou même bouleversé les Etats, ont été souvent causées par la religion; & ce sont principalement celles-là qui ont été turbulentes & furieuses."

On voit par-là qu'il y a beaucoup à rabattre de ce que dit M. Silhon; on peut opposer aux trophées qu'il a érigés à la religion Chrétienne, non seulement la pratique de plus de douze siècles, mais aussi les cruels reproches que se font tour-à-tour les Catholiques Romains & les Protestans.

Ceux-là reprochent à ces derniers un esprit brouillon, factieux, inquiet, des maximes républicaines, de l'aversion pour la monarchie, des dogmes incompatibles avec le repos des Etats, & propres à inspirer un génie ambitieux, entreprenant, toujours en

action, s'il n'est opprimé par une force majeure.

Les accusations qu'un Pere de l'Oratoire a faites contre les huguenots, dans le gros volume qu'il oppose à l'historien de l'*Edit de Nantes*, sont si graves, sur-tout par rapport à l'esprit de rébellion, qu'il n'y a point de Souverains Catholiques, qui, ajoutant foi à ce portrait, n'aimassent mieux laisser la plupart de leurs provinces désertes, que de les voir peuplées de semblables habitans. Voilà l'idée que les Catholiques Romains se font de ceux qu'ils appellent *Calvinistes*, *Presbytériens*, *Puritains*, &c.

Les Protestans, de leur côté, ne cessent (8) de soutenir que le *Papisme* doit être banni de tous les Etats, puisqu'il dispense les sujets du serment de fidélité prêté aux Souverains séparés de la communion de Rome, & qu'il ne travaille qu'à se rendre maître de tout, soit par des conspirations cachées, soit par la révolte ouverte des peuples.

Ces reproches ne sont pas sans fonde-

(8) Préface. gén. de l'hist. de l'édit. de Nantes.

ment. L'on a vu commettre les plus affreux assassinats par un zele ardent pour la religion Catholique. Celui qui tua le fameux Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, disoit, au milieu des plus affreux tourmens, qu'il se tenoit heureux d'avoir rendu un si grand service à la religion Catholique & au Roi d'Espagne son maître (9).

Jacques Clément s'étoit mis dans l'esprit qu'il gagneroit la couronne du martyr en tuant Henri III. Jean Châtel disoit à ses juges, qu'il croyoit avoir fait une action méritoire, en attendant à la vie d'un Prince qui n'étoit pas reconcilié avec le S. Siege, & qui, par conséquent, ne devoit pas être regardé comme un Roi légitime.

Ce furent ces mêmes principes qui animèrent Ravallac, & qui couterent la vie au plus grand Roi de la France. Nous avons vu plus haut (*chap. 7.*) les diverses violences qui ont été employées contre les payens, pour les amener au Christianisme, le zele des orthodoxes est encore bien plus grand contre ceux d'entre les Chrétiens dont la

(9) Lettres d'Ossat. Tom. I. Ltr. XIII. p. 291.

croissance ne s'accorde pas entièrement avec la leur.

Ce ne fut d'abord que par les châtimens spirituels, que l'on sévit contre ceux à qui l'on donnoit le nom d'hérétiques; les prêtres ayant acquis un très-grand crédit depuis que les Empereurs étoient Chrétiens, l'exil & ensuite la mort furent le partage de ceux qui s'éloignerent de la secte dominante. En péchant contre les premiers devoirs de l'humanité, on s'imagina plaire à Dieu, & plus on étoit cruel, plus on étoit censé avoir de la religion. C'est ce qui a fait dire à un auteur fameux (10), „ Je me suis vingt fois étonné que les Juifs, qui haïssent si obstinément les Chrétiens, & qui étant répandus par-tout le monde savent ce qui s'y passe, & peuvent transporter les nouvelles dans tous les pays, n'aient pas traduit en diverses langues, Chinoise, Japonoise, Malabaroise, l'histoire des Chrétiens; car ils disposeroient par-là toutes les nations à ne pas souffrir que les Chrétiens s'établissent chez elles.”

(10) La France toute Catholique sous le regne de Louis le Grand. P. 66.

Cet esprit de persécution avoit gagné jusqu'au bon Roi S. Louis, qui disoit confidemment à Joinville (11), „ que, quand un laïc entendoit médire de la religion chrétienne, il devoit la défendre, non seulement de paroles, *mais à bonne épée tranchante*, & en frapper les médifans & les mécréans à travers le corps, tant qu'elle pourra y entrer.”

C'est une violation manifeste des préceptes des premiers docteurs de l'Eglise, qui avoient décidé que *la violence ne devoit jamais être employée en faveur de la vérité*. Ceux qui parloient de la sorte n'avoient aucun pouvoir sur la terre. Leurs successeurs, devenus tout puissans, ne mirent aucune différence entre les rebelles à l'état, & ceux qui ne reçoivent pas aveuglement les décisions de l'Eglise.

Le Cardinal du Perron est convenu que les premiers Peres de l'Eglise ne pensoient pas de même que les Evêques du dernier siècle, sur la conduite que l'on doit tenir à l'égard des hérétiques. „ Quant aux regles de

(11) Joinville, de Ducange. pag. 11.

la prudence chrétienne, pour la conservation de la religion, l'Eglise (12) les applique diversément, selon la diversité des tems & des occasions; comme, par exemple, quand l'Eglise étoit sous les premiers Empereurs payens, les Chrétiens disoient qu'il ne falloit persécuter personne pour la foi, & que la religion ne devoit pas être forcée. Depuis, quand les Chrétiens furent devenus maîtres de l'Empire, & que les Empereurs furent devenus Catholiques, l'Eglise se sentant travaillée d'hérésies, eut recours à la force, & à faire réprimer les hérétiques par peines & corrections temporelles. Les Peres ne s'en tinrent plus alors aux simples termes de Tertullien, quand n'étoit point acte de religion de contraindre; mais que les apostats & les hérétiques, quoiqu'ils fussent encore hors de l'Eglise, néanmoins, d'autant qu'ils avoient fait serment à l'Eglise, on pouvoit les contraindre à revenir, même par l'entremise du bras séculier & des peines temporelles."

S. Augustin dit qu'au commencement il

(12) Perroniana, pag. 234.

avoit été d'autre avis ; mais que depuis, vaincu par les raisons de ses confreres, qui étoient plus sages & plus expérimentés que lui, il changea d'opinion, en s'appuyant sur ce verset de l'Evangile: *Contrains-les d'entrer*. Les Théologiens, au commencement, vouloient qu'on s'abstînt du supplice de la mort, & se contentoient des loix impériales qui condamnoient les hérétiques à dix livres d'or d'amende. Depuis, comme les maux que l'hérésie apportoit à l'Eglise, devinrent de jour en jour plus dangereux, on employa la loi du Deutéronome, qui commande de faire mourir ceux qui suivent les faux dieux, & l'on priva les hérétiques, non seulement de leurs biens, mais encore de la vie.

Calvin se fondeoit sur cette regle, lorsqu'il fit brûler Servet à Genève, & le ministre Suisse Valentin. En Angleterre, les Ariens doivent être punis de mort ; quoique cela s'exécute en vertu des loix séculieres, néanmoins ce n'est qu'après que l'Eglise y a passé, & a déclaré aux Magistrats qu'ils le pouvoient & devoient faire en con-

science, en tirant le glaive, comme dit ¹⁸² Bernard, *ad nutum sacerdotis*.

Ce sont ces malheureux principes qui ont produit le monstrueux tribunal de l'*Inquisition*, dont le nom seul fait horreur à tout ce qui n'est pas, ou Italien, ou Espagnol, ou Portugais. Il faudroit des volumes entiers pour en décrire toute l'iniquité. Nous nous contentons de renvoyer à l'excellent ouvrage de Limborch.

Ce n'est que depuis peu d'années, que les Anglois ont reconnu combien il étoit injuste de punir de mort ceux qu'on appelle *hérétiques*. Ils ont aboli, sous le regne de Charles II, l'acte de *hæretico comburendo*.

C'est en conséquence de ces cruelles opinions, que l'on a vu enseigner publiquement, à la honte du Christianisme, que l'on ne devoit pas garder la foi aux hérétiques; sentiment que Clément VIII, qui d'ailleurs étoit assez honnête homme pour un Pape, approuvoit, ainsi que s'en plaint amèrement le Cardinal d'Osset.

L'inhumaine décision du concile de Constance, sur le mépris des faufs-conduits,

est aussi le fruit de cette pernicieuse doctrine (13) ; mais nous allons prouver, par quelques exemples choisis, que les plus grandes cruautés ont été regardées comme des preuves d'attachement pour la religion.

L'auteur de la vie de S. Guillaume, Archevêque de Bourges (14), parlant de la victoire remportée sur les Albigeois par les Catholiques, loue ceux-ci de n'avoir fait quartier, ni à aucun âge, ni à aucun sexe, dans le sac de Beziers. *Neque aetati parcentes, neque sexui*; d'avoir tué les enfans dans les bras de leurs meres, & de n'avoir respecté, ni les Eglises, ni les monasteres. *Inter matrum ulnas parvuli quoque cæsi sunt; & neque Ecclesia, neque monasteria eos tueri poterant, qui Ecclesie ruperant unitatem.*

On peut joindre à ces traits de zele, ce qui arriva en Angleterre, sous le regne de Marie (15). Une femme ayant été condamnée à être brûlée avec ses deux filles,

(13) Hist. du concile de Constance, préface de Lefant. pag. 47.

(14) Bollandus. Tom. I. p. 683.

(15) Apologie pour la réformation. ch. VII. p. 381.

elles furent jetées dans le même feu. Il y en avoit une qui étoit grosse & proche de son terme, la violence du feu & de la douleur la fit accoucher, l'un des assistans, moins barbare que les autres spectateurs, tira l'enfant du feu; mais après avoir délibéré, on l'y rejetta de nouveau.

C'est à la religion Catholique qu'on doit les horreurs de la S. Barthélemi, & l'affreux massacre d'Irlande; Cassamaoni, qui écrivoit quelque tems après le massacre d'Irlande (16), exhortoit ses compatriotes, dans un livre imprimé à Francfort, de tuer tous les hérétiques & tous ceux qui les défendent. Il se réjouit & les félicite, de ce qu'en 4 ans, (depuis 1641 jusqu'en 1645) ils en avoient tué plus de 150 mille. Le carnage, qui se fit dans les vallées du Piémont, est peut-être au-dessus de tout ce qui s'est pratiqué en ce genre: il est impossible de lire le récit qu'en fait le ministre Léger, sans verser des larmes (17).

Les petits enfans, impitoyablement ar-

(16) Bibl. Angloise. *Liv. II. p. 202.*

(17) Hist. des Eglises Vaudoises, *Liv. II. ch. 9. p. 110.*

rachés des mammelles de leurs tendres mères, étoient empoignés par les pieds, froissés & écrasés contre les murailles & les rochers, & bien souvent leur cervelle y restoit attachée, & leurs corps étoient jetés à la voirie ; ou bien l'un se saisissant de l'une des jambes de ces innocentes créatures, & l'autre d'une autre, ils le déchiroient misérablement par le milieu du corps, & puis le jetoient par la campagne. Les malades & les vieillards, tant hommes que femmes, étoient brûlés dans leurs maisons, ou hachés en pieces, ou liés tout nus en forme de pelotons, la tête entre les jambes, & précipités par les rochers, ou roulés par les montagnes. Aux pauvres filles & femmes violées, on leur farcissoit le ventre de cailloux, d'une manière que j'aurois horreur de décrire, ou bien on les remplissoit de poudre & on y mettoit le feu ; comme à plusieurs personnes on en a rempli la bouche & les oreilles, & puis y mettant aussi le feu, on leur fendoit les mâchoires & on leur faisoit sauter la cervelle hors de la tête. D'autres misérables filles, ou femmes, ont été empalées toutes vives par la nature, &

dans

dans cette effroyable posture, ont été exposées toutes nues sur les grands chemins. D'autres ont été diversement mutilées, & ont eu les mammelles coupées par ces bourreaux, qui les ont fricassées & mangées.

Des hommes, les uns étoient hachés tout vifs en pieces; on leur coupoit le membre viril, & on le mettoit entre les dents de leurs têtes coupées; d'autres ont été écorchés vifs; ici le pauvre pere a vu son enfant que l'on écorchoit par le milieu du corps, & que l'on écrasoit contre les rochers à force de bras, & les soldats s'entrebattre de ses pieces. Là le mari a vu sa femme violée en sa présence, & la meré, sa fille, & puis éventrée par les soldats, ou bien souvent son ventre farci de pierres, ou rempli de poudre. On a vu fendre le ventre des femmes enceintes, toutes vivantes, & prendre & porter leur fruit au bout des haliebardes.

C'est donc avec une grande raison que Bayle a dit, „ que ce que le Christianisme a commis de violence, soit pour extirper l'idolâtrie, soit pour étouffer les hérésies,

ne sauroit être exprimé ; que l'histoire en inspire de l'horreur & qu'on en frémit, pour peu qu'on soit débonnaire (18). Une bonne ame, dit-il, ne sauroit lire innocemment ces sortes de relations ; elle ne sauroit s'empêcher de maudire la mémoire de ceux qui ont été cause de ces incendies, & au lieu de demander des fleurs à jeter sur leurs tombeaux, au lieu de chercher un formulaire de bons souhaits dans Juvénal, elle chercheroit un formulaire d'imprécations dans Tibulle."

Enfin l'intolérance des Chrétiens a été jusqu'à défendre, sous peine de la vie, des opinions philosophiques. En voici un exemple qui n'est pas fort éloigné de notre tems.

Villon, Bitaut & de Claves avoient avancé, l'an 1624, des opinions qui n'étoient pas conformes à l'opinion d'Aristote. La faculté de Paris les condamna, & dénonça les auteurs au Parlement qui rendit, à cette occasion, un arrêt que l'on trouve dans

(18) Réponses aux quest. d'un Provincial. Tom. IV. ch.
2. Diction. art. Japon. No. 3.

M. de Launoy (19). Il y est ordonné, „ que les thèses, où se trouveront ces propositions, seront déchirées, & que commandement sera fait, par un des huissiers de la Cour, auxdits Claves, Villon & Bitaut, de sortir dans 24 heures de Paris, avec défenses de se retirer dans les villes & lieux du ressort de la Cour, d'enseigner la philosophie dans aucune des universités d'icelui, & à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, de mettre en dispute lescdites propositions contenues esdites thèses, les faire publier, vendre & débiter, à peine de punition corporelle, soit qu'elles soient imprimées en France, ou ailleurs; & il y est fait défenses à toutes personnes, à peine de la vie, de tenir & enseigner aucunes maximes contre les anciens auteurs approuvés, c'est-à-dire, contre Aristote.

Si l'on vouloit approfondir la corruption des Chrétiens, il faudroit presque faire l'histoire de l'Eglise; on y verroit l'ambition, la cruauté, le dérèglement dans

(19) *De variâ Aristoteles fortunâ. 212.*

les mœurs , portés aux plus grands excès.

Les historiens Chrétiens les plus zélés pour leur cause n'ont pas pu le désavouer (20); mais ce sont des faits si publics , que ce seroit perdre du tems que d'entreprendre de les prouver en détail (21). L'Eglise de Rome , qui auroit dû donner les bons exemples , a été le centre du désordre.

Alcuin se plaignoit de son tems qu'il n'y avoit , ni crainte de Dieu , ni sagesse , ni charité à Rome , & que l'on y voyoit souvent des traits de la plus grande impiété.

Nonne in sede romanâ ibi extrema impietatis exempla , nec ibi timor Dei , nec sapientia , nec charitas esse videtur (22). Le mal étoit général: à *summo capitis pariter pedis usque deorsum ad plantam sanum esse nihil ; nunc caput est scelerum , quæ caput orbis erat.*

(20) Baronius , à l'art. 1049.

(21) Lenfant , préface du concile de Constance , p. 939.
La défense de la réforme , Tom. I. ch. 2.

(22) Pag. 1502.

Le bon Pape Adrien VI en convenoit , *scimus* , dit-il , *in hac sanctâ sede , aliquot jam annis , multa fuisse abominanda , abusus in spiritualibus , excessus in mandatis , & omnia denique in perversum mutata* (23).

Pic de la Mirandole en avoit dit plus qu'Adrien , en parlant à Léon X. „ Il n'y avoit plus dans l'Eglise de Dieu ni pudeur , ni modestie , ni justice (ce sont ses termes) ; la piété étoit changée en superstition , le vice étoit honoré , la vertu condamnée ; les temples & les couvens de religieuses étoient des lieux publics de débauche , où les péchés les plus énormes se commettoient sans retenue. Les prêtres & les Evêques ignoroient la priere qui se devoit faire devant le crucifix , & ils étoient simoniaques publiquement (24).

Mais pour faire voir que le Christianisme n'a point adouci les mœurs , nous rapporterons quelques traits de l'ouvrage fameux de Barthélemy de las Casas ; il est vrai

(23) Ingellus , dans Vossius , *Tom. I. p. 350.* Alasius , *ibid. Tom. IV. pag. 659.*

(24) *Fasciculus temporum. p. 209.*

que ces détails font horreur, qu'on ne trouve rien de si affreux dans toute l'histoire payenne; mais ils sont trop concluans pour notre thèse, pour que nous les passions sous silence.

Après avoir dépeint le naturel des Indiens, doux, traitable & soumis, il ajoute (25): „ c'est chez ces agneaux que les Espagnols sont entrés, de même que des lions, des loups & des tigres cruels, qui auroient été longtems sans manger; depuis 40 ans, ils n'ont fait autre chose que de les mettre en pieces, les tuer, les affliger, les tourmenter & les détruire par des cruautés qui n'avoient jamais été ni vues, ni lues, ni entendues, en sorte que de plus de trois millions d'ames, qui étoient dans l'isle Espagnole, il n'y reste pas plus de deux cents personnes naturelles du pays.

Pour ce qui est de la terre ferme, continue-t-il, nous savons assurément que les Espagnols ont dépeuplé plus de dix royaumes plus grands que l'Espagne, en y comprenant le Portugal & l'Arragon, & deux

(25) Hist. du Papisme de Jurieu. *ch.* 2. *p.* 238.

fois plus de pays qu'il n'y en a de Séville à Jérusalem, d'où il y a pourtant mille lieues de chemin. Tous ces royaumes sont aujourd'hui déserts, après avoir été peuplés autant qu'un pays peut l'être. De bon compte fait & très-certain, on peut prouver que les Espagnols, par leur tyrannie, ont fait mourir plus de douze millions d'hommes, femmes & enfans, & je ne croirois point me tromper, en disant quinze millions; ils ouvroient le ventre des femmes grosses toutes vivantes, & en arrachotent le fruit; ils faisoient des gageures à qui d'un coup d'épée ouvreroit & fendrait un homme par le milieu, ou à qui lui couperoit la tête avec le plus d'adresse, ou à qui lui ouvreroit le plus les entrailles. Ils prenoient les enfans par les pieds, & les arrachant du sein de leurs meres, ils leur froissoient la tête contre les rochers; ils en jettoient d'autres dans les rivières, en les élançant en l'air, & quand ils retomboient dans l'eau, ils étoient enchantés. Ils faisoient de certains gibets longs & bas, de sorte que les pieds touchoient presque à terre; chacun de ces gibets étoit pour 13 personnes, à l'honneur,

disoient-ils, de J. C. & des douze Apôtres ; puis ils mettoient le feu par-dessous & brûloient tout vifs ceux qu'ils avoient suspendus à ces gibets. Ils faisoient ordinairement mourir les nobles & les grands seigneurs des Indiens de cette façon. Ils faisoient de certains grils avec des perches dressées sur des fourchettes, & allumoient un petit feu dessous, afin que ces misérables mourussent lentement, en jettant des cris de désespoir."

L'auteur, que nous citons, dit qu'il vit une fois quatre ou cinq des principaux seigneurs sur ces grils, & il y en avoit encore trois ou quatre garnis de même; ceux qui étoient dessus jettoient des cris horribles, qui empêchoient le Capitaine de dormir; ce qui l'engagea à commander qu'on les étranglât, mais le sergent fut assez cruel pour mettre lui-même des baillons à leurs bouches, pour les empêcher de crier, & il attisoit le feu, afin qu'ils grillassent.

"J'ai vu tout cela, & une infinité d'autres actions," ajoute Barthélemi de la Casas. Ce même auteur nous apprend que les Espagnols, pour attrapper les Indiens, qui se

saavoient dans les montagnes , avoient de gros chiens & de grands lévriers qui mettoient en pieces un Indien en moins de tems qu'il n'en faut pour réciter un *Credo*. Ils remplissoient des granges de ces misérables peuples, & en brûloient plusieurs milliers à la fois. Si quelque Espagnol prenoit un Indien en croupe pour en faire un esclave, un Espagnol venoit par derriere pour faire essai de son adresse & le tuoit d'un coup de lance. Si quelque jeune enfant, ou garçon , étoit tombé à terre , un Espagnol venoit , lui coupoit les jambes & le laissoit-là.

„ Une fois, continue-t-il, les Indiens venoient au-devant de nous, à dix lieues d'une grande ville, pour nous recevoir avec des vivres & des viandes délicates, en nous faisant mille caresses; ils étoient paisiblement assis devant nous: subitement le diable entra dans les Espagnols, &, en ma présence, sans qu'il y en eût aucune raison, ils massacrèrent près de trois mille de ces innocens. Je vis là de si grandes cruautés, que jamais homme n'en a vu, ni n'en verra de semblables.”

Un Espagnol, allant un jour à la chasse, & n'ayant pas de quoi faire curée à ses chiens, prit l'enfant d'une Indienne d'entre les bras de sa mere, le mit en pieces, & le distribua à ses lévriers.

On ne peut faire réflexion sur toutes ces horreurs, sans être obligé d'avouer que Scaliger (26) a dit vrai, lorsqu'il a assuré que les Chrétiens sont plus méchants que les payens & que les Mahométans; c'est ce que pensoit aussi Montaigne. „ Comparez nos mœurs à un payen & à un Mahométan, dit-il, vous serez toujours au-dessous.

M. Le clerc a parlé sur le même ton: (27) „ Si l'on cherche parmi les Chrétiens, dit-il, les vertus qu'on se doit à soi même, comme la modestie, l'humilité, l'abstinence des plaisirs défendus, la patience dans l'adversité, je ne fais si on en trouvera davantage, que parmi les payens anciens & modernes, pourvu que l'on veuille rendre justice aux uns & aux autres.”

(26) Scaligerana, pag. 49.

(27) De l'incrédulité. pag. 228.

Ceux d'entre les Chrétiens, qui ont pris le nom de réformés, sont encore bien éloignés de la perfection. Les plus zélés partisans de ce parti conviennent de cette corruption. Brand (28), qui a fait *l'histoire de la réformation des Pays-Bas*, dit que les réformés ont banni l'innocence, la douceur, l'humilité & la charité ; que le vice, la persécution, la haine, l'envie & l'amour propre, ont pris la place de ces vertus.

Le Ministre Jurieu convient du dérèglement des mœurs de sa secte. „ Le plus grand de tous les maux, dit-il, c'est leur extrême corruption. Les réformés de France se laissent emporter au torrent de la vanité, de l'orgueil, du luxe, de la folle dépense, qui occupe tout le royaume, & souvent ils enchérisent dans ces crimes sur leurs compatriotes. L'Angleterre a ses défauts qui ne sont pas moins grands : la piété y est relâchée, les hommes y sont superbes, les femmes souverainement dérégées, vaines & trompeuses au-delà de l'imagination. Les royaumes du Nord &

les provinces réformées d'Allemagne sont plongés dans une débauche qui les abaisse & les abrutit, & par-tout généralement regne une prodigieuse indifférence pour la religion. Les Princes, les Souverains, ne pensent qu'aux intérêts politiques. Le soin de l'Eglise & de la vérité est ce qui les occupe le moins. Les peuples sont sans piété, les pasteurs sont relâchés, & au lieu que chacun devoit soutenir le grand ouvrage de la réformation, tous contribuent à le laisser tomber à terre."

La Placette ne se plaint pas moins amèrement du dérèglement des réformés. „ Qu'on rassemble, dit-il (29), tous ceux qui ne manquent ni de sobriété, ni de chasteté; quelque grand que le nombre en soit, il se réduira à très-peu de chose, si l'on en retranche tous les détenteurs du bien d'autrui, tous les avares, tous les ambitieux, tous les orgueilleux, tous les idolâtres du faux honneur, tous les vindicatifs, tous ceux qui sont prévenus, tous les calomniateurs, tous les médifans, tous les adulateurs, tous les

(29) Essai sur l'amour des plaisirs. C. IV. pag. 91.

menteurs, tous ceux qui refusent d'assister les pauvres ; sans parler des indévots, des blasphémateurs, des superstitieux, des incrédules & des idolâtres. Toutes ces déductions faites, ce qui restera se trouvera si petit, qu'à peine pourra-t-il faire quelque nombre."

Personne n'a parlé avec plus de sens & d'exactitude sur ce sujet, que Robert Barclai dans son apologie des Trembleurs. Ce passage est un peu long, mais il est trop important pour être omis. Le voici tel qu'il se trouve, *thèse* 10. pag. 315.

„ Les Eglises particulieres de Christ, rassemblées au même tems des Apôtres, commençant bientôt à décheoir, quant à la vie intérieure, vinrent à bout d'être toutes couvertes de diverses erreurs, & les cœurs des professeurs du Christianisme à être tourmentés de l'ancien esprit & de la conversation du monde; néanmoins il a plu à Dieu, durant quelques centuries, de conserver cette vie en plusieurs, lesquels il anima de zèle, pour demeurer fermes & souffrir pour son nom à travers des persécutions ; mais ces choses étant passées, l'humilité, la dou-

œur, la charité, la patience, la bonté & la tempérance du Christianisme vinrent à se perdre; car après que les Princes de la terre vinrent à prendre cette profession sur eux-mêmes, & qu'être Chrétien cessa d'être une infamie, mais devint plutôt un moyen de s'avancer, les gens devinrent tels par la naissance & par l'éducation, & non pas par la conversion & par le renouvellement d'esprit. Alors il n'y avoit personne si misérable, personne si méchant, personne si prophane, qui ne devînt membre de l'Eglise; & les docteurs & les pasteurs d'icelle, devenans les compagnons des Princes & étant ainsi enrichis par leur bienveillance, acquérans de grands trésors, & de grands biens, devinrent enflés & comme enivrés de la vaine pompe & de la gloire de ce monde. Ainsi la vertu, la vie, la substance, & le noyau de la religion Chrétienne vint à se perdre, & rien n'en demeura que l'ombre & l'image; laquelle image morte, ou carcasse du Christianisme (pour la faire mieux recevoir à cette superstition intérieure de leurs cœurs, ou en devenant moins méchants, ou moins superstitieux, mais dans quelque petit chan-

gement dans l'objet de leurs superstitions) n'ayant point l'ornement intérieur de la vie de l'esprit, devint ornée de plusieurs ordres extérieurs & visibles, & embellie d'or & d'argent, de pierres précieuses & d'autres ornemens magnifiques de ce monde périssable: tellement que cela ne devoit non plus être appelé la religion Chrétienne, nonobstant la profession extérieure, que le corps mort d'un homme doit être estimé homme vivant. Cette Eglise apostate de Rome n'a pas moins introduit de cérémonies & de superstitions dans la religion Chrétienne, qu'il y en avoit soit entre les Juifs, soit parmi les payens, & il y a eu autant & plus d'orgueil, d'avarice, de sales couvertures de luxe, d'adultère, de profanation & d'athéisme parmi les docteurs & les principaux Evêques, qu'il y en a jamais eu parmi aucune sorte de peuple. C'est de quoi personne ne peut douter, s'il a lu leurs propres auteurs, Platina & les autres; or bien que les protestans aient réformé quelques articles & des doctrines absurdes, ils n'ont néanmoins fait que tailler les branches, & soutiennent finement les mêmes

racines dont ces arbres ont germé. On trouve que le même orgueil, la même avarice & la même sensualité s'est répandu partout & a fermenté dans leurs Eglises & leurs ministres; & la vie, le pouvoir & la vertu de la vraie religion est perdu entre eux; & la même stérilité, la même sécheresse & la même inanition se trouvent dans leurs mystères, de sorte que l'on pourroit dire véritablement des uns & des autres, sans faire breche à la charité, qu'ayant seulement la forme de la piété, & plusieurs d'entre eux n'ayant que cela, ils en font les fausses images."

Les auteurs moraux les plus estimés entre les Catholiques, qui ont écrit depuis un siècle, nous représentent leur tems comme celui où le désordre a été amené à son plus haut période. Ecoutons le célèbre Mr. Arnauld. „ C'est une chose horrible dit-il dans son livre *de la fréquente communion*, que l'on n'ait jamais vu davantage de confessions & de communions, & jamais plus de désordres & de corruptions. Toutes les véritables marques du Christianisme sont presque éteintes aujourd'hui dans les mœurs
des

des Chrétiens; il n'y eut jamais plus d'impureté dans les mariages, plus de corruption dans les familles, plus de débordement dans la jeunesse, plus d'ambition parmi les riches, plus de luxe parmi toutes sortes de personnes, plus d'infidélité dans le commerce, plus d'altération dans la marchandise, plus de tromperie dans les artisans, plus d'excès & de débauche parmi les peuples: qui ne fait que depuis vingt ans, la fornication a passé parmi les gens du monde pour une faute légère; l'adultère, le plus grand de tous les crimes, pour une bonne fortune; la fourberie & la trahison pour vertus de la cour; l'impiété & le libertinage pour force d'esprit; le jurement & le blasphème pour ornement dans le discours; la tromperie & le mensonge pour la science du débit & du trafic; la fureur du jeu continuél pour une honnête occupation des femmes; le mépris des maris, l'abandon du soin des familles, la négligence de l'éducation des enfans, pour le privilege de celles qui ont quelque avantage de la nature, ou de la fortune. Je ne dis rien des crimes plus abominables, que nos peres ont ignorés, &

qui se sont débordés de telle sorte dans ce siècle malheureux, qu'on ne sauroit y penser sans être saisi d'horreur."

Les Jésuites sont en cela d'accord avec Port-Royal. „ Où trouve-t-on aujourd'hui de la religion ? de la manière dont on vit dans le monde, toutes les véritables marques de la piété sont presque détruites dans les mœurs des Chrétiens, s'écrie le Pere Rapin, (*de la foi des derniers siècles*, c. 8. pag. 465.) y eut-il jamais plus de dérèglement dans la jeunesse, plus d'ambition parmi les grands, plus de débauche parmi les petits, plus de débordement parmi les hommes, plus de luxe & de mollesse parmi les femmes, plus de fausseté dans le peuple, plus de mauvaise foi dans tous les états, & dans toutes les conditions ? Y eut-il jamais moins de fidélité dans les mariages, moins d'honnêteté dans les compagnies, moins de pudeur & de modestie dans la société ? Le luxe des habits, la somptuosité des ameublemens, la délicatesse des tables, la superfluité de la dépense, la licence des mœurs & les autres dérèglemens de la vie sont portés à des excès inouis : tous les principes

de la vraie piété sont tellement renversés, qu'on préfère aujourd'hui dans le commerce un honnête scélérat à un homme de bien trop austère; & faire le crime sagement & sans offenser personne, s'appelle avoir de la probité selon le monde. On n'a jamais tant parlé de morale & il n'y eut jamais moins de bonnes mœurs; jamais plus de réformateurs & moins de réforme; jamais plus de savoir & moins de piété; jamais de meilleurs prédicateurs & moins de changement de vie: de la manière dont nous vivons, ne sommes-nous pas de vrais payens en toutes choses? La corruption est universelle, le péché regne par-tout, & la pénitence ne se fait presque nulle part, on a honte d'être vertueux, & c'est tête levée que triomphe le vice, comme la prostituée de Babylone, qui est la figure du dernier degré d'abomination; & il semble que les hommes n'ont jamais été si idolâtres du monde, ni si amateurs du vice; c'est-à-dire, dans une opposition si formelle à l'esprit de Dieu."

„Faut-il qu'un prédicateur de l'Evangile, dit le P. Bourdaloue dans *les Dominies*

sales, Tom. 4. pag. 258, en soit réduit à faire publiquement cet aveu : ils ont tous quitté les voies de la sainteté qu'on leur avoit tracées, & ils se sont tous livrés au péché."

Le Pere Croiset parle du même ton dans son *parallele des mœurs de ce siecle & de la morale de J. C.* Tom. I. pag. 33. „ Chacun accuse son siecle de dépravation, ce sont ses termes; mais sans vouloir trop faire le Jérémie, vit-on jamais moins d'innocence dans la jeunesse, si peu de régularité dans les mœurs & la conduite de ceux qui sont d'un âge plus mûr ? Vit-on jamais moins de piété dans tous les états ? & combien peu de religion dans presque tout ce qu'on appelle les gens du grand monde ? Le libertinage, pour être plus civilisé, en est il moins public ? ”

Ce n'est pas seulement dans des sermons, dans des livres de piété, où l'on ne se pique pas toujours d'une extrême précision, que l'on trouve ces investives contre les mœurs déréglées de nos derniers siècles ; deux grands Evêques de France, M. Poncet & M. d'Arras, ouvrant leur cœur au Pape Innocent

XI, lui exposant les maux de l'Eglise, & lui en demandant le remede, parlent aussi fortement. „ Quoique depuis plusieurs siècles, lui disent-ils, il se soit répandu une grande corruption dans les mœurs des Chrétiens, autrefois néanmoins le vice se reconnoissant, pour ainsi dire, pour ce qu'il étoit, portoit toujours quelque caractère de crainte & de honte, & quelques communs que fussent les désordres, personne n'osoit au moins les autoriser publiquement. Mais présentement le mal est devenu bien plus grand & plus funeste à l'Eglise; car non seulement le nombre des méchans augmente tous les jours, mais il se trouve encore soutenu par la témérité inconsidérée, pour ne rien dire de plus, de quelques nouveaux auteurs, qui semblent n'avoir d'autre dessein, que de flatter & d'entretenir la convoitise des hommes, d'étouffer les remords de la conscience, d'éteindre jusqu'aux mouvemens de quitter le péché, d'ouvrir la porte à toutes sortes de vices, d'élever les ténèbres contre la lumière, la fausseté contre la vérité, enfin de faire sécouer au crime la crainte & la honte qu'il porte na-

rarement avec lui, & de lui ôter l'infamie & le nom même de crime."

Les dérèglemens des Chrétiens ont donné aux Juifs la matière d'un argument contre la religion Chrétienne. „ Qu'a donc opéré la venue du Messie, disoit Orobio, & en quoi consiste la guérison de nos maux? Comment prouveroit-on que le regne du démon est exterminé? On voit évidemment le contraire, il n'a jamais été si puissant: il n'en doit pas être de même, lorsque le Messie sera venu; pour lors l'envie, la haine, la discorde seront pour jamais confondues. Tout le monde vivra en paix, l'amour de Dieu & l'observation de la loi feront la seule occupation des hommes."

C'est en conséquence de ces caractères, que les Juifs croient être clairement désignés dans les prophéties, que le ministre Jurieu a écrit qu'il doit y avoir un second avènement du Messie, après lequel la justice règneroit sur la terre: ce qui a donné lieu à M. Simon de lui écrire une lettre ironique, sous le nom des Rabins, qui mérite d'être lue. Cependant cette idée n'étoit pas nou-

velle (30), & Justin martyr l'avoit eue autrefois (31).

Puisque les hommes ne sont pas plus éclairés qu'ils ne l'étoient avant la venue du Messie ; puisque le diable n'en n'est pas moins puissant (32), qu'on nous fasse donc voir quels ont été les fruits de l'incarnation du fils de Dieu.

CHAPITRE XI.

Diverses réflexions sur l'ancien & le nouveau Testament.

LES livres sacrés des Chrétiens ont donné lieu à diverses objections qui n'ont pas encore été levées. Les premiers chapitres de la Genèse sont si difficiles à expliquer, que plusieurs interpretes ne pouvant y trouver un sens raisonnable, ont eu recours à l'allégorie. Les eaux au-dessus du firma-

(30) Lettres choisies. Tom. I. pag. 304.

(31) St. Justin. pag. 208.

(32) Bayle. art. Xénophon. no. 3.

ment, les jours avant le soleil, & plusieurs autres choses de cette nature, sont autant d'énigmes pour les physiciens. La situation du paradis terrestre a toujours embarrassé & embarrassera toujours ceux qui écriront sur cette matière; car il n'y a aucun endroit dans le monde d'où sortent le Tygre, l'Euphrate & deux autres grands fleuves. Ce sont cependant ces caractères qui désignent ce fameux jardin.

Il n'y a guere de question qui ait autant exercé l'imagination des commentateurs (1). On l'a placé dans le troisieme ciel, dans le quatrieme, dans le ciel de la lune, dans la moyenne région de l'air, sous la terre, dans un lieu caché & éloigné de la connoissance des hommes. On l'a mis sous le pôle arctique, dans la Tartarie, dans la place qu'occupe actuellement la mer Caspienne; d'autres l'ont reculé à l'extrémité du midi, dans la terre de Feu, plusieurs l'ont placé dans le levant, sur les bords du Gange, ou dans l'isle de Ceylan. On l'a mis dans la

(1) Calmet. *Liv. VIII. 8e. verset du 2. c. de la Genèse.*

Chine, dans l'Arménie, dans l'Afrique, sous l'équateur & à l'orient équinoxial, sous les montagnes de la lune, d'où l'on croyoit que sortoit le Nil^X. La plupart l'ont mis dans l'Asie; les uns dans l'Arménie majeure, les autres dans la Mésopotamie, ou dans la Syrie, ou dans la Babylonie, ou dans l'Arabie, ou dans l'Assyrie, ou dans la Palestine; il s'est même trouvé quelques auteurs qui ont voulu en faire honneur à l'Europe.

Philon & Origene ont cru que ce paradis étoit purement spirituel. Les Séleuciens soutenoient qu'il étoit invisible. Toutes ces opinions, dont plusieurs sont extravagantes, prouvent l'obscurité de la matière; c'est ce qui a fait dire à M. Saurin, que peut-être tous les efforts que l'on a fait & que l'on fera dans la suite, pour l'éclaircissement de cette question, seront inutiles (2). Les autres difficultés de ces trois premiers chapitres ne sont pas dans le genre des choses que l'on n'entend point: elles sont très-intelligibles, mais les

(2) Discours. VIII. pag. 24.

incrédules les comparent aux métamorphoses d'Ovide.

C'est le serpent qui parle, & quoiqu'il n'ait été que l'instrument du diable, il est cependant maudit & puni. Dieu est représenté, dans ce chapitre & dans plusieurs endroits de l'Écriture, comme étant corporel, & on le fait plaisanter avec Adam.



L'histoire de l'ânesse de Balaam a quelque rapport avec celle du serpent : elle a paru si peu croyable au Rabin Lévi, fils de Gérion, qu'il ne vouloit pas qu'on la prît à la lettre (3). Le déluge est une source de difficultés insurmontables. Le texte de l'écriture décide clairement qu'il fut universel. Ceux qui ont calculé l'immense quantité d'eau nécessaire pour submerger la terre, ont soutenu qu'il faudroit, pour couvrir le globe terrestre, vingt fois plus d'eau qu'il n'y en a dans l'Océan. (4) M. de Boulainvilliers a fait à ce sujet des remarques dignes d'attention, dans son *histoire du monde*.

(3) Bafnage, hist. des Juifs. Liv. IX. c. 20. no. 12.

(4) Saurin, discours VIII. pag. 98.

Made the earth
„ Il est, dit-il, impossible dans l'état présent de la terre, qu'il puisse arriver un déluge général qui couvre les plus hautes montagnes de quinze coudées par-dessus leur cime. Cela se prouve par la profondeur de la mer & par l'élévation des plus hautes montagnes, ou par la déclivité des terrains, depuis le milieu des terres, jusqu'à la mer. Le mont Gordien ou celui d'Ararat, sur lequel l'arche s'arrêta, est élevé de plus de trois mille pas au-dessus de la surface de la mer. Celle-ci, prise en général, n'a pas plus de trois cents pas de profondeur: ainsi, sans compter que la capacité du globe s'élargit à mesure qu'il s'élève, il faudroit dix ou douze fois autant d'eau que la mer ou les cavités souterraines en peuvent contenir, pour inonder toute la terre dans la quantité d'eau marquée dans l'Ecriture. On ne peut pas dire que Dieu a créé pour cet effet une nouvelle quantité d'eau, qu'il l'a ensuite anéantie; car l'Ecriture ne rapporte que des moyens naturels, savoir l'ouverture de l'abîme, & la chute des pluies. Elle dit aussi expressément que Dieu se servit du vent pour sécher l'eau.

On ne peut pas non plus feindre que les pluies les plus fortes, les orages les plus violens versent plus d'un pouce & demi d'eau dans l'espace d'une demi-heure. Or n'ayant plu que 40 jours & 40 nuits, il suffit de prendre les plus hautes montagnes seulement à deux mille pas d'élévation, ce qui est un tiers moins qu'elles ne portent, il faudroit pour les égaler que le ciel eût versé en 24 heures 250 pieds d'eau, ce qui excède tellement les forces de la nature & de la probabilité, qu'on ne sauroit le comprendre."

Ceux qui restraignent le déluge à la partie du monde habitée (5), demandent par quelle voie seroient venus à Noé les animaux qui étoient à une prodigieuse distance du lieu où l'arche fut bâtie, & par quelle voie ils seroient retournés dans le premier lieu de leur demeure. Isaac Vossius, un des hommes les plus contraires à l'universalité du déluge, insiste vivement sur cette objection; il auroit fallu, selon lui, donner vingt mille ans à certains ani-

(5) Voyez Saurin, discours. VIII, pag. 99.

maux que l'on nomme *pareffeux*, à cause de leur lenteur, pour les faire arriver jufqu'au Patriarche. — *parfetched*

On a beaucoup de peine à concilier cette multitude d'hommes que l'on voit paroître fur la furface de la terre, quelque tems après Noé, avec l'univerfalité du déluge. C'eft ce qu'avoit bien compris l'Abbé Lenglet, & ce qu'il avoit remarqué dans fon projet de foufcription de la feconde édition de *fa méthode pour étudier l'hiftoire*; mais on jugea à propos de lui faire fupprimer les obfervations à ce fujet. „ Nous trouvons, difoit-il, que deux ou trois cents ans après le déluge, il y avoit en Egypte une fi grande quantité de peuples, que vingt-mille villes n'étoient pas en état de les contenir. La Chine n'étoit pas moins peuplée que l'Egypte; la Scythie & la Tartarie l'étoient autant l'une que l'autre.”

On croit être beaucoup avancé, en faifant, comme le Pere Petau, *des hommes à coups de plumes*; on prétend nous perfuader, comme cet habile Jéfuite, à force de fupputations & de progreflions arithmétiques, que deux cents foixante ans après le

déluge, il devoit y avoir plus de soixante milliards sept cents dix-neuf millions de personnes; c'est-à-dire, beaucoup plus qu'il n'en faudroit pour peupler cinq ou six mondes tels que le nôtre. *usque Juit?*

Si les hommes étoient si féconds dans ces premiers tems, que fera-t-il arrivé dix siècles après le déluge? Il y aura eu, sans doute, suivant les mêmes supputations, assez d'habitans pour peupler une centaine de mondes: ce savant Jésuite devoit faire attention que, suivant l'Ecriture, les hommes n'avoient des enfans que fort tard, & qu'il ne paroît pas même qu'ils en eussent un grand nombre; ainsi les peuplades n'ont pu se faire, ni si promptement, ni en si grande abondance; il faudroit donc avoir recours à des calculs plus raisonnables, pour expliquer la formation des Empires; tout ce qu'on dit pour justifier ces possibilités, est contraire à l'expérience.

L'histoire de la Chine contredit ouvertement celle des Juifs. Je ne prétens pas parler de ces calculs immenses que les Chinois adoptent dans leurs livres historiques; je m'en tiens à ce qui ne peut être contesté.

Ecoutons sur ce sujet un Jésuite qui écrivait il n'y a pas long-tems (6). „Ce qu'il y a de certain, dit-il, c'est que la Chine a été peuplée avant J. C. plus de 2155 ans: cela se démontre par une éclipse de soleil, arrivée en cette année-là." M. l'Abbé Renaudot rejette cette éclipse, sur le témoignage de M. de Cassini, mais il n'a pas compris ce qu'il a cité de ce célèbre astronome.

On a envoyé au Pere Souciet des observations astronomiques tirées de l'histoire & des livres Chinois, qui prouvent, & leur habileté en fait d'astronomie, & l'antiquité de leurs observations. Il les donnera au public, ce qui me dispense de m'étendre sur cela davantage. Il suffit que nous tenions au moins 2155 ans avant J. C. Il est certain, comme l'avoue M. l'Abbé Renaudot, que cette antiquité a des conséquences funestes, puisqu'elle donne atteinte à l'universalité du déluge & à l'authenticité du texte hébreu, suivant lequel la terre n'étoit

(6) Lettre du P. Fauque, pag. 158. 1re. recueil des lettres édifiantes & curieuses.

habitée que par des enfans de Noé, 2155 avant J. C. pendant ce tems il ne devoit point y avoir d'astronome à la Chine.

Il est également difficile de concevoir comment les Nègres peuvent avoir la même origine que les blancs. M. de Boulainvilliers, qui a traité de la cause de la noirceur des Nègres, dans son *histoire du monde*, prétend qu'il y a des raisons physiques de cette noirceur, qui n'ont été découvertes que depuis peu.

„L'anatomie, dit-il, a mis en évidence, depuis peu d'années, une cause physique & sensible de la noirceur des Nègres, prise de la seule disposition de leur peau, savoir, un tissu qui a son principe au nombril, & se répand sur toute la continuité de l'épiderme, lequel tissu se trouve par-tout de couleur bleue foncée, & ne se rencontre absolument point dans les blancs.”

Il suivroit de-là qu'ils ont une origine différente, que par conséquent ils ne peuvent pas descendre d'Adam, & cela se prouveroit encore par une observation de Brown, si elle est vraie, que la noirceur des Nègres se perpétue toujours, même en changeant de

de pays , & que les blancs ne produisent jamais de noirs , en s'établissant chez les Nègres (7).

C'est une chose assez singulière , que le Pentateuque , qui s'explique si peu clairement sur l'immortalité de l'ame , c'est-à-dire , sur le point fondamental de la vraie religion , que de très-savans hommes , tels que le Cardinal du Perron (8) , Luc de Bruges (9) , M. Divois &c. (10) , ont cru avec raison qu'il n'y est fait aucune mention de cette vérité , semble cependant supposer que les animaux peuvent mériter & démériter. C'est ce qui paroît clairement par le verset 5^e. du chap. IX de la Genèse , où il est dit : *Je tirerai vengeance de tous les animaux qui auront répandu votre sang , & par le verset 10. Je ferai alliance avec les animaux qui sont avec vous , avec les oiseaux , avec les bêtes domestiques , & avec les animaux de la campagne , avec tous ceux qui*

(7) Erreurs populaires. *Liv. VI. c. 10. p. 220.*

(8) Perroniana. *pag. 3.*

(9) Banafge , hist. des Juifs. *Liv. V. ch. 17.*

(10) Preuves de la véritable religion. *Liv. II. pag. 90.*

sont sortis de l'arche, & avec toutes les bêtes de la terre.

Sur quoi le P. Calmet remarque que l'on voit souvent dans l'écriture des expressions par lesquelles il sembleroit que l'on suppose dans les bêtes quelque sorte de connoissance. Dieu leur parle après la création, & leur dit de croître & de multiplier. Dans la loi, on punit de mort les taureaux qui auront frappé un homme de leurs cornes, & les bêtes qui auront servi d'instrument à un crime abominable. Le Psalmiste parle de la mort des animaux dans les mêmes termes que de celle des hommes. *Auferes spiritum eorum & deficiunt.* Vous leur ôterez leur ame, & ils périront.

Les Ninivites firent jeûner les animaux, & quand Jonas se plaint à Dieu de ce qu'il avoit pardonné à Ninive, Dieu lui répond: „ Pourquoi ne pardonnerois-je pas à cette grande ville, dans laquelle il y a un si grand nombre d'hommes qui ne savent pas distinguer leur main droite de leur main gauche, & où il y a un si grand nombre d'animaux.” Comme si ce grand nombre d'animaux pouvoit être un motif pour en-

gager le Seigneur à pardonner à la ville de Ninive.

On pourroit rapporter plusieurs autres passages où il semble que l'Ecriture suppose de la raison aux animaux. Cette opinion n'est cependant pas la dominante chez les Chrétiens, & ils sont obligés de dire que le S. Esprit *s'accommode aux préjugés des Hébreux*, conformes en cela à ceux de toutes les nations voisines.

C'est un objet d'étonnement pour les incrédules, qu'on trouve un très-grand nombre d'expressions peu conformes à la saine doctrine, dans des ouvrages faits par l'inspiration divine, pour fixer la croyance des hommes ; cependant on ne peut nier que ces expressions ne se rencontrent très-souvent dans l'Ancien Testament.

Bien loin d'être surpris qu'il y ait eu une secte d'antropomorphites, il y a lieu de s'étonner que tous ceux qui ont regardé la Bible, comme un livre divin, n'aient pas embrassé l'opinion qui fait Dieu corporel, puisque Dieu y est représenté par-tout comme ayant un corps. Lorsque les descendants de Noé bâtissoient la tour de Babel, le Sei-

gneur descendit pour voir la Ville & la Tour que les enfans des hommes élevoient. C'est ainsi que l'auteur sacré fait parler Dieu. (*Genèse, ch. XI. v. 5.*) „ Je descendrai, & je verrai si leurs œuvres égalent le cri qui est venu jusqu'à moi, pour savoir si cela est ainsi, ou si cela n'est pas." Voyez *Genèse, ch. XI. v. 5. & XVIII. v. 21.*

L'ancien testament est rempli de pareilles phrases, qui ont été une occasion de blasphème pour les Juifs & pour les simples.

Les incrédules accusent aussi l'Ecriture d'approuver, de proposer pour modele, de louer des personnages dont la vie n'a été rien moins qu'édifiante, & de canoniser des actions qui seroient condamnées par la raison ou par la religion naturelle.

Le livre des Juges (*ch. III. v. 21.*) fait l'éloge de l'action d'Ehud, qui assassina Eglon, Roi de Moab, dont il étoit devenu le sujet par le droit de la guerre. La lecture d'un ouvrage, où se trouve un principe si dangereux, devrait être interdite aux simples dans un état bien policé. C'est peut-être ce passage qui a séduit les Ravail-

lac & les Clément, & qui les a engagés à commettre avec confiance le plus grand de tous les crimes.

L'action de Jahel ne paroît pas plus conforme à la saine morale. Elle étoit femme d'Heber, qui étoit en paix avec Jabin, Roi d'Azor ; Sizara, Général de ce Prince, fuyant après avoir été battu par Baruc, Jahel va au-devant de lui, promet de le cacher, & cependant le tue en trahison. Néanmoins Jahel tient une place honorable dans le cantique de Débora. Il y a pourtant dans cette conduite une complication de perfidies qui auroit dû effrayer une conscience tant soit peu timorée. Le P. Calmet en convient. „ Il faut reconnoître, dit-il, qu'elle a fait un mensonge, & qu'elle a agi contre la bonne foi qu'on doit garder, en guerre même, envers ses ennemis, en invitant Sizara d'entrer dans sa tente, & en l'exhortant de ne rien craindre. Elle a violé les droits de l'hospitalité pour tromper son ennemi ; ce qui n'est jamais permis, l'hospitalité ayant toujours passé pour une chose sainte & inviolable. Il paroît d'ailleurs qu'Heber & Jabin étoient alliés, & on ne

voit point que Sizara ait rien fait contre cette alliance." (*Fuges. ch. IV. vs. 17.*)

Il y a plusieurs autres traits de cette nature dans les livres de l'Ancien Testament, ce qui avoit engagé les Manichéens à le rejeter avec mépris (11).

L'Ecclésiaste a été un sujet de scandale pour les Déristes: ils se sont imaginés qu'il étoit clair, pour tout homme qui pourroit s'élever au-dessus des préjugés, que ce livre avoit été composé pour prouver que l'homme ne doit chercher qu'à mener une vie tranquille en ce monde; que l'avenir ne doit point l'inquiéter, parce que tout meurt avec le corps. C'est ce qui se prouve par ces passages (*ch. III. vs. 12. & 18.*) „ J'ai reconnu qu'il n'y avoit rien de meilleur que de faire du bien pendant sa vie. J'ai dit en moi-même touchant les enfans des hommes, que Dieu les éprouve, & qu'il fait voir qu'ils sont semblables aux bêtes. C'est pourquoi les hommes meurent comme les bêtes, & leur sort est égal. De même

(11) Aug. contre Fauste, *Liv. XXII. Tom. VIII. pag. 363. & 364.*

que l'homme meurt, les bêtes meurent aussi: les uns & les autres respirent de même; l'homme n'a rien de plus que la bête; Tout est soumis à la vanité, & tout tend à un même lieu. Ils ont tous été tirés de la terre, & ils retourneront dans la terre. Qui connoit si l'ame des enfans d'Adam monte en haut, & si l'ame des bêtes descend en bas? J'ai reconnu qu'il n'y a rien de meilleur à l'homme, que de se réjouir dans ses œuvres; que c'est-là son partage; car qui est-ce qui le ramenera pour connoître ce qui doit se passer après lui? (*ibid. ch. VIII. vs. 22.* J'ai cru que le bien, qu'on pouvoit avoir sous le soleil, étoit de manger, de boire & de se réjouir, & que l'homme n'emportoit que cela avec lui de tout le travail qu'il avoit eu dans sa vie, pendant les jours que Dieu lui avoit donnés sous le soleil."

Enfin, dans le verset 5. du ch. IX, il est décidé positivement que les morts ne connoissent plus rien, qu'ils ne sont point récompensés, & que leur mémoire est ensevelie dans l'oubli; cependant c'eut été bien là l'occasion de s'expliquer sur l'immortalité

de l'ame, si l'auteur eût eu quelque connoissance de cette doctrine. Il est vrai que, sur la fin de cet ouvrage, il dit que la poussière rentrera dans la terre d'où elle a été tirée, & que l'esprit retournera à Dieu qui l'a donné. Mais ce *Rovah*, ou cet esprit, est ce qui est appelé ailleurs, (*Gen. ch. VIII. vs. 7.*) *spiraculum vitæ*, & signifie, pour l'ordinaire, quelque chose de corporel. Une preuve, que l'auteur de l'Ecclésiaste n'a pas entendu par-là *une substance spirituelle & immortelle*, c'est qu'il se sert du même terme lorsqu'il parle de l'ame des bêtes, (*ch. III. vs. 19.*) Ces expressions favoriseroient plutôt les Spinolistes que les orthodoxes.

Le Cantique des cantiques est si scandaleux, du moins en apparence, que les interpretes avouent (12) qu'il y auroit de la témérité à vouloir tout expliquer à la lettre. Théodore de Mopsueste, &, dans ces derniers siècles, Castalion, en ont parlé comme d'un ouvrage licencieux, qui n'étoit capable que de corrompre les mœurs. Depuis

(12) Voyez Calmet, Dict. de la Bible,

peu M. Whiston (13) a entrepris de prouver que le Cantique des cantiques est un livre rempli de folies, de vanité & de débauche, qui ne doit pas être placé dans le canon.

Grotius, qui n'a pas connu d'autre sens que le littéral, a été traité comme un blasphémateur ; ce qui a fait dire au P. Calmet, que si Salomon eût voulu donner les leçons que Grotius croit remarquer dans ce livre, il faudroit ensevelir le Cantique des cantiques dans un oubli & dans un silence éternel. Ce seroit une source empoisonnée qu'il faudroit absolument fermer. Ce n'est pas sans raison que les Juifs en interdisent la lecture à ceux qui n'avoient pas atteint l'âge de trente ans. Il y a peu de jeunes imaginations qui ne se fussent échauffées par les traits suivans. (*ch. VII. vs. 3. 7. 8. &c.*)

„ Votre nombril, fille du Roi, est comme une coupe aussi ronde que la lune, où il ne manque jamais de liqueur. Votre ventre

(13) Memoires littéraires de la Grande-Bretagne. *pag.* 292. *No.* 14.

est comme un monceau de froment tout environné de lys ; vos deux tétons sont comme deux jumeaux de la femelle. Votre tête est semblable à celle du palmier , & vos tétons ressemblent à des grappes de raisin. J'ai dit , je monterai sur le palmier , j'en prendrai les feuilles , & vos tétons seront comme des grappes de raisin."

Il y a , dans le livre de *Tobie* , des traits si romanesques , qu'ils suffiroient pour faire rejeter , comme fabuleux , tout livre où l'on en trouveroit de pareils. Sara avoit épousé sept hommes , les uns après les autres , & un démon , nommé *Asmodée* , les avoit tous tués , aussi-tôt qu'ils s'étoient approchés d'elle , *ch. III. vs. 8.* Le jeune *Tobie* trouve un Ange qui s'offre à lui servir de guide , & cet Ange menteur l'assure qu'il est un des enfans d'Israël , qu'il s'appelle *Azarias* , & qu'il est fils du grand *Ananias* , *ch. V. vs. 15.* La fumée , qui sort du poisson que *Tobie* prend dans le *Tygre* , chasse tous les démons , soit d'un homme , soit d'une femme , de sorte qu'ils ne s'en approchent plus , *ch. VI. vs. 16.*

Le démon Asmodée est saisi par l'Ange Raphaël, qui l'enchaîne dans les déserts de la haute Egypte, *ch. VIII. vs. 4.*

Le livre de *Judith* est plus capable de faire commettre de grands crimes, que d'inspirer de la vertu. On est en outre très-embarrassé à fixer le tems où cette héroïne a vécu. Il est dit, dans le 30^e. verset du XVI. chapitre, qu'elle vécut 150 ans, & que tant qu'elle fut au monde, & plusieurs années après, il ne se trouva personne qui troublât Israël. Or on ne trouve point, dans les derniers siècles du royaume de Juda, aucun tems de tranquillité assez long pour pouvoir placer l'événement du siège de Béthulie. Le P. Calmet n'a d'autre expédient que de donner à Judith 60 ou 65 ans, lorsqu'elle tua Holopherne; cependant elle est représentée dans l'histoire comme étant alors d'une très-grande beauté. Prideaux avoue qu'il est dans l'impuissance d'éclaircir cette difficulté, *ch. I. p. 73.*

L'auteur de la défense des sentimens sur l'histoire critique (*lettre 10. p. 249.*) penche à croire que le livre d'*Esther* est une histoire feinte, ou un roman spirituel. Cet

auteur a réuni tous les traits qui peuvent confirmer cette idée. Le 22^e. verset du premier chapitre de ce livre a quelque chose de comique. On y lit qu'Assuérus envoya des lettres par toutes les provinces de son Empire, pour ordonner que les maris eussent tout pouvoir & toute autorité dans leur maison.

L'édit contre les Juifs n'a aucune vraisemblance. Si l'intention d'Aman étoit de faire périr les Juifs, comme on le suppose, on ne pouvoit pas s'y prendre plus mal, qu'en leur donnant du tems, & en les avertissant qu'ils devoient chercher leur sûreté dans la fuite. Le 14^e. verset du dernier chapitre, qui, à la vérité, n'est qu'en grec, fait tenir un discours très-peu convenable à la dignité d'un aussi grand Prince que le Roi de Perse. On y fait dire à Assuérus, qu'Aman, qui, après avoir tué les Juifs, a ôté ce secours aux Perses, avoit dessein de s'emparer du royaume & de le livrer aux Macédoniens. Il est aisé de reconnoître, à ces traits, la vanité des Juifs, qui vouloient passer pour avoir été les soutiens de l'Empire Persan. Les Macédoniens jouoient

un assez petit rôle dans ce tems-là ; ce qui a obligé le P. Calmet d'avouer , à cette occasion , que l'auteur du livre d'Esther faisoit parler au Roi Artaxerus , ou Assuérus , un langage qui ne convenoit pas au tems où vivoit ce Prince.

Si l'on en croit les ennemis de la révélation , le nouveau Testament , quoique beaucoup plus parfait que l'ancien , n'est pas lui-même exempt de défauts. L'exemple qu'ils en donnent , est tiré du plus bel endroit de ce livre ; le sermon sur la montagne , qui contient le précis de la morale Chrétienne , renferme assurément d'excellentes maximes ; il est seulement fâcheux que la pratique en soit impossible. Aussi les Peres ont-ils prouvé , par la conduite même de J. C. qu'il ne falloit pas prendre à la lettre ses discours : ils prétendent trouver des conseils parmi les choses qu'il semble ordonner. (*Voyez le P. Calmet.*) Cependant on ne voit aucune distinction dans le texte sacré , & ces prétendus conseils suivent immédiatement la défense de l'adultère & du parjure. J. C. ne dit rien qui puisse faire croire qu'il mette quelque différence entre

ses diverses instructions ; il parle même d'un ton impératif , dans le tems qu'on soutient qu'il se contente de conseiller. „ Vous avez appris, dit S. Mathieu (*ch. V. vs. 38-39*) , qu'il a été dit , œil pour œil , & dent pour dent , & moi je vous dis de ne point résister au mal qu'on veut vous faire ; mais si quelqu'un vous a frappé sur la joue droite , présentez lui encore la gauche : si quelqu'un veut plaider contre vous , pour vous prendre votre robe , quittez lui encore votre manteau. ” Que diroit-on d'une loi humaine , qui confondroit l'essentiel avec l'arbitraire ? ne la regarderoit-on pas comme indigne d'un législateur sensé ? Il y a grande apparence qu'il faut mettre cette distinction de *conseils* & de *préceptes* , sur le compte des interpretes qui se sont aperçus que l'observance exacte de la morale de J. C. n'est ni possible , ni conforme aux intérêts de la société. L'auteur du sermon sur la montagne ne faisoit point de différence entre les préceptes & les conseils , dans le tems qu'il prêchoit ; il y a donc tout lieu de croire , par ce qui précède & ce qui suit , qu'il regardoit la patience sans

bornes dans les insultes & les injustices, & le renoncement à la défense légitime de soi-même, comme nécessaires pour plaire à Dieu. Plusieurs sectes Chrétiennes ont pris ce sermon à la lettre; & dans le dernier siècle, Robert Barclay (*thèse* 15. pag. 638.) a entrepris de prouver dans son *apologie des Trembleurs*, qu'il est clair, comme le jour, que J. C. a défendu la guerre. Le sens littéral favorise son opinion. C'est en conséquence de cette explication, qu'un savant, dont parle Bayle (14), s'imaginait que J. C. n'avoit pas proposé la religion comme une chose qui pût convenir à toutes sortes de personnes, mais seulement à un petit nombre de sages. Il se fondeoit sur ce qu'un peuple entier, qui pratiqueroit exactement toutes les loix du Christianisme, seroit incapable de se garantir contre l'invasion de ses ennemis. Cependant l'intention de Dieu n'a pu être qu'une société entière se privât des moyens humains de se conserver dans l'indépendance des autres peuples. Cet homme donc vouloit persuader que,

(14) Pensées diverses. Tom. III. pag. 125.

comme la philosophie des Stoïciens, impraticable pour toutes les sociétés, n'étoit destinée qu'à des ames extraordinaires, l'Evangile aussi n'étoit fait que pour des personnes choisies, supérieures à l'humanité, & capables de se détacher des choses de la terre.

Les épîtres de S. Paul & de S. Pierre supposent en plusieurs endroits une opinion dont la suite des tems a démontré la fausseté ; elles annoncent que l'*Antechrist* devoit bientôt paroître, & que le monde étoit près de sa fin. „ Nous vous déclarons, dit S. Paul, (*Thess. I. cap. IV. vs. 15.*), comme l'ayant appris du Seigneur, que nous qui vivons, & qui sommes réservés pour son avènement..... car le mystere d'iniquité se forme à présent (déclare-t-il, *Thessal. II. cap. II. vs. 7*), & alors se découvrira l'impie, que le Seigneur Jésus détruira par le souffle de sa bouche.” S. Pierre parle de même, S. Jean est d'accord avec eux. „ Meres, petits enfans, c'est ici la dernière heure, dit-il dans la première épître, *ch. II. vs. 18*, & comme vous avez

ouï

ouï dire que l'Antechrist doit venir, il y a dès maintenant plusieurs Antechrists; ce qui nous fait connoître que nous sommes à la dernière heure."

C'est d'après ces passages, que le P. Calmet remarque (15) que les Apôtres S. Pierre & S. Paul se sont expliqués comme si la fin du monde étoit toute prochaine. L'Evangile favorisoit aussi cette opinion; car la désolation de Jérusalem & la fin du monde sont annoncées dans S. Luc *ch. XXI.* comme devant se suivre de près. J. C. assuré que la génération qu'il voyoit ne finiroit point que toutes ces choses ne fussent accomplies. Après cela, il ne faut pas être surpris que les premiers Peres de l'Eglise aient cru être près de la fin du monde. On fut dans cette opinion, jusqu'à la fin du IV^e. siècle (16).

Il y a une grande différence entre les sentimens de respect que les Mahométans ont pour leur Alcoran, & ceux des Chrétiens

(15) Dissertation sur l'Antechrist, *Tom. VIII. art. 4. pag. 356.*

(16) Voyez Iactance. *Liv. VII. c. 25. p. 726.*

pour l'Ecriture. On ne peut pas porter plus loin la vénération que les sectateurs de Mahomet témoignent en parlant de l'Alcoran. „ C'est, disent-ils, le plus grand des miracles, & tous les hommes ensemble ne sont point capables de rien faire qui en approche ; ce qui est d'autant plus admirable que l'auteur n'avoit fait aucune étude, n'y lu aucun livre. L'Alcoran vaut lui seul soixante mille miracles (c'est à-peu-près le nombre des versets qu'il contient). La résurrection d'un mort ne prouveroit pas plus la vérité d'une religion, que la composition de l'Alcoran. Il est si parfait qu'on doit le regarder comme un ouvrage incréé ” (17).

Les Chrétiens disent, à la vérité, que leurs livres fondamentaux ont été inspirés par le S. Esprit : mais comment peuvent-ils concilier cette opinion avec les imperfections qu'ils leur attribuent. Dans toute l'Italie & dans tous les pays où l'autorité du Pape est sans bornes, l'Ecriture est regardée comme un livre dangereux pour le

(17) Voyez *specimen hist. arab.* pag. 191. Emazari. de *Alcoran.* pag. 43. & 44.

plus grand nombre des fideles , & dont il est très-facile d'abuser ; en conséquence de cette opinion , il n'est permis de vendre la Bible , traduite en langue vulgaire , qu'à ceux qui ont permission de la lire : c'est ce qui est exprimé par la cinquieme regle de l'Index , dont voici la traduction (18). „ E-
tant évident , par l'expérience , que si la Bible traduite en langue vulgaire étoit permise indifféremment à tout le monde , la témérité des hommes feroit cause qu'il en arriveroit plus de mal que de bien ; nous voulons que l'on s'en rapporte au jugement de l'Évêque , ou de l'Inquisiteur , qui , sur l'avis du Curé ou du Confesseur , pourront accorder la permission de lire la Bible , traduite par des auteurs Catholiques en langue vulgaire , à ceux à qui ils jugeront que cette lecture n'apportera aucun dommage ; il faudra qu'ils aient cette permission par écrit ; que s'il s'en trouve qui aient la présomption de lire ou retenir la Bible sans cette permission par écrit , on ne les absoudra point , qu'auparavant ils n'aient remis

(18) Starti, 4e. part. pag. 5.

leur Bible entre les mains de l'ordinaire : & quant aux libraires , qui vendront des Bibles en langue vulgaire à ceux qui n'ont pas cette permission par écrit , ou en quelqu'autre maniere la leur auront mise entre les mains , perdront le prix de leurs livres , que l'Evêque employera à des ehofes pieufes , & feront punis par d'autres peines arbitraires : les réguliers ne pourront auffi lire ni acheter ces livres , fans avoir eu la permission de leurs supérieurs."

Ceux qui ne connoïtroient l'Ecriture que par cette regle , en auroient fans doute une mauvaife idée. Ces défenses n'ont été faites , felon le P. Simon (*Lettre 5. pag. 183*) , qu'après une observation des théologiens , qui affuroient que la lecture de la Bible apporte plus de dommage que d'utilité aux affaires de la religion. Le Cardinal Ximènes , qui étoit dans ces principes , difoit , en voyant la traduction des Pfeaumes , des Evangiles & des Epîtres , faite par l'Evêque de Grenade , que fi l'on traduifoit à l'avenir la Bible en langue vulgaire , les suites en feroient fatales à la religion.

C'étoit imiter les Juifs (19), qui défendoient aux jeunes gens la lecture des premiers chapitres de la Genèse, du commencement & de la fin d'Ezéchiel, & du Cantique des Cantiques. On a tâché d'introduire en France ces principes ultramontains. Plusieurs zélés Catholiques voyoient avec chagrin que les simples, après une lecture superficielle des Ecritures, prenoient part aux querelles des théologiens, & se déclaroient pour les nouveaux sentimens. Le Cardinal du Perron se signala plus que personne contre la lecture de l'Ecriture (20); il prétendit „ qu'elle étoit un couteau à deux tranchans dans la main des simples, qui les pourroit percer; que pour éviter cela, il valoit mieux que le simple peuple l'ouït de la bouche de l'Eglise, avec les solutions & les interprétations des passages qui semblent être pleins d'absurdités & de contradictions, que de les lire par foi, sans l'aide d'aucune solution ni inter-

(19) Origene, Homélie I. sur le Cantique des Cantiques.

(20) Voyez l'esprit de M. Arnaud. Tom. II. pag. 119.

prétation. Il faisoit ensuite une longue énumération de ces absurdités, en termes si peu ménagés, que le ministre Jurieu ne craint point de dire qu'il ne se souvient pas d'avoir jamais rien lu de si effroyable, ni de si scandaleux, dans un auteur Chrétien.

Un autre auteur Catholique, approuvé par le Cardinal Osius, a assuré que, sans l'autorité de l'Eglise, il n'auroit pas une plus grande vénération pour la Bible que pour les fables d'Esopé (21).

La constitution *Unigenitus* a redoublé la dispute sur la lecture de l'Ecriture sainte. L'auteur des *Anecdotes* (Tom. I. pag. 191.) nous apprend que, lorsqu'on travailloit à l'instruction qui a paru sous le nom des 40 Evêques, le Cardinal de Rohan, qui faisoit le rapport, exposa une tradition depuis S. Irénée jusqu'aux docteurs des derniers tems, pour montrer que la lecture de la Bible est très dangereuse. Le Cardinal de Noailles, qui étoit présent à l'assemblée, représenta que ce seroit soulever les fideles

(21) *Pensées libres sur la religion, pag. 191.*

que d'appuyer si fort sur la prohibition de cette lecture ; mais le Cardinal de Bissy, dont cette tradition étoit l'ouvrage, se crut obligé de la défendre, & dit que le public s'étant fort élevé contre les propositions, il en falloit davantage charger la censure, pour le contraindre de s'y soumettre par autorité. Le Cardinal de Noailles se rendit depuis lui-même au sentiment de ses confrères, & voici comment il parle dans son Mandement du 2 Août 1729, p. 49, fait pour accepter la bulle.

Entre les livres de l'Ecriture, il y en a qui, dans leurs parties, ou dans leur entier, ne doivent pas être permis à certaines ames. Saint Jérôme & Théodoret nous apprennent que c'étoit un usage, parmi les Juifs, de ne point permettre, avant l'âge de 30 ans, la lecture du commencement de la Genèse, du commencement & de la fin d'Ezéchiel, & de tout le Cantique des Cantiques. Origene, si zélé pour la lecture de l'Ecriture sainte, donne le même conseil à ceux qui ne sont pas encore fermes dans la vertu, & le grand S. Basile écrivoit au moine Chilon : ne négligez pas les lectures,

particulièrement celle du Nouveau Testament, car la lecture de l'ancien est souvent nuisible : non que ce qui y est écrit soit nuisible, mais parce que l'esprit de ceux qui le lisent est foible."

Les Protestans n'ont pas eux-mêmes pour l'Ecriture tout le respect qu'ils devroient avoir. Le ministre Jurieu, qui, comme nous venons de voir, a investi si vivement le Cardinal du Perron, essuya les mêmes reproches de la part des Catholiques. Ecoutons Papin dans son *Traité de la nature & de la grace* (22). „ Je vis ce même ministre enseigner au public que tous les caracteres de l'Ecriture sainte, sur lesquels ces prétendus réformateurs avoient fondé leur persuasion de sa divinité, ne lui paroissent point suffisans. Jà n'advienne, dit-il, que je veuille diminuer la force & la lumière des caracteres de l'Ecriture, mais affirmer qu'il n'y en a pas un qui ne puisse être éludé par les prophanes. Il n'y en a pas un qui fasse une preuve, & à quoi on ne puisse répondre quelque chose; &, con-

(22) Les suites de la tolérance. pag. 123.

fidérés tous ensemble , quoiqu'ils aient plus de force que séparément pour faire une démonstration morale , c'est-à-dire , une preuve capable de fonder une certitude qui exclue tout doute , j'avoue , continue-t-il , que rien ne paroît plus opposé à la raison , que de dire que les caractères par eux-mêmes sont capables de produire une telle certitude."

Ceux qui ont réfléchi sur le style & sur l'ordre des livres sacrés , en ont parlé comme d'un ouvrage assez mal arrangé , en sorte que , selon M. Le Clerc , „ on trouve à tout moment des obscurités que toutes les règles de la grammaire ne sauroient dissiper (23). Si l'on entend leurs expressions à la rigueur , elles forment un sens absurde & contraire aux sentimens que l'on doit avoir. Outre la difficulté qui se trouve dans leurs expressions , il n'est pas toujours sûr de suivre l'ordre de leurs raisonnemens , parce qu'ils ont négligé les règles de la dialectique & de la rhétorique ; ils passent brusquement d'un sujet à un autre , sans transition , &

(23) Sentimens de quelques Théolog. pag. 15.

ils reviennent à leur matière, sans en avertir le lecteur. Ils omettent souvent la moitié d'une comparaison, ou d'un raisonnement, & laissent suppléer au lecteur attentif bien des choses qu'ils n'expriment pas; en un mot, il faut souvent deviner pour comprendre la suite de leurs discours."

L'Evêque Taylor pense de même que M. Le Clerc. „ Il y a, dit-il, des passages innombrables dans l'Ecriture, qui contiennent sans doute de très-grands mystères, mais ils sont tellement cachés dans d'épais nuages, tellement obscurcis par des ombres, si couverts d'expressions impénétrables, si enveloppés dans les allégories & dans les ornemens de la rhétorique, si profonds par rapport à la matière, si embarrassans dans la manière de les annoncer, qu'ils semblent nous être donnés pour essayer notre pénétration & pour nous fournir l'occasion d'exercer la charité & la tolérance, plutôt que pour être les objets de notre foi & remplir nos confessions."

M. Simon est d'accord avec son adversaire sur les défauts de l'Ecriture. „ Je dou-

te, dit-il (24), qu'on puisse attribuer à Moïse ou aux écrivains publics, qui étoient de son temps, le peu d'ordre qui se trouve en quelques endroits du Pentateuque." C'est ce désordre qui lui a fait imaginer le système des rouleaux, qu'il a cru avoir été dérangés.

Je n'examine point si ces observations sont vraies; mais il est difficile de concevoir comment des ouvrages aussi défectueux peuvent être dignes de l'Être souverainement parfait, dont il semble que toutes les œuvres doivent être marquées au coin de la perfection. Que dirions-nous d'un Prince qui rendroit des arrêts obscurs & confus? pourrions-nous nous empêcher de penser que ce Prince manque d'habileté, & qu'il y a des fautes essentielles dans sa loi?

(24) Histoire critique, pag. 35.

C H A P I T R E XII.

Comment on peut concilier la nécessité d'une religion révélée avec l'ignorance de la plupart des hommes, & leur peu de capacité.

LA difficulté, dont nous demandons l'éclaircissement dans ce chapitre, intéresse toutes les religions révélées, & elle mérite d'autant plus d'être éclaircie, qu'elle paroît fondée sur des propositions qui ne doivent pas être contestées.

C'est un principe constant, & avoué dans toutes les sectes, que la religion est faite pour tous les hommes & qu'elle entre dans les devoirs généraux qui obligent tous les particuliers. De-là il résulte qu'elle doit avoir des signes & des caractères d'évidence qui fassent impression sur tous ceux qui emploient de bonne foi leur attention pour la connoître ; autrement, ceux à qui Dieu auroit refusé la capacité de sentir la force de ses preuves, ne seroient pas plus obligés de l'admettre que les insensés & les stupides.

Ceux qui ont traité cette matiere ont supposé ce principe comme un axiome incontestable. „ Il n'y a personne, dit M. Nicole (1), qui ne doive être convaincu, par les lumieres communes de la religion & par celles du sens commun, des vérités suivantes: qu'il est certain que Dieu veut sauver tous les hommes, & même les plus ignorans & les plus simples; qu'il ne leur offre néanmoins à tous aucune voie que celle de la vraie religion; qu'il faut donc qu'il soit non seulement possible, mais aisé de la reconnoître.”

„ Tout chemin, dit-il ailleurs, qui ne pourra conduire ni les simples ni les ignorans à la foi, n'y pourra conduire personne, puisque le caractère & la marque de cet unique chemin, doit être d'y conduire tout le monde.”

Enfin il soutient, dans le livre des prétendus réformés convaincus de schisme, „ que toute société, qui ne fauroit conduire à la foi les pauvres & les ignorans, ne peut être la vraie Eglise; & ce prin-

(1) Préface des préjugés légitimes.

cipe est si clair & si certain , continue-t-il, qu'il n'est pas contesté par les ministres."

M. Claude s'en sert lui-même pour donner à ceux de son parti une assurance raisonnable de la justice de leur cause. „ Dieu, dit-il, n'a point rendu son salut inaccessible aux âmes des plus simples , le fameux Burnet, Evêque de Salisbury, avouoit à Rochester (2), que le principe nécessaire pour la correction du genre humain devoit être facile & à la portée du genre humain."

M. Ostervald déclare (3) que, comme de toutes les vérités, il n'y en a point qui soient d'une plus grande conséquence que celles de la religion, il faut que les preuves de ces vérités soient simples, évidentes, & à la portée de tous les hommes. On parle de même à Rome. Le savant Pere Marati fait voir (4) dans sa *réfutation de*

(2) Mémoire concernant la vie de Milord Rochester. pag. 20.

(3) Traité des sources de la corruption. pag. 17.

(4) *Premium Prædonii*, pag. 2.

l'Alcoran, imprimée dans cette capitale du monde chrétien, qu'on ne feroit pas obligé d'embrasser une religion, dont les preuves ne feroient pas évidentes. Voilà donc un principe dont on convient dans toutes les sectes; il faut sans doute qu'il soit d'une grande évidence, pour avoir eu le consentement des théologiens de diverses croyances.

Ce principe posé, on peut faire ce raisonnement dont toutes les propositions paroissent être susceptibles de démonstration :

Une religion, dont les preuves ne sont point à la portée de tous les hommes raisonnables, ne peut être la religion établie par Dieu pour les simples & pour les ignorans; or il n'y a aucune religion, de toutes celles qui se prétendent révélées, dont les preuves soient à la portée de tous les hommes; donc aucune des religions, qui prétendent être révélées, ne peut être la religion établie par Dieu pour les simples & pour les ignorans.

La conséquence de cet argument est bien tirée; la première proposition n'est point

contestée. Il ne s'agit donc que de la féconde, qu'il est très-facile de prouver pour peu que l'on fasse attention, 1°. à la difficulté qui accompagne toujours les discussions de religion; 2°. à la foiblesse de l'esprit humain; 3°. à la multiplicité des besoins & des affaires qui asservissent la plupart des hommes: mais, pour entrer dans un plus grand détail, il faut observer que les preuves des religions révélées contiennent des faits, dont la discussion demandant de longs examens, & renfermant de grandes difficultés, est par conséquent peu à la portée du commun des hommes.

En effet, toutes les religions ont pour fondement des prophéties & des miracles, qui sont, ou conservés par la tradition, ou recueillis par d'anciens livres, écrits en une langue inconnue non seulement au peuple, mais même à un grand nombre de personnes qui d'ailleurs ont l'esprit cultivé.

On ne peut pas juger de l'argument tiré des prophéties, qu'on ne soit en état de s'assurer, 1°. du tems où vivoit le prophète, pour savoir si la prophétie n'est pas postérieure

térieure à l'événement ; 2°. du véritable sens du passage qui renferme la prophétie, ce qui suppose la connoissance de la langue originale du livre prophétique. 3°. Il est nécessaire de savoir dans quelles circonstances s'est trouvé le prophète, afin d'être certain qu'il n'a pas pu conjecturer ce qu'il a prédit. 4°. Il faudra comparer la prophétie avec d'autres prédictions, que des hasards heureux ont pu vérifier.

Les miracles ont ordinairement pour garans des livres dont la vérité ne peut se prouver sans le secours de l'histoire. 1°. Il faut examiner le siècle des historiens qui les rapportent ; 2°. il faut s'assurer de l'authenticité de leurs livres & de la sincérité de leurs témoignages ; 3°. il sera nécessaire de s'assurer si les miracles, dont ils parlent, ne sont pas l'effet de la fourberie, ou s'ils ne peuvent pas avoir des causes physiques pour base. Mais comment un homme peu instruit pourra-t-il se convaincre que ces livres ne sont pas l'ouvrage de l'imposture, tandis qu'il est certain que le genre humain est partagé en différentes sectes qui produisent toutes, en faveur de leurs opinions,

des livres qu'elles prétendent également inspirés ? Ce n'est que par un très-grand travail qu'on peut discerner le différent mérite de ces ouvrages ; il est contre l'expérience & contre la raison, d'imaginer que tous les hommes puissent faire toutes les recherches nécessaires pour parvenir à ce discernement. Le salut dépendra donc de la science & d'une question decritique.

Quant aux preuves tirées de la tradition, un peu de sagacité suffit pour en connoître l'incertitude ; mais ce n'est qu'après des études profondes & de sérieuses réflexions, qu'on peut déterminer le degré de croyance qu'elle peut mériter.

Il ne suffira pas d'avoir examiné une seule religion, il y a dans le monde une infinité de sectes qui se vantent toutes de tirer leur origine du ciel. Elles se fondent toutes sur le même genre de preuves. Pour donner, avec connoissance de cause, la préférence à l'une d'entre elles, il faudra les comparer & juger qu'elle est la mieux fondée.

Seroit-il possible que la plupart des hommes, dans le sein de l'ignorance qui les

aveugle, & de la misère qui les accable, s'érigent, pour ainsi dire, un tribunal, où ils fissent comparoître toutes les sectes de l'univers, & où, après avoir examiné à loisir leurs titres & leurs prétentions, ils prononçassent un jugement équitable? Cette impossibilité de l'examen pour les simples a été reconnue & démontrée par les plus fameux auteurs. „ Comment est-ce que les simples, dit le P. Mallebranche, *Entretien* 13. p. 199: peuvent être certains que les quatre Evangiles que nous avons, ont une autorité infallible? Les ignorans n'ont aucune preuve qu'ils soient des auteurs dont ils portent les noms, & qu'ils n'ont point été corrompus dans les choses essentielles. Je ne fais, continue-t-il, si les savans en ont des preuves bien sûres; mais quand nous serions certains que l'Evangile de S. Matthieu, par exemple, est de cet Apôtre, & qu'il est tel aujourd'hui qu'il l'a composé, si nous n'avons point d'autorité infallible, qui nous apprenne que cet Evangile ait été inspiré, nous ne pouvons pas appuyer notre foi sur ses paroles comme sur celles de Dieu même. Il y en a qui prétendent que

la divinité des livres saints est si sensible, qu'on ne peut pas les lire sans s'en appercevoir ; mais sur quoi cette prétention est-elle appuyée ? il faut autre chose que des soupçons & des préjugés pour leur attribuer l'infailibilité."

M. Nicole a fait les mêmes aveux. „ Qu'y a-t-il, ce sont ses termes, qui soit plus évidemment au-dessus de l'esprit & de la lumière du commun du monde, & particulièrement des simples & des ignorans, que de discerner, entre tant de dogmes contestés parmi les Chrétiens, ceux qu'il faut suivre & ceux qu'il faut rejeter ? Que fera-ce donc quand il s'agit de les décider tous, & de faire choix d'une religion sur la comparaison de toutes les sectes Chrétiennes ? ”

M. Nicole croyoit confondre par cet argument tous ceux qui s'étoient séparés de l'Eglise Romaine. L'examen, disoit il, est impossible à la plupart des Chrétiens ; donc il ne les oblige pas : mais s'il a servi l'Eglise Catholique, n'a-t-il pas nui au Christianisme ? car il est aussi difficile aux simples de décider quelle est la meilleure de toutes les religions, que de prendre parti entre les

diverses sectes Chrétiennes. Ce sont les principes de M. Nicole qui ont fait dire au ministre Jurieu (5), que s'il vouloit faire un ouvrage, pour détruire le Christianisme, le livre de M. Nicole en seroit la premiere partie.

Cependant cet excellent homme ne s'est attiré ce reproche, qu'en avançant la proposition la plus claire & la plus incontestable. „Voilà le secret, avoit-il dit, que les Calvinistes ont trouvé pour instruire les hommes de la foi (c'est l'examen dont il parle); voilà le chemin qu'ils leur proposent & auquel ils veulent les engager; c'est-à-dire, un chemin qui non seulement est interrompu par des obstacles & par des barrières insurmontables, mais qui est d'une longueur si peu proportionnée à l'esprit de l'homme, qu'il est évident que ce ne peut être celui que Dieu a choisi pour les instruire des vérités par lesquelles il veut les conduire au salut, car si ceux même qui font profession de passer toute leur vie dans l'étude de la théologie, doivent juger cet exa-

(5) Système de l'Eglise. pag. 448.

men au-dessus de leurs forces que fera-ce de ceux qui sont obligés de donner la plus grande partie de leur tems à d'autres occupations? Que fera-ce des juges, des magistrats, des laboureurs, des soldats des femmes & des enfans, qui ont encore le jugement foible? Que fera-ce de ceux qui n'entendent même aucune des langues dans lesquelles la Bible se trouve traduite? Que fera-ce des aveugles qui ne sauroient lire? Que fera-ce de ceux qui n'ont aucune lumière, aucune ouverture d'esprit? Comment ces gens-là pourront-ils examiner tous les points." Donc il est évident que la discussion est nécessaire pour se déterminer raisonnablement. Voyez aussi les *Visionnaires*, Lettre 10, p. 109.

En effet, selon le calcul de M. Papin (dans l'*autorité de l'Eglise établie*, p. 168.) qui pourroit bien être vrai, à peine y a-t-il une personne entre cent mille, qui puisse suivre la voie du raisonnement & de l'examen. C'est un dogme si incontestable chez les Catholiques, que l'examen est au-dessus de la portée des simples, qu'on le trouve établi & démontré dans des catechismes qui

Sont faits pour être mis entre les mains de tout le monde (6).

Les Protestans n'ont pas cherché à répondre aux argumens des Catholiques à ce sujet, ils ont seulement usé de récrimination, en démontrant qu'on est exposé, dans la communion Romaine, à toutes les mêmes difficultés. M. Jurieu, qui a si vivement attaqué M. Nicole, pour avoir démontré que les simples étoient incapables d'examen, l'a lui-même prouvé parfaitement; tant il est vrai qu'il faut se contraindre nécessairement, lorsqu'on s'éloigne de ce point où réside uniquement la vérité (7).

„ Devant que les simples Chrétiens, dit-il, puissent croire sans témérité, que l'Eglise qui leur parle est infallible, il faut qu'ils soient assurés, 1°. que la religion & l'Eglise sont véritables; 2°. que cette véritable Eglise a reçu le privilege de l'infail-
libilité; 3°. que l'Eglise Romaine, ou toute autre, est la véritable Eglise, à l'exclusion

(6) Catéchisme de Montpellier. *Part. 2. Liv. II. ch. 2. sect. 2.*

(7) Système de l'Eglise. *ch. 14. pag. 339.*

des autres ; & quand nos simples feroient fortis de ce labyrinthe, ce ne feroit pas fait, il faudroit encore qu'ils rentrassent dans un autre ; avant de se reposer sur l'autorité de l'Eglise Chrétienne, il faut qu'ils soient assurés que Dieu lui a donné le privilege de l'infailibilité."

Les Catholiques croient se tirer de cette difficulté, en ordonnant de se soumettre à l'autorité. „ L'exclusion de l'examen, que veut M. Nicole (8), nous conduit d'elle-même à la voie de l'autorité ; puisque tout homme, qui est obligé de savoir la vérité de quelque chose, & qui ne la peut apprendre par lui même, la doit nécessairement apprendre d'autrui ; & dans cette nécessité, il est encore clair que le meilleur usage qu'on puisse faire de sa raison, est de se soumettre à la plus grande autorité qui soit dans le monde, & qui a le plus de marques d'être assistée des lumières de Dieu." +

Il n'est pas nécessaire de concevoir qu'un aussi bon esprit ait raisonné ainsi, pour s'apercevoir de l'absurdité de ce raisonnement.

(8) Prétendus réformés convaincus de schisme. ch. II.

+ happiest resolve
no doubt —

Tandis que M. Nicole interdit aux simples l'examen, il leur permet en même tems de juger, sur le plus frivole motif, & le plus propre à induire a erreur, la plus difficile de toutes les questions, favoir, quelle est la société qui a le plus de marques de lumiere & de vérité. Il paroît qu'il auroit été beaucoup plus naturel de dire que les simples ne sont point capables d'examen; donc un Dieu sage & bon ne peut exiger d'eux qu'ils prennent parti sur des matieres qui sont au-dessus de leur capacité, parce qu'ils ne pourroient se déterminer qu'au hasard, & en contredisant cette loi éternelle, qui défend de juger, lorsqu'on n'est pas assez instruit, pour ne pas craindre de tomber dans l'erreur. En conséquence du principe de M. Nicole, un Péruvien aura raison de s'obstiner à conserver la religion de Mancocapac; un Indien, celle de Brama; & un Egyptien, celle d'Hermès.

L'examen du seul article de l'autorité de, mande presque autant de connoissance que celui de tous les autres. M. Jurieu l'a bien prouvé; mais ce qu'il a démontré, c'est que les simples ne sont point en état de se

déterminer sur cette question avec connoissance de cause. „ Je demande, ce sont ses paroles, si pour s'instruire de ce seul article, *l'Eglise est infallible*, il ne faut pas savoir aussi, 1°. si le livre, d'où on tire ce passage, est canonique, est divin? 2°. S'il est conforme à l'original? 3°. S'il n'y a pas quelque manière de lire qui affoiblisse la preuve? 4°. Si le passage ne peut pas avoir d'autre sens?

Le premier article emporte & entraîne après soi, non seulement l'examen de la controverse des livres canoniques & apocryphes, telle qu'elle est agitée parmi les Chrétiens, mais il faudra que le catécumène, qui ne connoît pas encore l'Eglise, & qui la cherche par l'Ecriture, en dispute avec les payens & avec les athées.

Pour vuider le second article, il faudra qu'il apprenne les langues originales; ou qu'il consulte grand nombre de savans; ce qui sera long, & ne sera peut-être pas encore fort sûr.

Pour s'affurer sur le troisième article, il faudra examiner les ouvrages des critiques,

& tout ce qu'on appelle observations sur les variantes leçons.

Pour s'éclaircir sur le quatrieme article, il faudra lire les commentateurs, les anciens & les modernes, peser les divers sens, voir les difficultés, les objections & les réponses de part & d'autre, car on ne se peut jamais assurer de ne s'être point trompé, que lorsqu'on peut se rendre témoignage de n'avoir rien oublié.

Venons maintenant à la mineure de l'argument : or l'Eglise Romaine est cette Eglise unique, visible, successive; voilà bien encore une autre difficulté. Il faudra que ce payen, qui ne fait ni lire, ni écrire, écoute pourtant les démêlés qui sont sur ce sujet entre les Grecs & les Latins, les Nestoriens & les Arméniens ; car de juger sur une aussi grande affaire, sans avoir ouï les raisons des parties, c'est la dernière de toutes les témérités. Le concile des paysans & des femmes se trouvera alors aussi embarrassé qu'il étoit, à décider par l'Ecriture les cinq points de controverse ; car il faudra que ces paysans apprennent le Grec & le Latin, qu'ils se donnent la peine de

lire une infinité de livres. Ainsi, on a beau faire, il faut toujours revenir à l'examen, dès qu'on imposera la nécessité de croire des faits."

Les deux partis se sont tous deux reproché que leurs principes conduisoient au Pyrrhonisme.

Otez la voie d'autorité, disoit M. Papin (9), vous exposez les Chrétiens à tomber dans le Pyrrhonisme sur tous les articles de foi. „ Si M. Nicole pouvoit une fois persuader le monde qu'il est impossible de trouver la vérité par la voie de l'examen, comme il y travaille de toute sa force, il verroit bientôt, dit M. de La Placette (10), qu'il n'a travaillé qu'à établir le Pyrrhonisme."

Peut-être que dans cette occasion les Catholiques & les Réformés ont tous deux raison. Les Catholiques, parce que, si c'est par l'examen seul qu'on peut s'assurer des faits & des dogmes qui fondent & qui appartiennent à la religion, le plus grand nombre des hommes fera beaucoup mieux

(9) Les suites de la Tolérance. p. 119.

(10) Bayle, Dict. art. Pélisson, note D.

de suspendre sa décision, que d'entreprendre une carrière dont il leur est impossible de sortir avec honneur. Le Protestant n'a pourtant pas tort d'accuser l'Eglise Romaine de conduire au Pyrrhonisme, puisque la voie d'autorité mene à celle de l'examen; car, comme l'a remarqué très sensément M. Bayle, un homme qui veut s'assurer légitimement qu'il se doit soumettre à l'autorité de l'Eglise, est obligé de savoir que l'Ecriture le lui ordonne; ainsi le voilà exposé à bien des discussions, & il faut outre cela qu'il sache si la doctrine des Peres, & celle de tous les siècles du Christianisme, est conforme à la soumission qu'il faut avoir. Il sera bien infatigable, s'il n'aime pas mieux douter de tout que de s'engager à chercher toutes ces choses; & il sera bien subtil, s'il rencontre enfin la lumière. C'est donc une voie de Pyrrhonisme. Tant que M. Nicole & M. Jurieu ne font qu'attaquer, ils triomphent; l'impossibilité de l'examen est clairement démontrée par les Catholiques; l'absurdité de la voie d'autorité a été mise dans le plus grand jour par les Protestans, & elle a fait une telle impression sur quel-

ques-uns d'entr'eux, qu'ils n'ont pas fait difficulté de dire, qu'ils renonceroient au Christianisme, s'il falloit absolument suivre la voie d'autorité pour être Chrétien (11).

Nous laissons aux gens non prévenus, à décider quel est le plus raisonnable, ou de vouloir exiger de tous les hommes une chose aussi impossible que l'examen de fait, sujet à de grandes discussions, ou de leur ordonner de prendre parti sur des matières graves, sans avoir des motifs suffisans pour se déterminer raisonnablement; c'est ce que font les Catholiques, dont un des plus célèbres écrivains a osé dire (12), *que c'étoit une erreur, de s'imaginer qu'il falloit toujours examiner avant que de croire.*

Le ministre Jurieu, qui a senti mieux que personne les embarras de l'examen, a eu recours à un autre système pour justifier ceux qui croient sans raison: il a imaginé que Dieu opéroit dans les simples la création de leur religion par la voie du sentiment.

(11) Papin, de l'autorité de l'Eglise. p. 139.

(12) M. Bossuet, Réflexions sur un écrit de M. Claude, après la conférence. p. 215.

Il faut l'entendre, & on verra un exemple sensible des extravagances auxquelles porte l'esprit de parti. Il entreprend de prouver que la voie du sentiment conduit à la création des mystères. „ Il y a des vérités de foi & de religion, dit-il (13), qu'on peut connoître par sentiment, pour quelle raison est-ce que nous en excluons les autres vérités révélées? n'ont-elles pas leurs caractères de vérité? est-il possible que Dieu nous donne à croire des choses qui n'ont en elles-mêmes aucun motif interne de crédibilité, comme on parle? l'assemblage de tous les mystères n'a-t-il pas des caractères de grandeur, de sublimité, de sainteté, de rapport à notre état, à nos desirs, à nos besoins naturels, qui les rendent sensibles? Il est vrai qu'entre ces mystères il y en a quelques-uns qui paroissent incroyables, un Dieu en trois personnes, un Dieu incarné; mais quand ces mystères, qui effarouchent l'esprit, sont entrés en société avec les autres, & font avec eux un corps, il en résulte un tout qui se fait sentir à tous ceux qui n'ont

(13) Hist. de l'Eglise. p. 470. & 505.

pas l'ame abîmée dans les ténèbres des préjugés & des passions ; sans cela, la religion Chrétienne, par la prédication de l'Evangile, n'attireroit personne. Les articles de foi de la religion Chrétienne prouvent leur suffisance par eux-mêmes, comme ils prouvent leur importance."

S'il ne s'agissoit que d'établir les premiers principes de la morale, on ne seroit pas surpris d'entendre dire qu'ils portent avec eux une si grande clarté, qu'ils n'ont pas besoin de preuves étrangères ; mais comme il est question de faits arbitraires, de choses qui révoltent absolument la raison, du péché originel, d'un Dieu en trois personnes, d'un Dieu crucifié, c'est tomber dans le délire, que de soutenir que l'esprit sent naturellement la vérité de ces mystères, tandis que la raison nous crie que ce sont des folies. M. Pascal (14) ne s'est pas éloigné du fanatisme de M. Jurieu, lorsqu'il dit que ceux qui croient, sans avoir examiné les preuves de la religion, ont une

dispo-

(14) Pensées. art. 6.

disposition intérieure toute sainte & que ce qu'ils entendent dire de la religion, y est conforme. Il ne doit pas s'agir ici de la morale qui est à-peu-près semblable dans toutes les religions. Ce n'est donc que de ce qu'il y a de difficile à concevoir dans le Christianisme, que cet homme célèbre a prétendu parler. Je ne crois pas qu'on puisse rien dire de plus absurde, que de soutenir que les mystères de la religion chrétienne sont conformes à nos dispositions intérieures.

M. Ostervald (15), qui est persuadé que la religion n'oblige qu'autant que ses preuves sont capables de convaincre tous les hommes, a prétendu prouver que les caractères d'évidence, qui se trouvent dans la religion Chrétienne, sont à la portée de tout le monde. Voici comment il s'y prend pour prouver cette thèse.

„ Quand, pour prouver qu'il n'y a qu'un Dieu, on allègue, par exemple, l'état & l'ordre dans lequel le monde subsiste; quand on fait voir que le monde ne peut pas être éternel, que les choses ont eu un commen-

(15) Traité de la source de la corruption. Première source. pag. 15.

cement ; quand on établit la divinité de l'Ecriture sainte par les prophéties qui y sont contenues & qui ont été incontestablement écrites avant l'événement ; quand on prouve la vérité de la religion Chrétienne par la vérité des faits & de l'histoire, & qu'on montre que si les faits, sur lesquels la religion est fondée, ne sont pas certains, il ne peut y avoir aucune certitude dans le monde à l'égard des choses passées, & que si l'on rejette le témoignage des Apôtres, il n'y a point de témoins, ni d'historiens, qu'on ne puisse rejeter avec beaucoup plus de fondement ; quand on confirme l'histoire sainte par le témoignage des auteurs prophètes & par les monumens les plus anciens & les moins incontestables que les siècles passés puissent fournir ; quand on fait réflexion sur la manière dont la religion de J. C. s'est établie dans le monde, sur le changement qu'elle y a apporté ; quand on pèse les caractères de sincérité, de vérité & de divinité, qui se remarquent dans l'Ecriture sainte ; enfin quand, en prenant les parties de la religion en détail, on y fait voir & sentir, que ses dogmes, ses

préceptes, les menaces, n'ont rien d'absurde, de mauvais, d'opposé aux sentimens naturels, rien qui ne soit avantageux aux hommes & à la société; quand on allégué ces preuves & d'autres, & qu'on fait les proposer d'une manière claire & judicieuse, il est constant qu'elles n'ont rien de difficile & les raisonnemens dont on se sert, pour faire valoir ces preuves, sont pour la plupart si naturels, si conformes à nos idées & aux principes du sens commun, qu'il n'y a guere de gens qui ne puissent les comprendre, si ce n'est parfaitement & dans toute leur étendue, ce qui est réservé aux plus éclairés, du moins suffisamment pour en sentir la force."

C'est se faire illusion à soi-même que de raisonner ainsi; le bon sens permet-il que l'on accorde la faculté de prononcer sur les matieres les plus difficiles, à ceux qui ne savent ni lire, ni écrire, qui n'ont aucune teinture de l'Ecriture ancienne, tels que sont la plupart des hommes? Comment pourront-ils concevoir qu'Aristote, & tous ceux qui ont soutenu l'éternité du monde, étoient dans l'erreur? Peut-on

raisonnablement imaginer qu'ils ont assez de critique & de connoissance pour décider que les ouvrages, attribués aux prophètes, ne sont point supposés; que les prophéties sont mal expliquées par les Juifs; que les livres, où sont rapportés les miracles attribués à J. C. sont des auteurs dont ils portent les noms; que ces prodiges sont dignes de croyance; qu'ils l'emportent sur ceux des autres sectes; que la propagation de l'Evangile a été miraculeuse? Je crois que, pour peu qu'on ait de bonne foi, on conviendra que le plus grand nombre des hommes n'est pas capable d'entrer dans ces discussions; aussi M. Ostervald n'a-t-il pas osé rendre la proposition absolument générale. Il a avancé seulement qu'il n'y a guere de gens qui ne puissent comprendre ces raisonnemens; mais que deviendront ceux qui se trouveront dans cette impossibilité? Il est bien aisé de prouver que ce seroit le plus grand nombre, il faudra donc, si l'on veut raisonner conséquemment, les exempter de la nécessité de croire la religion Chrétienne, & il seroit vrai de dire qu'elle n'obligeroit que très-peu

de personnes. Telle est une des idées d'un des derniers Apologistes de cette religion, qui n'a pas fait difficulté d'avouer que les nations, qui n'ont jamais été, ni pu être suffisamment éclairées, de même que les particuliers infideles, qu'on supposeroit n'avoir pu connoître la vérité du Christianisme, ne seront jamais condamnés, précisément pour ne l'avoir pas embrassé.

M. Forster, qui a réfuté avec applaudissement le fameux livre qui a pour titre, *le Christianisme raisonnable*, n'a pas désespéré de faire voir que les simples mêmes pouvoient se mettre au fait des preuves du Christianisme.

„ Il faut avouer, dit-il, qu'il y a beaucoup plus de difficulté à prouver que les gens qui ne savent pas lire, & qui sont incapables d'examiner par eux-mêmes les preuves de la vérité du Christianisme, peuvent cependant s'élever au-dessus d'une foi implicite, fondée sur l'autorité de leurs peres, ou de leurs ecclésiastiques.”

Il est aisé de sentir toutes les absurdités que renferme ce raisonnement : que veut nous faire entendre l'auteur, lorsqu'il dit, *que*

tous les hommes, sans exception, sont juges compétens de l'excellence propre & intrinsèque d'une révélation ? Ce n'est point, je le répète, de la morale, dont il s'agit ici ; toutes les religions se ressemblent assez de ce côté-là ; il s'agit des mystères & des faits très-peu vraisemblables qui les distinguent essentiellement. Croit-il donc que chaque homme soit en état de juger quelle est de toutes les révélations celle dont l'économie est la plus digne de Dieu ? Je ne vois pas comment accommoder cette prétention avec les aveux de tous les Chrétiens, que leurs mystères sont incompréhensibles, & qu'un Dieu crucifié est une folie aux yeux de la sagesse humaine.

Comment un simple pourra-t-il se convaincre, sans qu'il lui reste le moindre doute, que celui qu'il a consulté est sincère & impartial ? Une expérience continuelle nous apprend qu'on peut allier une très-grande probité dans les affaires ordinaires de la vie, avec beaucoup de préjugés en matière de religion. Il est clair d'ailleurs que les Chrétiens apportent les mêmes préjugés, dans l'examen de leur religion, que les Maho-

métans & les autres sectaires, lorsqu'ils étudient la leur & que personne n'agit de bonne foi dans cette étude, parce que le parti est pris avant l'examen. Voilà des faits de notoriété publique ; après cela, tout homme ne craindra-t-il pas de se tromper ? ne doit-il pas être en garde contre celui qu'il consulte ? Sur quelle raison prononcera-t-il que ce soit le seul homme exempt de préjugés dans l'Univers ? Comment peut-il être certain que cet oracle n'aura point affoibli les argumens de ceux qui sont dans d'autres idées que les siennes ? Un moyen de se tranquilliser, seroit de consulter les docteurs des différens partis ; aussi bien la raison défend-elle de condamner personne sans l'avoir entendu ; mais comment un simple pourra-t-il chercher, un Iman, un Rabin, un Bonze, un Brame, un docteur, & le suivre dans un Dédale de raisonnemens dépendans souvent de la connoissance des anciennes histoires & des langues étrangères ? Les premiers principes ne sont pas plus clairs, qu'il l'est que la plus grande partie des hommes n'est nullement capable d'entrer dans ces discussions ; aussi M. Forster convient-il

que les ignorans doivent s'en rapporter à ce qu'on leur dira en matiere de faits, comme s'il n'arrivoit pas tous les jours que des théologiens, qui d'ailleurs ont un extérieur de probité, altèrent les faits, lorsqu'il est question d'autoriser leur cause; de plus, la religion Chrétienne n'est fondée que sur des faits: ainsi, permettre de s'en rapporter sur les faits à son directeur, c'est permettre de se conduire au hasard dans l'affaire la plus essentielle de la vie; c'est ce que font tous les hommes, c'est le pays, & non la raison qui décide de leur religion; ils prennent presque tous un parti sur les plus importantes questions, non seulement avant d'être en état de juger, mais en quelque sorte avant que de naître, sur la foi de leurs parens.

M. Ostervald (16) en convient de bonne foi. „ C'est une chose constante, dit-il, que la plupart ne sont Chrétiens, que parce qu'ils ont été engagés par leur naissance à faire profession du Christianisme; mais au reste ils en connoissent peu la vérité & la divinité; ils feroient tout de même Juifs

(16) Traité des sources de la corruption. pag. 9.

ou payens, s'ils étoient nés dans le Judaïsme ou dans le paganisme. Ainsi, à proprement parler, on ne peut pas dire qu'ils croient & qu'ils aient de la foi. Croire, c'est être persuadé, & il est impossible de croire une chose, sans raison & sans examen. Ce qu'on appelle *foi*, n'est ordinairement qu'une opinion confuse & générale, qui ne fait que de légères impressions; mais la véritable foi est plus rare qu'on ne pense."

M. Nicole (17) n'a pas fait difficulté d'avouer que „ c'est le hasard qui décide de la religion de presque tous les hommes: ils embrassent, pour l'ordinaire, les premières maximes qu'on leur donne, & ils ne révoquent jamais en doute celles qu'ils ont embrassées, comme s'ils étoient certains que les premières instructions fussent toujours les véritables. C'est ce qui paroît particulièrement dans la religion; car il n'y a point de témérité égale à celle qui porte la plupart des hommes à suivre une religion plutôt qu'une autre."

(17) Essais de morale. Tom. II. ch. II.

Cette exception seroit plus sensée, si les Chrétiens ne donnoient la préférence à leur religion qu'avec connoissance de cause; mais, comme l'expérience nous apprend qu'ils croient à l'Evangile, comme les Mahométans à l'Alcoran, ils seront toujours inexcusables d'avoir cru, sans avoir apporté l'attention nécessaire pour se préserver de l'erreur.

C'est de quoi M. Nicole est forcé de convenir, lorsqu'il avoue (18) qu'il y en a peut-être plusieurs parmi les Chrétiens, qui ne le sont que de la même manière que les Turcs sont Turcs, c'est-à-dire, par la seule impression de l'exemple: tel est le cas dans lequel se trouvent presque tous les Chrétiens.

L'analyse de la foi des simples se réduit chez les Catholiques à l'autorité; mais il est démontré qu'il est incertain pour eux, si cette autorité, qui fait le fondement de leur croyance, mérite leurs respects. Il n'est pas moins clair aussi que le simple Protestant ne peut avoir une conviction de

(18) Essais de morale. Tom. II. ch. II.

sa foi, puisqu'il n'est pas capable de l'examen qui doit tranquilliser son esprit.

Ceux qui ont voulu éviter ces écueils, ont eu recours à des opérations intérieures de l'esprit, c'est-à-dire, que, pour se préserver de l'extravagance ils sont tombés dans le fanatisme; car, comme dit excellemment M. de Fénelon, Archevêque de Cambray (19), „ si l'on suppose que la foi vient aux hommes par le cœur seul, sans l'esprit, & par un instinct aveugle de grace, sans un raisonnable discernement de l'autorité à laquelle on se soumet pour croire les mystères, on court risque de faire du Christianisme un fanatisme, & des Chrétiens des enthousiastes.”

Cependant Barclay (20), l'Apologiste des Trembleurs, a tâché de prouver que ce système doit être celui de tous les Chrétiens: en effet, s'il est impossible que dans les discussions des diverses religions qui partagent le genre humain, la plupart des hommes prennent parti par la voie de la raison & de

(19) Lettres sur divers sujets.

(20) Thèse 3, touchant l'Ecriture.

l'examen, ils seront obligés de se déterminer par un *mouvement intérieur* & *aveugle* dont ils ne pourront pas se rendre compte; or, si ce mouvement aveugle pouvoit suffire dans l'affaire la plus importante de la vie, pourquoi ne suffiroit-il pas dans tout le système de la conduite.

CHAPITRE XIII.

Réflexions sur l'argument, qu'il faut toujours prendre le parti le plus sûr.

L'ARGUMENT, que nous examinons dans ce chapitre, fait le sujet d'un livre qui a pour titre: *Traité de la religion contre les Athées, les Déistes, & les nouveaux Pyrrhoniens*, où en supposant leurs principes, on les convaint qu'ils n'ont point d'autre parti à prendre que celui de la religion Chrétienne.

Une seule pensée de M. Pascal (1) contient l'abrégé de cet ouvrage. Le Pere

(1) Chap. des esprits forts.

Maudit, qui en est l'auteur, entreprend d'y prouver que, malgré les doutes qui peuvent se former dans l'esprit de l'homme, au sujet de la religion Chrétienne, il doit la croire véritable, avant même l'éclaircissement de ses doutes. M. de la Bruyere avoit adopté cette même idée (2). „ La religion, disoit-il, est vraie, ou fausse; si elle n'est qu'une fiction, voilà, si l'on veut, 60 années perdues pour le solitaire, pour le chartreux; ils ne courent pas un autre risque; mais si elle est fondée sur la vérité, c'est un épouvantable malheur pour l'homme vicieux. L'idée seule des maux qu'il se prépare me trouble l'imagination; la pensée est trop foible pour les concevoir, & les paroles trop vaines pour les exprimer.”

Ce ne sont point les modernes qui ont inventé cet argument; il étoit trop digne des Peres de l'Eglise, pour qu'ils ne l'employassent point; aussi Arnobe s'en est-il servi. *Nonne purior ratio ex duabus incertis & in ambiguis expectatione pendentibus, id*

(2) *Idem.*

potius credere quod aliquas spes ferat, quàm quod omnino nullas. La grande raison du P. Mauduit est que, dans le choix des opinions, dont on ne peut savoir certainement si elles sont vraies, ou fausses, il faut préférer le parti où il n'y a rien à perdre, en cas qu'il se trouvât faux, & où il y a beaucoup à gagner s'il est véritable; & l'on doit rejeter, au contraire, celui où il n'y auroit rien à gagner, encore qu'il fût vrai, & où il y auroit beaucoup à perdre, si par malheur il se trouvoit faux; or en croyant la religion Chrétienne, il y a un bonheur à espérer, & quand même elle seroit fausse, il n'y a rien à craindre."

Un Juif, un Mahométan, peut se servir de ce même argument; on ne l'a imaginé que pour tranquilliser ceux qui croient sans avoir des motifs suffisans; mais il n'éblouira que ceux qui ne voudront pas faire de réflexions; en effet, si le Messie n'est pas encore venu, comme les Juifs le prétendent, si Mahomet a été envoyé du ciel, afin que tous les hommes le respectent,

comme le plus grand des prophètes & l'interprète des volontés divines, ainsi que cela est contenu dans les articles de la foi Mahométane, que deviendront ceux qui ont embrassé la religion Chrétienne, en conséquence d'un raisonnement si frivole ?

Quoique la maxime de préférer toujours le plus sûr, soit d'un excellent usage, lorsqu'il faut agir & choisir entre différens partis, il n'en est pas de même, lorsqu'il est question de croire; la raison (3) est, que notre intérêt ne décide, ni pour la vérité ni pour la fausseté des choses; d'ailleurs, ils ne dépend pas de la volonté d'obliger l'esprit de croire, précisément parce qu'il y auroit de l'avantage à n'être point incrédule; tout homme, qui ne croiroit que par cette seule raison, auroit une foi très-différente de celle qu'exigent toutes les sectes, & il feroit un fort mauvais usage de son esprit: en effet, comme l'a très-bien dit M. Nicole (4), „ qu'y a-t-il de moins

(3) Voyez la préface de Jacquilot sur l'existence de Dieu.

(4) Logique. 3e. partie, ch. 19.

raisonnable, que de prendre notre intérêt pour motif de croire une chose? Tout ce qu'il peut faire au plus, est de nous porter à considérer avec plus d'attention les raisons qui peuvent nous faire découvrir la vérité de ce que nous désirons être vrai; mais il n'y a que cette vérité, qui doit se trouver dans la chose même indépendamment de nos desirs, qui doive nous persuader."

Ce principe est si certain, que le Pere Mauduit (*ch. 19.*) est obligé d'en convenir. „ Il est contraire à la justice, (ce sont ses paroles) de croire par intérêt, comme certain, ce qui n'est point encore certain: cet intérêt est un poids étranger, qui ne fait rien pour prouver la vérité de la chose; ainsi quand la volonté fait que l'entendement approuve comme certain ce qui ne l'est pas à son égard, c'est en grossissant les raisons de croire par ce poids apparent qui ne touche point le fond de la question, ou en empêchant l'esprit de voir les raisons d'incertitude."

Le Pere Mauduit, qui a bien senti que ce

raison-

raisonnement détruisoit son système, a éludé le fond de la question, en disant qu'il faut croire la religion Chrétienne, parce qu'il y a de l'évidence dans les motifs de crédibilité, quoiqu'il n'y en ait pas dans l'objet que l'on croit; mais c'est visiblement prendre le change, puisque c'est commencer à donner pour certain ce qu'on n'avoit encore regardé que comme vraisemblable. C'est donc à tort que l'auteur a dit: „on a supposé par-tout les doutes & soupçons des incrédules, & l'on croit avoir démontré invinciblement que malgré toutes les raisons qu'ils ont de douter, ils ne doivent plus douter, parce qu'il leur est utile de croire.”

C'est à quoi se réduit l'argument du Pere Mauduit; on croira donc par intérêt, & on se déterminera par un poids étranger, qui ne touchera point le fond de la question: si le P. Mauduit répond qu'ils ne doivent plus douter parce que la religion Chrétienne est vraie, c'est sortir de la question, & tous argumens, tirés de la prudence, deviennent inutiles.

Pour détruire invinciblement tout l'ouvrage du Pere Mauduit , il ne faut point d'autre raisonnement que celui-ci.

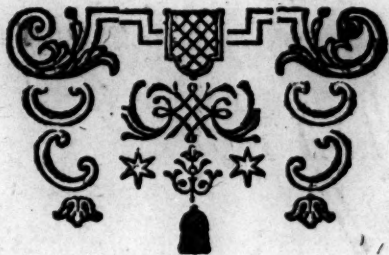
Un homme raisonnable ne doit point donner son consentement, sans être déterminé par des motifs certains ; or les menaces & les promesses ne sont des raisons de se déterminer , qu'autant qu'il est prouvé que c'est Dieu qui a parlé ; donc elles ne doivent faire impression sur nous, qu'après les avoir contestées.

Ce seroit avoir une étrange idée de Dieu, que de s'imaginer qu'on lui plaist par l'abus de la raison, en croyant sans motifs suffisans. Si l'Etre souverainement sage nous prépare des récompenses & des peines pour l'autre vie, comme il n'en faut pas douter, il les réglera sans doute sur le bon & le mauvais usage que nous aurons fait de nos facultés.

Mais admettons le principe qu'il faille toujours prendre le parti le plus sûr, les défenseurs de la crédulité n'en pourront tirer aucun avantage, puisque ce sera toujours le parti le plus sûr de n'admettre

aucun systême de religion , qu'après s'être convaincu qu'il est fondé sur des preuves évidentes. La crainte de mal penser de Dieu doit nous engager naturellement à douter, jusqu'à ce que notre esprit soit persuadé; & il n'y a point d'apparence que cette crainte soit mise au rang des crimes par celui qui nous défend de juger sans raison.

F I N.



189. Charles 1st time - each of
heretics condemned - abolished

20 JY 64

E. I. N.



264 strong arguments -

215 on genesis -